



Assemblée générale

Distr. générale

2 août 2013

Français

Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Soixante-huitième session

Point 40 de l'ordre du jour provisoire*

**Nécessité de lever le blocus économique,
commercial et financier imposé à Cuba
par les États-Unis d'Amérique****Nécessité de lever le blocus économique, commercial
et financier imposé à Cuba par les États-Unis
d'Amérique****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans sa résolution 67/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la présente résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-huitième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées comme suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

* A/68/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses reçues des gouvernements	8
Afrique du Sud	8
Algérie	9
Andorre	9
Angola	10
Antigua-et-Barbuda	10
Arabie saoudite	11
Argentine	11
Arménie	13
Australie	13
Azerbaïdjan	13
Bahamas	14
Bahreïn	14
Bangladesh	14
Barbade	14
Biélarus	15
Belize	16
Bénin	16
Bolivie (État national de)	16
Botswana	19
Brésil	19
Brunéi Darussalam	20
Burkina Faso	21
Burundi	21
Cambodge	22
Cameroun	22
Cap-Vert	22
Chili	23
Chine	23
Colombie	24
Comores	25

Congo	25
Costa Rica	25
Côte d'Ivoire	26
Croatie	26
Cuba	26
Djibouti	50
Dominique	50
Égypte	50
El Salvador	51
Émirats arabes unis	52
Équateur	52
Érythrée	53
État de Palestine	53
Éthiopie	53
Ex-République yougoslave de Macédoine	54
Fédération de Russie	54
Fidji	54
Gabon	55
Gambie	55
Géorgie	56
Ghana	56
Grenade	57
Guatemala	58
Guinée	58
Guinée-Bissau	58
Guinée équatoriale	59
Guyana	59
Haïti	60
Honduras	60
Îles Salomon	60
Inde	61
Indonésie	61
Iran (République islamique d')	61

Jamaïque	63
Japon	64
Kazakhstan	64
Kenya	64
Kirghizistan	65
Kiribati	65
Koweït	65
Lesotho	65
Liban	66
Libéria	66
Liechtenstein	67
Malaisie	67
Malawi	67
Maldives	68
Mali	68
Maroc	68
Maurice	68
Mauritanie	69
Mexique	69
Mongolie	71
Monténégro	71
Mozambique	72
Myanmar	72
Namibie	72
Nauru	75
Népal	75
Nicaragua	75
Niger	76
Nigéria	77
Norvège	77
Nouvelle-Zélande	77
Oman	78
Ouganda	78

Pakistan	78
Panama	78
Papouasie-Nouvelle-Guinée	80
Paraguay	80
Pérou	81
Philippines	82
Qatar	83
République arabe syrienne	84
République centrafricaine	85
République démocratique du Congo	86
République démocratique populaire lao	86
République dominicaine	87
République populaire démocratique de Corée	87
République-Unie de Tanzanie	88
Rwanda	88
Sainte-Lucie	88
Saint-Kitts-et-Nevis	89
Saint-Marin	89
Saint-Siège	89
Saint-Vincent-et les Grenadines	90
Samoa	90
Sao Tomé-et-Principe	90
Sénégal	91
Serbie	91
Seychelles	92
Sierra Leone	92
Singapour	93
Somalie	93
Soudan	93
Soudan du Sud	94
Sri Lanka	94
Suriname	95
Swaziland	95

Tadjikistan	96
Thaïlande	97
Timor-Leste	97
Togo	97
Tonga	98
Trinité et Tobago	98
Tunisie	99
Turkménistan	99
Turquie	99
Tuvalu	100
Ukraine	100
Union européenne	100
Uruguay	101
Vanuatu	101
Venezuela (République bolivarienne du)	102
Viet Nam	104
Yémen	105
Zambie	105
Zimbabwe	106
III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies	107
Agence internationale de l'énergie atomique	107
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba	107
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	110
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	113
Fonds des Nations Unies pour la population	119
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	119
Fonds international de développement agricole	121
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	121
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	122
Organisation de l'aviation civile internationale	123
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	125
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	130
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	131

Organisation internationale du Travail.	132
Organisation maritime internationale.	132
Organisation météorologique mondiale.	134
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	134
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	136
Organisation mondiale du commerce.	141
Organisation mondiale du tourisme	141
Programme alimentaire mondial	143
Programme des Nations Unies pour le développement	144
Programme des Nations Unies pour l'environnement	147
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	149
Union internationale des télécommunications.	151
Union postale universelle	152

I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-huitième session.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 1^{er} avril 2013, invité les gouvernements ainsi que les organes de l'ONU et les organismes des Nations Unies à lui communiquer toute information qu'ils voudraient apporter à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 31 mai 2013.
3. Le texte des réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 8 juillet 2013 figure dans le présent rapport. Les réponses ultérieures seront reproduites dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à l'encontre de Cuba est en contradiction flagrante avec le droit à la paix, au développement et à la sécurité, et avec les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres. En outre, il constitue une violation du droit international et bafoue les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

En 50 ans, l'embargo a eu comme unique effet de causer des difficultés économiques au peuple cubain. La situation a été aggravée par les crises économique, financière, énergétique et alimentaire mondiales, de même que par les défis liés aux changements climatiques qui affectent de nombreux pays.

L'embargo touche tous les types d'échanges, y compris l'acheminement de fournitures humanitaires telles que la nourriture et les médicaments, et il est appliqué de façon extraterritoriale. Ainsi, les navires qui accostent à Cuba, même s'ils transportent des fournitures humanitaires, sont interdits de faire escale aux États-Unis pendant six mois, et les sociétés implantées hors des États-Unis, dont des sociétés canadiennes, subissent elles aussi le contrecoup des sanctions imposées par les États-Unis. Par conséquent, le risque d'être bannis du marché américain, qui est bien plus vaste, dissuade de nombreux entrepreneurs de faire affaire avec Cuba. Les établissements bancaires étrangers sont également concernés, puisque des amendes leur sont infligées s'ils mènent des opérations avec Cuba.

Cet embargo fait donc obstacle à la reprise économique de l'île et nuit au tourisme, aux investissements étrangers directs et aux transferts de devises.

Au vu de ces éléments, l'Afrique du Sud réaffirme donc son opposition à tous les aspects de ce blocus et aux mesures adoptées unilatéralement par les États-Unis à l'encontre de Cuba.

Algérie

[Original : français/arabe]
[31 mai 2013]

Devant la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba depuis plus d'un demi-siècle, l'Algérie réitère son appel à mettre fin à cet acte unilatéral, qu'elle considère comme contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'Algérie exprime sa profonde préoccupation face à cette situation dont les conséquences dramatiques sur le développement économique et social du peuple cubain se font sentir davantage, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière internationale qui persiste.

La communauté internationale n'a cessé, à travers les résolutions annuelles de l'Assemblée générale, de réaffirmer le droit de Cuba, à l'instar de tous les autres États Membres de l'ONU, à bénéficier de la liberté de commerce et de navigation, ainsi qu'au développement de ses échanges avec ses partenaires économiques.

De même, le Mouvement des pays non alignés a réitéré, lors du dernier sommet tenu, à Téhéran, les 30 et 31 août 2012, son attachement à un monde en paix et en harmonie d'où sont exclues les mesures extraterritoriales visant à renforcer l'embargo imposé à Cuba. Le Sommet du Sud, tenu en juin 2005 à Doha, a également rejeté l'imposition de toutes formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales contre les pays en développement.

L'Algérie, engagée pour la paix et la coopération entre les peuples, joint sa voix à l'appel de la communauté internationale demandant à mettre fin à ce blocus, aussi injuste qu'anachronique, imposé à un État Membre de l'ONU.

Andorre

[Original : français]
[5 juillet 2013]

Le Gouvernement de la principauté d'Andorre n'a pas promulgué ou appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type visées dans le préambule de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

À cet égard, le Gouvernement de la principauté d'Andorre a toujours voté en faveur de ladite résolution et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais]
[8 mai 2013]

La République d'Angola se déclare vivement préoccupée par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba depuis un demi-siècle, qui fait sérieusement obstacle au développement et à la réalisation des aspirations légitimes du peuple cubain.

Elle mesure les efforts que fait le Secrétaire général pour susciter chez tous les États Membres le même désir de voir levé ce blocus et respecté rigoureusement les buts et les principes suprêmes de la Charte des Nations Unies ainsi que le droit international.

La République d'Angola exprime de nouveau son opposition à toute mesure unilatérale imposant des restrictions au libre exercice par un État souverain de ses droits politiques, diplomatiques, économiques et commerciaux. Elle a à cœur de renforcer la coopération entre les États et réaffirme son attachement au principe d'égalité souveraine des nations.

Compte tenu des pertes et des préjudices socioéconomiques occasionnés, au détriment du développement de la société cubaine, la République d'Angola invite une nouvelle fois la communauté internationale à la réflexion et l'encourage à redoubler d'efforts afin de promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays de façon à obtenir la levée du blocus économique, commercial et financier.

La République d'Angola, réaffirmant son soutien inconditionnel aux dispositions de la résolution 67/4, saisit l'occasion qui lui est donnée de saluer une nouvelle fois le dévouement du Secrétaire général à cette cause et de l'encourager à n'épargner aucun effort jusqu'à ce que les résolutions successives que les Nations Unies ont adoptées en la matière soient effectivement appliquées.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit de l'appui massif des États Membres à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, aux précédentes résolutions contre cet embargo et aux autres traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 67/4, il continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, ainsi que lui en font l'obligation la

Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Arabie saoudite

[Original : arabe]
[7 mai 2013]

Le Ministre saoudien des finances s'est réjoui, à plusieurs reprises, d'annoncer que le Royaume était disposé à encourager et intensifier les échanges commerciaux avec Cuba, à la suite de la demande formulée par ce pays d'acquérir des matériaux et produits saoudiens, par le biais du Programme saoudien de soutien à l'exportation. Ainsi, en 2011, les échanges entre les deux pays ont atteint une valeur de 1,5 million de riyals.

En l'an 1427 de l'hégire, le Royaume d'Arabie saoudite et Cuba ont signé un accord général de coopération dans tous les domaines, notamment les échanges et les investissements commerciaux et la double imposition. Cuba s'attache à renforcer ses relations économiques avec l'Arabie saoudite en l'invitant à signer un accord (mémoire de consultation politique) qui prévoirait la création d'un comité conjoint aux deux pays et aborderait certains aspects économiques.

Le Fonds saoudien pour le développement a contribué au financement d'un projet de rénovation des maternités et hôpitaux pour enfants à hauteur de 15 millions de dollars, ainsi qu'à celui d'un projet d'amélioration et d'extension du réseau de distribution d'eau de La Havane à hauteur de 30 millions de dollars.

Cuba a manifesté un intérêt pour la coopération culturelle en faisant participer plusieurs peintres cubains à l'exposition baptisée « Le Royaume vu par des artistes du monde entier » organisée par le Ministère saoudien de la culture et de l'information, qui aura lieu en 2014. L'île a également accueilli des étudiants saoudiens qui souhaitaient s'inscrire dans ses universités. Le Ministère saoudien de l'enseignement supérieur a participé au vingt-deuxième Salon du livre de Cuba qui s'est tenu à La Havane du 14 au 24 février 2013. Le Ministère de la santé a récemment engagé un certain nombre de médecins spécialistes cubains, qui travailleront dans des hôpitaux publics saoudiens.

Argentine

[Original : anglais/espagnol]
[30 mai 2013]

Profondément attachée à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme, l'Argentine est traditionnellement favorable à la suppression des mesures unilatérales telles que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Son soutien à la revendication cubaine constitue l'un des piliers de la relation bilatérale étroite qu'elle entretient avec ce pays.

La loi n°24871, promulguée le 5 septembre 1997 et toujours en vigueur, définit le cadre normatif relatif à la portée des lois étrangères sur le territoire argentin. Son article 1 dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou en limitant

les investissements dans un pays donné afin d'entraîner un changement de gouvernement ou de porter atteinte au droit à l'autodétermination des citoyens de ce pays sont absolument inapplicables et ne produisent aucun effet juridique. Le blocus imposé par les États-Unis à l'encontre de Cuba est régi par des lois fédérales américaines, notamment la loi Torricelli (*Cuban Democracy Act*), adoptée en octobre 1992, et la loi Helms-Burton (*Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act*), adoptée en mars 1996.

Le Gouvernement argentin a rigoureusement appliqué les dispositions de la résolution 67/4, adoptée le 13 novembre 2012, ainsi que celles des résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et n'a constaté aucun manquement à ces textes depuis lors.

Le Congrès national argentin examine actuellement un projet de déclaration dans lequel il se félicite de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant le blocus économique et financier que les États-Unis d'Amérique imposent depuis 50 ans à la République de Cuba, ainsi que de la position ferme et unanime adoptée dans le même sens par les pays de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Les mesures suivantes, prises par des instances multilatérales comme la CELAC, le dialogue CELAC-Union européenne (UE) et la Conférence ibéro-américaine, s'inspirent de l'esprit de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale :

Au premier sommet de la CELAC, qui s'est tenu à Santiago les 27 et 28 janvier 2013, un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a été adopté.

La Déclaration de Santiago, adoptée lors du premier sommet CELAC-UE, tenu à Santiago les 26 et 27 janvier 2013, exprime le soutien de ses signataires à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies et leur opposition au blocus. Dans son paragraphe 6, ceux-ci rejettent fermement toutes les mesures de coercition unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, qui sont contraires au droit international et aux règles de libre-échange communément admises, et conviennent que de telles pratiques constituent une grave menace pour le multilatéralisme. Dans ces conditions, rappelant la résolution 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ils réaffirment leur position bien connue concernant l'application des dispositions extraterritoriales de la loi Helms-Burton.

Au vingt-deuxième sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Cadix (Espagne) les 16 et 17 novembre 2012, un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi Helms-Burton, a été adopté.

De même, la déclaration issue de la seizième Conférence ibéro-américaine des ministres et responsables de la jeunesse, qui s'est tenue à Brasília les 29 novembre et 1^{er} décembre 2012 sur le thème « Jeunesse, développement durable et gouvernance mondiale », au paragraphe 28 de sa section consacrée aux accords, exprime le soutien des signataires à l'appel lancé par la communauté internationale pour que soit ouvertement condamné le blocus économique, commercial et financier qui frappe Cuba depuis plus d'un demi-siècle et affecte les politiques publiques

destinées à améliorer les conditions de vie et les perspectives de la jeunesse en faisant obstacle à leur mise en œuvre.

Pour finir, il convient de noter que la première réunion du Mécanisme de dialogue politique et de coopération entre le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la République de Cuba, tenue le 29 octobre 2012 à Brasilia, a été l'occasion d'aborder la question du blocus imposé par les États-Unis et de souligner les préjudices croissants causés à la population cubaine.

Arménie

[Original : anglais]

[20 mai 2013]

La République d'Arménie ne promulgue ni n'applique de lois, décrets ou réglementations du type visé dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement arménien, lui-même toujours victime d'un blocus imposé par la Turquie et l'Azerbaïdjan, a déjà exprimé en de nombreuses occasions son opposition aux politiques de blocus économique et de fermeture des frontières.

Australie

[Original : anglais]

[31 mai 2013]

Le Gouvernement australien réaffirme son soutien à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo commercial imposé à Cuba. L'Australie n'a adopté aucune loi ni aucune mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]

[27 juin 2013]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

Elle entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a promulgué ni appliqué contre cette dernière aucune loi ou mesure qui interdirait les relations économiques, commerciales ou financières entre l'Azerbaïdjan et Cuba. Il existe actuellement huit accords de coopération entre les deux républiques. La République d'Azerbaïdjan continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et consolider ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de loi ou mesure qui leur interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

À cet égard, elles rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux tels que la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Bahreïn

[Original : arabe]
[3 juin 2013]

Le Royaume de Bahreïn a voté en faveur de la résolution 67/4 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, que l'Assemblée générale a adoptée le 13 novembre 2012. Ce faisant, il a agi dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États, les efforts constants pour promouvoir les relations amicales et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Ainsi, le Royaume de Bahreïn a soutenu la résolution dans son intégralité. Il a adopté cette position de principe, étant convaincu que le Conseil de sécurité est l'organe international responsable des décisions concernant l'imposition de mesures en vertu des Articles 41 et 42 de la Charte qui traitent du maintien et du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Bangladesh

[Original : anglais]
[2 juillet 2013]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Il n'a cessé de soutenir cette résolution à l'Assemblée et a toujours voté en sa faveur.

Barbade

[Original : anglais]
[24 mai 2013]

Le Gouvernement barbadien n'a adopté aucune loi restreignant la liberté de navigation et de commerce avec Cuba. La Barbade a voté en faveur de la résolution 67/4 comme elle l'a toujours fait pour les résolutions demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

que l'Assemblée générale adopte depuis qu'elle a été saisie de cette question pour la première fois à sa quarante-sixième session, en 1991.

Bélarus

[Original : russe]

[30 mai 2013]

La République du Bélarus condamne énergiquement le recours à des mesures économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur des pays en développement, car elles sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux objectifs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux.

La République du Bélarus réaffirme le droit inaliénable de tous les États de définir leurs propres modèles de développement. Il est inacceptable que certains États prennent des mesures unilatérales pour tenter de modifier le système politique national d'autres États en faisant usage de moyens militaires, politiques, économiques ou autres.

L'embargo unilatéral infligé à la République de Cuba et les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique à d'autres pays non seulement freinent le développement de l'économie cubaine, mais portent aussi atteinte aux droits et aux intérêts légitimes des citoyens de ce pays et créent de ce fait un obstacle inadmissible à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La République du Bélarus appelle les États-Unis d'Amérique à mener, dans leurs relations avec la République de Cuba et les autres pays à l'encontre desquels ils appliquent des mesures coercitives, une politique fondée sur le respect inconditionnel des principes universellement reconnus du droit international, notamment le principe de l'égalité souveraine de tous les États, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République du Bélarus demande qu'il soit mis fin rapidement à l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba et à d'autres pays. L'abolition des sanctions édictées par les États-Unis pourrait être la première étape de la normalisation des relations de ce pays avec la République de Cuba et d'autres pays.

La République du Bélarus juge intolérable l'absence de réaction du Secrétaire général, du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des autres représentants des Nations Unies chargés, au niveau international, de faire faire respecter la paix, la sécurité, les droits de l'homme et de promouvoir le développement durable, face aux mesures coercitives unilatérales prises par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

La République du Bélarus est aussi favorable au recours aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme pour rendre compte de la situation des droits de l'homme et des mesures coercitives et attirer ainsi l'attention de la communauté internationale sur les mesures unilatérales coercitives imposées à Cuba et aux autres pays en violation des droits de l'homme.

Belize

[Original : anglais]
[11 avril 2013]

Le Belize réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, lesquels constituent également des principes fondamentaux du droit international.

Le Belize et Cuba continuent d'entretenir un partenariat constructif et mutuellement fructueux qui apporte des bénéfices concrets à nos deux peuples. Notre engagement est encore renforcé par la coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]
[30 avril 2013]

Le Bénin croit fermement aux vertus du dialogue comme moyen unique de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États. Il adhère pleinement aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies et estime que les exigences des temps modernes veulent que les États agissent ensemble dans un élan de solidarité pour assurer le bonheur des peuples.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Bénin, qui n'a jamais adopté de loi restreignant la liberté de commerce avec Cuba, souscrit pleinement à la résolution 67/4 et considère que les mesures unilatérales imposées contre ce pays doivent être levées sans condition pour permettre au peuple cubain de s'épanouir et de mieux participer au développement de son pays et à la coopération internationale.

Le Bénin maintient avec Cuba, à l'instar de la plupart des pays épris de paix et de justice, des relations amicales et de bonne coopération, et œuvre pour leur renforcement.

Il plaide pour une levée rapide du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, conformément à la demande sans cesse renouvelée de la majorité des États Membres des Nations Unies, afin de mettre un terme aux souffrances du peuple cubain du fait de ce blocus et de permettre à ce pays de participer pleinement au développement du commerce international et à l'édification d'un monde meilleur pour tous les peuples.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]
[3 juin 2013]

Paragraphe 2 de la résolution 67/4

Le Gouvernement bolivien rejette fermement l'application par tout État ou groupe d'États de lois, règles, règlements et actes unilatéraux destinés à imposer à

tout autre État un blocus économique, commercial et financier, de même que l'utilisation contre celui-ci de mesures unilatérales de coercition, de diffamation et de désinformation.

Conformément aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, ainsi que dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, l'État plurinational de Bolivie condamne à nouveau de la manière la plus énergique les politiques de blocus et de guerre économique imposées par le Gouvernement américain à la République de Cuba à laquelle nous sommes liés par des liens fraternels. Elles constituent une violation flagrante du droit international tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation des États américains et affectent tous les peuples du monde, ceux de l'hémisphère, et en particulier le peuple cubain et les peuples solidaires qui, avec les moyens limités dont ils disposent, contribuent à lutter contre cette injustice.

Le blocus imposé par le Gouvernement américain, qui s'assimile à un acte de guerre économique, viole le principe de la souveraineté des États, notamment parce qu'il s'applique au territoire d'un autre État. Le fait que le Gouvernement des États-Unis étende la portée de ses lois à un pays étranger est contraire à tous les principes du droit international public et en particulier à ceux de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État étranger. Le peuple cubain a pleinement le droit d'exercer sa souveraineté et son droit à l'autodétermination et au développement, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et divers instruments internationaux, dont les États-Unis sont eux-mêmes signataires.

Voilà plus de deux décennies que Cuba obtient devant la plus haute instance politique du système des Nations Unies, son assemblée générale, un appui international massif face à la politique imposée par le Gouvernement américain; en 2012, ce sont 188 États Membres sur 193 qui ont voté contre cet embargo commercial injuste, ce qui signifie qu'au cours des 15 dernières années, plus de 90 % des pays ont voté contre. C'est une preuve incontestable du rejet quasi unanime par la communauté internationale de cette politique unilatérale contraire au droit international remettant en cause le système lui-même étant donné que certains pays qui se prévalent pourtant d'avoir participé à la création des Nations Unies ne respectent pas une opinion de plus en plus majoritaire parmi ses membres.

Face à une telle situation, l'État plurinational de Bolivie se déclare solidaire et appuie sans réserve la lutte livrée par Cuba au plan international et en conséquence il souscrit à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, qui traduit l'attachement de la communauté internationale à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme et son rejet de ce type de mesures unilatérales. Il exprime aussi son attachement au principe de l'égalité souveraine de tous les États et affirme que le plein respect de ce principe doit prévaloir dans tout différend entre États, qu'il soit de nature économique, politique ou autre.

Depuis la reprise de leurs relations diplomatiques en 1983, l'État plurinational de Bolivie et Cuba entretiennent des rapports très étroits, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, au profit notamment des groupes les plus défavorisés de la population. Il en est notamment résulté une augmentation significative de la coopération technique cubaine en Bolivie depuis 2006, en l'absence de toute coopération financière directe.

La Bolivie et Cuba entretiennent des relations de coopération et de complémentarité fondées sur les principes de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples.

L'État plurinational de Bolivie remercie Cuba de la coopération qu'elle apporte au peuple bolivien compte tenu des répercussions économiques importantes du blocus sur son économie. Cette coopération peut se résumer en quelques chiffres : la brigade médicale cubaine est présente dans les 9 départements boliviens; elle est déployée dans 79 provinces sur 112 (soit 70,5 % d'entre elles). Elle fournit des services à 151 municipalités sur 337 (soit 44,8 % d'entre elles). Jusqu'à présent, 6 407 483 patients ont reçu des soins.

Sur une période de sept ans et jusqu'en mai 2013, 54 047 109 consultations gratuites ont été données, 56 961 vies ont été sauvées et 632 097 opérations des yeux ont été pratiquées, également à titre gratuit dans le cadre de l'opération Miracle, lesquelles ont permis de rendre la vue à des Boliviens et Boliviennes de toute origine ou condition sociale ou d'améliorer leur vision. Cet important projet de soins ophtalmologiques n'a pas bénéficié qu'au seul peuple bolivien mais aussi aux populations des pays voisins.

Cuba coopère en outre avec la Bolivie à la formation des ressources humaines au moyen d'un programme grâce auquel le nombre de bourses accordées à des étudiants boliviens de milieu défavorisé, d'origine rurale ou indienne, a été multiplié pour atteindre un niveau record dans le cadre de projets récemment lancés, qui sont venus s'ajouter aux activités de coopération déjà en cours. Aujourd'hui, on dénombre 5 834 étudiants boursiers dans différentes disciplines, dont une majorité en médecine et 10 % dans d'autres domaines. Un certain nombre d'entre eux achèvent dorénavant leurs études de médecine en Bolivie et s'y installent.

En outre, 150 502 personnes ont bénéficié du programme national de postalphabetisation, intitulé « Oui, je peux continuer », qui a été mis en œuvre dans les 112 provinces et 336 municipalités boliviennes.

Dans toutes les instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie s'oppose sans condition au blocus dont souffre Cuba.

Compte tenu de ce qui précède, l'État plurinational de Bolivie réaffirme qu'il est favorable à l'adoption d'une nouvelle résolution soulignant qu'il faut lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui contribuera dans une large mesure à renforcer et appuyer l'appel lancé par la communauté internationale pour que les États-Unis s'acheminent vers l'élimination définitive de cette politique injuste et illégale à l'encontre du peuple cubain.

L'État plurinational de Bolivie déclare donc fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans condition, unilatéralement et immédiatement.

Paragraphe 3

Le Gouvernement bolivien n'a pas adopté de lois ou de mesures contraires à l'esprit de la résolution 67/4, et déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

Paragraphe 4

Le Gouvernement bolivien a demandé au Secrétaire général de l'ONU, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 66/6, de continuer à informer les États Membres et les organes compétents des incidences néfastes des politiques et pratiques menées par le Gouvernement américain dans le cadre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, pays souverain, et qui, non seulement porte atteinte à la souveraineté d'autres États du système des Nations Unies, mais est aussi contraire à l'essence même de la Charte des Nations Unies, à ses principes et à ses objectifs.

Botswana

[Original : anglais]

[24 avril 2013]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou mesure du type visé dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, et n'a pas l'intention de le faire. Ainsi qu'en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana est opposé à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées et, à cet égard, il est favorable à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais]

[7 juin 2013]

Conformément aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6 et 67/4, le Brésil n'a ni adopté ni appliqué de loi, règlement ou mesure ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation. Le système juridique brésilien ne reconnaît pas la validité de mesures dont l'application entraîne des effets extraterritoriaux.

Par ailleurs, les gouvernements qui ne respectent pas les dispositions de la résolution 67/4 doivent prendre d'urgence de nouvelles mesures pour éliminer toute pratique commerciale discriminatoire et mettre fin à tout embargo économique, commercial et financier déclaré de manière unilatérale.

Le Gouvernement brésilien est attaché à la diplomatie, au règlement pacifique des différends, à la coopération économique et commerciale et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que du droit international.

Non seulement le Gouvernement brésilien s'oppose à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, mais ses relations économiques avec ce pays ne cessent de s'intensifier. Ces relations se fondent sur la conviction que la bonne manière de soutenir Cuba est de l'aider à s'intégrer dans les flux économiques internationaux. Dans le discours qu'elle a prononcé lors de l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Présidente du Brésil, Dilma Rousseff, a déclaré que Cuba avait progressé dans la

modernisation de son modèle économique et que, pour continuer sur cette voie, ce pays avait besoin de l'appui de partenaires, proches ou lointains. Elle a ajouté que la coopération qui aidait Cuba à progresser était toutefois freinée par l'embargo économique qui accablait sa population depuis plusieurs dizaines d'années et qu'il était plus que temps de mettre fin à cet anachronisme déjà condamné par l'immense majorité des États Membres des Nations Unies.

Le Brésil et tous les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes rejettent le blocus imposé à Cuba, qui nuit gravement au peuple cubain. Cette position a été réaffirmée dans un communiqué spécial de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Santiago du Chili, en janvier 2013.

Conformément aux dispositions de la résolution 67/4, le Brésil estime qu'il faut de toute urgence mettre un terme à l'adoption et l'application de mesures unilatérales. Outre les conséquences néfastes qu'elles font subir à la population du pays frappé de sanctions, leur caractère extraterritorial contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international et à la bonne coexistence entre les peuples, qui implique le respect de la souveraineté et de la liberté du commerce et de la navigation.

Par crainte d'être sanctionnées par le Bureau américain du contrôle des avoirs étrangers, des banques européennes et latino-américaines ont bloqué des comptes et des transactions ayant un lien parfois ténu avec Cuba, même lorsque le système financier américain n'était pas concerné. En conséquence, le nombre de fournisseurs internationaux ayant des relations d'affaires avec des entités privées ou commerciales à Cuba se réduit, ce qui aggrave encore la rareté des biens et des services disponibles dans ce pays. Lorsque Cuba a été inscrite sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme publiée par le Département d'État des États-Unis, aggravant encore les difficultés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a immédiatement protesté en publiant un communiqué spécial, en mai 2013.

Les sanctions et les embargos portent préjudice aux populations des pays concernés, spécialement aux plus pauvres. Il est démontré que de telles mesures sont loin d'atteindre les résultats susceptibles de les justifier. Les 100 000 dollars d'aide brésilienne destinée aux victimes cubaines de l'ouragan Sandy qui ont été bloqués par les autorités américaines en 2012 en sont un exemple frappant. Le virement de ce montant par Banco do Brazil (agence de Miami) à UBS (agence de Genève) n'a toujours pas été autorisé par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

La levée de l'embargo bénéficie d'un soutien de plus en plus large à l'ONU, notamment en raison de son caractère contestable au regard des principes du droit international et des règles du système commercial multilatéral. L'intensification sans condition des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[12 juin 2013]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo commercial imposé à Cuba.

D'une manière générale, le Brunéi Darussalam est opposé à l'imposition unilatérale de sanctions contre un État Membre, étant donné que cette pratique affecte l'économie et le développement social de l'État en question. Il estime que de telles sanctions sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Burkina Faso

[Original : français]

[5 juin 2013]

Le Burkina Faso est un pays épris de paix et de justice qui a pleinement foi au principe d'égalité souveraine des États, tel que prôné par la Charte des Nations Unies.

Attaché aux vertus du dialogue qu'il a toujours prôné comme solution aux différends entre États, le Burkina Faso croit fermement que les échanges entre États, tant au plan économique, commercial et culturel sont de nature à consacrer l'épanouissement de leurs peuples respectifs et à aplanir leurs divergences.

Il demeure persuadé que dans un contexte de mondialisation caractérisée par la crise économique et financière internationale, le maintien de l'isolement économique, commercial et financier d'un État conduit inéluctablement à l'asphyxie et, de ce fait, ne saurait être une solution privilégiée pour le règlement de différends.

C'est pourquoi le Burkina Faso exprime son inquiétude face à la poursuite du blocus qui va à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et des principes des relations pacifiques entre États.

Ces mesures unilatérales qui violent les principes de souveraineté des États, et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont aussi contraires aux directives de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C'est pourquoi il lance encore une fois son appel à la levée de ce blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en violation de la Charte des Nations Unies et des règles élémentaires du droit international public. Il invite instamment les deux parties à privilégier la voie du dialogue pour le règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Aussi, en se conformant aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 67/4.

Burundi

[Original : français]

[28 mai 2013]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo.

Cambodge

[Original : anglais]
[26 avril 2013]

Le Gouvernement royal du Cambodge réitère son plein appui à la levée inconditionnelle des sanctions imposées injustement à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Imposé depuis plus de 40 ans, cet embargo illégal, qui constitue une violation flagrante du droit international et des droits de l'homme, a infligé au peuple cubain innocent d'énormes souffrances et des pertes économiques considérables. C'est pourquoi le Gouvernement royal du Cambodge exige une nouvelle fois la levée immédiate de cet embargo injustifié.

Le Gouvernement royal du Cambodge demande l'application effective et intégrale de la résolution 67/4.

Cameroun

[Original : français]
[23 mai 2013]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 67/4, ainsi que des précédentes sur ce sujet, et conformément aux principes sus-évoqués, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Cap-Vert

[Original : anglais]
[13 mai 2013]

En accord avec les principes consacrés par sa Constitution nationale et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République du Cap-Vert n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Chili

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'embargo économique, commercial et financier qui a été imposé à Cuba en 1959, a été maintenu jusqu'à ce jour. Cet embargo constitue une violation de la loi et des principes internationaux, notamment ceux d'égalité des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation. C'est pourquoi le Chili a appuyé la résolution 67/4 et les résolutions précédentes sur ce sujet.

Nous constatons que l'embargo s'est transformé en un système draconien de mesures unilatérales qui s'est maintenu au fil du temps. L'embargo en soi, en tant que mesure unilatérale, est en contradiction avec le multilatéralisme, l'ouverture et le dialogue promus par les Nations Unies.

Les mesures imposées à Cuba dans le cadre de l'embargo touchent de nombreuses entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba, dans le respect du droit international, y compris les normes établies par le système réglementé de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous rappelons qu'au sommet de la CELAC, qui s'est tenu le 28 janvier 2013 à Santiago, les États membres de la Communauté ont publié un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans lequel ils ont de nouveau condamné énergiquement l'application de lois et mesures contraires au droit international ainsi que leurs effets extraterritoriaux.

Chine

[Original : chinois]
[29 avril 2013]

Depuis 21 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution relative à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, exhortant tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté de commerce et de la navigation.

Malheureusement, cependant, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Il s'agit là d'une grave violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba. Cet embargo fait obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, porte atteinte à son droit de vivre et de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales avec les autres pays. Alors

même que la communauté internationale est durement frappée par une série de crises survenues dans les domaines financier, alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le problème des changements climatiques, l'embargo et les sanctions imposées à Cuba sont plus que jamais déraisonnables.

La Chine a toujours affirmé que la communauté internationale devrait fonder le développement des relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement, et s'opposer à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres. Pour sa part, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Actuellement, la Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales, procèdent à des échanges de main-d'œuvre et ne cessent d'intensifier leur coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines. Cette manière de procéder est conforme aux aspirations des deux peuples et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le monde d'aujourd'hui, le dialogue, la communication et la coexistence harmonieuse sont désormais des éléments clefs des relations internationales, et l'on observe une évolution irréversible vers la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales. La Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale, mettront un terme dans les plus brefs délais à l'embargo qu'ils ont imposé à Cuba, et que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui favorisera la stabilité et le développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Colombie

[Original : espagnol]
[6 mai 2013]

Le Gouvernement de la République de Colombie, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, réitère qu'il n'a ni adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures à l'encontre de Cuba ou de tout autre État, en accord avec sa politique de respect du droit international et d'attachement aux principes de l'indépendance politique, de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

En conséquence, la Colombie appuie le principe selon lequel chaque État est libre d'élaborer ses propres politiques internes et considère qu'il y a lieu de mettre fin à toutes mesures entravant le développement économique et commercial d'un pays et le bien-être de sa population.

La Colombie juge indispensable que les États Membres continuent de mettre en place des relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et le respect du principe de l'égalité souveraine des États et des autres dispositions du Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

Comores

[Original : anglais]
[9 avril 2013]

Réaffirmant son respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, l'Union des Comores n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de règlement dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États.

Congo

[Original : français]
[23 mai 2013]

La position de la République du Congo demeure celle qu'elle a toujours exprimée. En effet, elle juge intolérable ce blocus à caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes de la coopération internationale.

C'est pourquoi la République du Congo estime que cet embargo doit être levé.

Costa Rica

[Original : espagnol]
[3 juin 2013]

Conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Costa Rica a appuyé la résolution 67/4 à l'Assemblée générale, ainsi que les versions antérieures du texte, visant à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba, notamment par la loi Helms-Burton, estimant en outre qu'il s'agit d'une mesure qui fait obstacle au commerce international.

Cette position est conforme à la politique étrangère du Costa Rica, qui est que l'application unilatérale et extraterritoriale de mesures nationales par un État qui imposerait ses propres lois et ordonnances à d'autres pays doit cesser.

Le Costa Rica croit fermement que les différends entre pays doivent être résolus exclusivement par la voie du dialogue et des mécanismes multilatéraux et réitère son rejet catégorique de toute mesure unilatérale imposée à un pays par un autre. Il a affirmé à plusieurs reprises qu'une sanction politique, économique ou militaire ne peut être imposée à l'encontre d'un État qu'en application d'une résolution ou d'une décision du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

S'il n'a pris aucune mesure pour mettre en œuvre la résolution 67/4, dont l'application n'exige d'ailleurs aucune action particulière, le Costa Rica a toujours affirmé, dans le cadre de ses échanges avec la communauté internationale, qu'il était nécessaire de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba qui, après plusieurs décennies d'application, semble nuire avant tout à la population cubaine.

Ayant défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Costa Rica réprouve tout type de mesure ayant des incidences néfastes sur la population civile. Il estime néanmoins que les autorités cubaines doivent agir en accord avec les

normes démocratiques et respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Les Ministres des relations extérieures du Costa Rica et de Cuba ont tenu une réunion bilatérale en janvier 2013, afin de renforcer les relations entre les deux pays, notamment dans les domaines faisant l'objet d'une coopération, comme la formation professionnelle, les sciences et technologies, la culture, l'écotourisme, l'éducation, l'environnement, les pratiques optimales et la santé. De même, sur le plan régional, les deux pays sont constamment en contact dans le cadre de leur travail au sein de la troïka de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), mécanisme présidé par Cuba en 2013.

Côte d'Ivoire

[Original : français]
[28 mai 2013]

Le Gouvernement ivoirien n'a jamais adopté de mesures économiques ou commerciales compromettant la liberté du commerce international. Fidèle à la politique d'ouverture et de dialogue qu'il mène pour régler les différends entre individus et États, il a voté pour toutes les résolutions précédentes sur la question. La Côte d'Ivoire continuera à travailler en ce sens pour parvenir à la pleine mise en œuvre de ces résolutions concernant le blocus, qui continue de peser sur Cuba et le peuple cubain.

Croatie

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République de Croatie applique pleinement les dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Cuba

[Original : espagnol]
[8 juillet 2013]

Le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement américain, qui est en vigueur depuis le début de la révolution cubaine, continue d'être, plus de 50 ans plus tard et malgré les appels de la communauté internationale, au cœur de la politique menée par les États-Unis à l'encontre de cette petite île des Caraïbes dans le but de détruire la révolution et de restaurer leur hégémonie sur Cuba.

Cela s'est traduit par un durcissement systématique de la politique d'asphyxie économique, le renforcement des lois et règlements qui régissent le blocus, et l'adoption de nouveaux textes en la matière.

Du fait du cadre politique, juridique et administratif sur lequel il repose et de son objectif déclaré, le blocus constitue un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, de 1948, ainsi qu'un acte de guerre économique selon les dispositions de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée par la Conférence navale de Londres en 1909. Le blocus contre Cuba est le système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays.

L'application stricte et agressive des lois et règlements instaurant le blocus continue d'empêcher Cuba d'exporter librement des biens et des services vers les États-Unis ou d'en importer à partir de ce pays, d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses opérations financières internationales ou d'ouvrir des comptes dans cette devise dans les banques de pays tiers. Par ailleurs, les banques aux États-Unis refusent à Cuba l'accès au crédit, de même que leurs filiales dans des pays tiers et les institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement.

Au cours de la période considérée, la traque des opérations financières internationales de Cuba a été l'un des traits les plus marquants du blocus. Le blocus constitue le principal obstacle non seulement à l'essor économique et social du pays, mais aussi au développement des relations commerciales de Cuba avec le monde, et il freine sérieusement la coopération internationale que Cuba pourrait offrir et dont elle pourrait bénéficier.

Les pertes économiques occasionnées au peuple cubain par l'application du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis s'élèvent à 1 157 327 millions de dollars des États-Unis jusqu'en avril 2013, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba est illégal et immoral, et doit cesser.

Chapitre 1

Poursuite du blocus économique, commercial et financier contre Cuba

Le Gouvernement des États-Unis continue de faire fi des appels répétés de la communauté internationale en faveur de la levée complète du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, y compris de l'opposition de plus en plus forte à cette politique qui se manifeste aux États-Unis. Au contraire, il a décidé d'intensifier les mesures visant à asphyxier l'économie de l'île, en particulier les mesures d'ordre financier et monétaire et celles ayant un effet extraterritorial.

La décision prise par le Président Barack Obama le 10 septembre 2012 de proroger une fois de plus la loi sur le commerce avec l'ennemi traduit la détermination du Gouvernement américain de maintenir l'un des éléments essentiels du cadre juridique sur lequel repose le blocus contre Cuba.

Quant à l'inscription, une fois de plus, de Cuba sur la liste fallacieuse des pays qui soutiennent le terrorisme, elle ne sert qu'à justifier la persécution féroce des opérations financières faites par Cuba et l'intensification du blocus. Cette action vise aussi à satisfaire les intérêts d'un groupe anti-Cuba, qui est de plus en plus réduit aux États-Unis, en prétendant étayer une politique dénuée de fondement éthique et juridique, à laquelle s'opposent la grande majorité de la population américaine et des émigrants cubains qui vivent dans ce pays.

Le territoire cubain n'a jamais été et ne sera jamais utilisé pour abriter des terroristes, ni pour organiser, financer ou perpétrer des actes de terrorisme contre quelque pays que ce soit, les États-Unis y compris. En revanche, Cuba a subi pendant des dizaines d'années les conséquences d'actes de terrorisme organisés, financés et exécutés à partir du territoire des États-Unis, qui ont fait 3 478 morts et 2 099 blessés. Le Gouvernement cubain le répète : il considère que le Gouvernement des États-Unis n'a absolument aucune autorité morale pour le juger.

1.1 Principales mesures adoptées et propositions faites par le Gouvernement des États-Unis attestant de sa volonté de maintenir et de durcir le blocus

Le blocus se poursuit; les exemples qui illustrent cet état de fait sont nombreux et variés. D'après un éditorial publié le 3 mars 2013 par l'agence commerciale et financière Bloomberg, le Gouvernement des États-Unis a ouvert, entre 2000 et 2006, 11 000 enquêtes pour violation présumée du régime de sanctions contre Cuba, alors que les enquêtes concernant les autres pays sont au nombre de 7 000, sachant que Cuba ne représente pas une menace contre la sécurité nationale américaine, ce que les autorités américaines reconnaissent elles-mêmes.

Les exemples ci-après illustrent également les mesures irrationnelles prises contre l'île :

- Le 9 mai 2013, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) a imposé une amende de 348 000 dollars à la société American Steamship Owners Mutual Protection and Indemnity Association, pour violation des interdictions énoncées dans la législation sur le contrôle des avoirs cubains et des dispositions d'autres régimes de sanctions visant d'autres pays. Le Bureau a prétendu que la société avait traité trois réclamations en faveur de Cuba, correspondant à une somme de 40 584 dollars;
- En avril 2013, l'organisation non gouvernementale britannique Cuba Solidarity Campaign (CSC) a décidé d'acheter 100 exemplaires du livre intitulé *The Economic War against Cuba: A Historical and Legal Perspective on the U.S. Blockade*, dont l'auteur est Salim Lamrani et qui a été publié en mars 2013 par Monthly Review Press, une maison d'édition sise à New York. L'opération entre la banque de la CSC, la coopérative et le compte en banque de la maison d'édition Monthly Review Press à la Chase n'a pas pu se faire, l'OFAC ayant bloqué les fonds et exigé de la CSC qu'elle lui donne des explications sur ses relations avec Cuba. Le Directeur de la CSC, Rob Miller, a exprimé son étonnement : « La législation extraterritoriale relative aux sanctions économiques contre Cuba est utilisée pour interdire la vente au Royaume-Uni d'un livre qui expose l'ampleur du blocus contre Cuba [...] Le caractère ridicule du blocus américain s'illustre une fois de plus ici, puisqu'il s'agit d'interdire aux lecteurs britanniques de lire un excellent ouvrage publié par une maison d'édition américaine. »;
- Le 14 avril 2013, la Commission des audiences et recours en matière de marques, qui relève de l'Office des brevets et des marques des États-Unis, a rejeté la demande présentée par la société cubaine Cubatabaco d'annuler l'enregistrement de la marque Cohíba par la société General Cigar. La décision s'est fondée intégralement sur les arguments avancés par les tribunaux américains, qui ont confirmé que la législation sur le contrôle des avoirs cubains ne permet pas la reconnaissance de la prestigieuse marque cubaine;

- Le 5 mars 2013, l'OFAC a imposé une amende de 139 000 dollars à la société américaine Eagle Global Logistics de Houston (Texas), qui fait maintenant partie de la société transnationale britannique CEVA Logistics, pour avoir permis à ses filiales sises dans d'autres pays d'assurer des services de transport de fret à destination et en provenance de Cuba;
- Le 22 février 2013, l'OFAC a imposé une amende de 43 875 dollars à la filiale américaine de la société chinoise Tung Tai Group, dont le siège est à San José, en Californie, pour avoir passé des marchés d'achat et de vente de ferraille cubaine;
- Le 25 juillet 2012, l'OFAC a imposé une amende de 6 500 dollars à un citoyen américain, Zachary Sanders, pour s'être rendu à Cuba en 1998 sans permis du Département américain du Trésor;
- Le 10 juillet 2012, l'OFAC a annoncé qu'il avait imposé une amende de 1 347 750 dollars à la société Great Western Malting pour avoir facilité, par une filiale étrangère, la vente à Cuba, entre août 2006 et mars 2009, de malt issu de l'orge d'origine non américaine;
- Le 29 juin 2012, la représentante républicaine pour la Floride Ileana Ros-Lehtinen a présenté un projet de loi relatif à la coopération pour la sécurité dans l'hémisphère occidental (projet de loi H.R.6067), qui modifierait la loi Helms-Burton pour empêcher tout investissement étranger dans l'industrie cubaine du pétrole. Ce texte autoriserait aussi le Président à imposer des sanctions à tout pays de l'hémisphère occidental qui coopérerait sur le plan militaire avec un pays qui soutient le terrorisme;
- Le 26 juin 2012, cette même représentante a présenté un projet de loi de programmation pour les affaires étrangères (projet de loi H.R.6018), qui interdirait l'octroi de licences d'exportation à Cuba et à d'autres pays pour le transfert de satellites commerciaux et de composantes ou technologies figurant sur la liste des articles dont l'exportation est contrôlée par le Département américain du commerce.

1.2 Portée extraterritoriale du blocus

La politique du gouvernement Obama a sans conteste été marquée par un durcissement de la dimension extraterritoriale du blocus, la portée des lois Torricelli et Helms-Burton ayant été élargie, alors qu'elles vont à l'encontre des normes consacrées dans le droit international public et privé, dans le sens où elles enfreignent le principe de souveraineté de pays tiers ainsi que les droits des personnes morales ou physiques qui ne relèvent pas de la législation américaine.

Du fait de sa nature extraterritoriale, le blocus ne connaît aucune frontière. Les mécanismes en vigueur pour appliquer la politique en question vont à l'encontre des principes qui régissent les relations économiques, commerciales, monétaires et financières internationales, ainsi que de nombreuses résolutions de l'ONU et d'autres organisations internationales. Ils enfreignent également les dispositions des organisations d'intégration régionale et les législations de pays tiers, y compris celles ayant été adoptées après l'entrée en vigueur de la loi Helms-Burton en 1996.

Les navires marchands de pays tiers qui accostent dans un port cubain continuent d'être victimes de l'extraterritorialité du blocus. De même, les intérêts

des sociétés de pays tiers ayant un lien quelconque avec des sociétés américaines continuent d'être lésés, ainsi que ceux des établissements bancaires qui effectuent des opérations financières avec Cuba, quelle que soit la monnaie utilisée.

L'application extraterritoriale du blocus continue de toucher les sociétés de pays tiers, notamment¹ :

- Les sociétés qui commercialisent des produits d'origine cubaine ou des produits qui comportent, à quelque stade que ce soit de leur élaboration, un composant d'origine cubaine;
- Les sociétés qui souhaitent vendre à Cuba des biens ou des services dont la technologie fait intervenir plus de 10 % de composants d'origine américaine, même si leurs propriétaires ressortissent de pays exportateurs;
- Les banques qui, dans l'exercice de leurs droits, souhaiteraient ouvrir des comptes en dollars des États-Unis au nom de personnes morales ou physiques cubaines ou effectuer des opérations financières dans cette monnaie avec des Cubains ou des entités cubaines;
- Les entreprises qui réalisent des investissements ou font du commerce avec Cuba.

Il existe un nombre incalculable d'exemples récents d'échanges commerciaux entre Cuba et des pays tiers ne relevant pas de la juridiction des États-Unis que les interdictions, les menaces et le chantage du Gouvernement américain ont entravés ou empêchés. Les exemples ci-après illustrent bien la situation :

- La sixième assemblée générale du Conseil épiscopal latino-américain s'est tenue du 22 au 26 mai 2013 à La Havane, avec trois mois de retard, les fonds destinés à cette manifestation (101 000 dollars) ayant été bloqués par le Département américain du Trésor, en application de la législation régissant le blocus. Des églises d'Europe, faisant preuve de solidarité, ont fourni les ressources nécessaires à la tenue de cette manifestation en attendant qu'une décision soit prise concernant les fonds du Conseil;
- Le 16 avril 2013, la banque suisse Zürcher Kantonalbank a déclaré à l'Agence France-Presse, par l'intermédiaire de sa porte-parole, Evelyne Broennimann, qu'à compter du 1^{er} mai elle suspendrait tous les transferts à destination de Cuba, la banque devant donner la preuve à ses partenaires aux États-Unis que ses activités sont conformes aux normes établies par l'OFAC, laquelle peut prendre des mesures contre des banques, notamment en gelant les fonds;
- Le 12 décembre 2012, l'OFAC a annoncé qu'elle imposerait une amende de 8 571 634 dollars à la Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ du Japon pour avoir procédé à des transferts financiers avec un groupe de pays, dont Cuba, sous prétexte qu'elle avait enfreint les sanctions économiques imposées par les États-Unis;
- Le 11 octobre 2012, l'ambassade de Cuba en Namibie a reçu une lettre de la compagnie AON Namibia, anciennement Glenrand MIB, l'informant de l'annulation de la police d'assurance qui couvrait les véhicules de l'ambassade

¹ Voir la page 33 de la version française du document [A/67/118](#).

et de la retenue de la prime annuelle, en application de la législation sur le blocus, Glenrand MIB ayant été rachetée par la société américaine AON;

- Le 19 juin 2012, la succursale au Botswana de la compagnie multinationale d'assurance AON a informé le consulat de Cuba dans ce pays que, compte tenu de la « législation interne », elle ne pourrait plus continuer à lui prêter ses services. Le directeur d'AON responsable des comptes personnels a expliqué qu'il s'agissait d'une décision prise par la maison mère du fait de la législation sur le blocus;
- L'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire n'a pas pu réparer les équipements de la société Schiller nécessaires aux services de rééducation, une banque suisse n'ayant pas accepté les transferts venant de Cuba de peur de subir des représailles;
- Des raisons semblables ont empêché la Société cubaine de cardiologie de verser sa cotisation annuelle à la Fédération mondiale du cœur;
- Pendant deux années de suite, l'Institut cubain du livre n'a pas pu verser sa cotisation au Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui œuvre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les banques refusant d'accepter les transferts de Cuba. La raison principale invoquée était le régime de sanctions imposé par les États-Unis;
- L'Institut cubain du livre n'a pas pu non plus effectuer le versement de sa cotisation à l'agence qui administre le système du numéro international normalisé du livre;
- L'Institut d'information scientifique et technologique ne peut pas avoir accès aux publications scientifiques vendues par la société Swets, celle-ci prétextant qu'elle serait frappée par les sanctions économiques américaines si elle entretenait des relations de travail normales avec l'organisme cubain.

1.3 Effets du blocus sur la coopération internationale, y compris sur la coopération avec les organismes multilatéraux

La coopération internationale qu'offre et que reçoit le peuple cubain n'échappe pas aux répercussions du blocus. Nombreux sont les projets de coopération qui ont été entravés par l'agressivité des autorités américaines.

La politique menée contre Cuba a réussi à paralyser diverses actions menées dans différents pays, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, par des spécialistes cubains dans des domaines sensibles, tels que la santé publique.

De même, les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que d'autres organismes des Nations Unies rencontrent de nombreux obstacles pour mener à bien leurs programmes d'aide dans le pays, en appui aux priorités et politiques de développement nationales et en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Geste sans précédent dans l'histoire de l'action menée à Cuba par le bureau de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, faute d'avoir obtenu le permis nécessaire de l'OFAC, une banque canadienne a

retenu les fonds destinés à l'achat de vaccins contre la grippe pour le programme de vaccination des personnes âgées.

La décision de la Zürcher Kantonalbank de suspendre ses opérations avec Cuba a porté atteinte aux droits des citoyens suisses qui, pendant plus de 20 ans, par le biais de l'organisation non gouvernementale MediCuba-Suisse, ont soutenu des projets d'infrastructure médicale et de formation du personnel dans les domaines de la lutte contre le cancer, de la pédiatrie, des soins palliatifs, de la psychothérapie et de la prévention du VIH/sida dans plusieurs régions de Cuba, les dons s'élevant à quelque 300 000 francs suisses par an.

Plusieurs spécialistes cubains n'ont pas été autorisés à participer à l'atelier sur les normes de qualité pour les fruits et légumes frais qui s'est tenu au Costa Rica juste avant la dix-septième réunion de la Commission du Codex Alimentarius (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) portant sur les fruits et les légumes frais, qui a eu lieu en septembre 2012, cet atelier étant financé par le Département américain de l'agriculture. Cuba est le seul pays de la région à avoir été exclu des échanges régionaux sur les bonnes pratiques dans le domaine.

La société sud-africaine Mohlaleng Health n'a pas pu transférer à Cuba la somme de 148 500 dollars pour régler une facture de 2012 concernant 2 400 flacons de Vidatox (qui est produit par la société cubaine Labiofam), de peur que les autorités américaines ne gèlent les fonds.

La société cubaine Labiofam a été frappée d'autres sanctions dans le cadre de la politique de blocus, lorsqu'une banque américaine s'est appropriée, au détour d'un transfert de routine, des fonds destinés à la construction d'une usine de biolarvicides pour aider à éradiquer le paludisme en République-Unie de Tanzanie. Cette mesure a un caractère extraterritorial dans la mesure où le projet relevait du Gouvernement tanzanien. La société cubaine administrait simplement les fonds destinés à la construction de l'usine.

L'Institut de recherche fondamentale en agriculture tropicale n'a pas pu commencer l'exécution du projet sur la préservation de la biodiversité agricole dans les réserves biosphériques cubaines (relier les paysages naturels et les paysages agricoles pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement), des retards ayant été occasionnés par le blocus dans les opérations de compte.

Le projet, doté d'un budget de 1,368 million de dollars, est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (dont le siège est à Washington) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'organisme Bioversity International. Par ailleurs, l'obligation d'utiliser l'euro dans les transferts financiers signifie qu'environ 8 % du budget dont est doté le projet de coopération, à savoir 109 456 dollars, est perdu.

En 2007, un projet trinational intitulé « Corridor biologique caribéen » a été mis sur pied avec la participation de Cuba, de la République dominicaine et d'Haïti, l'objectif principal étant d'apporter une aide à Haïti. Le projet est financé par le PNUE et l'Union européenne, et dispose d'un bureau de coordination en République dominicaine.

Les restrictions imposées par le blocus ont empêché l'acquisition d'un véhicule Mitsubishi destiné à être utilisé par le coordonnateur du projet à Cuba et rendu impossible l'utilisation de plateformes de systèmes d'information

géographique brevetés aux États-Unis, y compris par les techniciens cubains qui travaillent en République dominicaine. Le caractère irrationnel de cette politique s'est également illustré par le gel, par une banque américaine, d'un mois de salaire de l'un des techniciens cubains travaillant au bureau trinational, dont le salaire est versé par le PNUE.

Les spécialistes de l'Institut national d'oncologie et de radiologie responsables de la base de tumeurs de l'Institut n'ont pas pu participer à un atelier sur le système LabWare LIMS, qui s'est tenu en Colombie pendant la première semaine de juin 2013 sous les auspices du réseau de banques de tumeurs de l'Amérique latine et des Caraïbes, sous prétexte que la société américaine LabWare, qui parrainait la manifestation, ne pouvait pas avoir de relations commerciales avec Cuba en vertu de la législation sur le blocus.

Chapitre 2

Incidences du blocus sur les principaux secteurs de la société

2.1 Incidences sur les secteurs de la santé et de l'alimentation

Santé publique

Entre mai 2012 et avril 2013, les incidences économiques du blocus sur la santé publique cubaine seraient d'environ 39 millions de dollars, selon des estimations très conservatrices, par suite de l'achat sur des marchés éloignés de médicaments, de réactifs, de pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, d'instruments et d'autres intrants, ainsi que du recours à des intermédiaires, dont les effets combinés accroissent d'autant les dépenses dans le secteur.

Les conséquences du blocus dans ce secteur ont un effet négatif multiplicateur, car ce qui nuit au coût des produits d'usage quotidien, c'est la difficulté de se les procurer, ce qui rejaillit sur les services sociaux de base et donc sur les conditions de vie de la population.

Parmi les incidences à signaler dans ce domaine, on peut citer les cas suivants :

La société Servicios Médicos Cubanos S. A. (Services médicaux cubains) se voit dans l'impossibilité de tirer parti de tout le potentiel offert par différentes modalités de commercialisation des services de santé. Les contraintes que lui impose le blocus l'ont privée d'environ 9,6 millions de dollars de revenus.

La société Medicuba S. A. a souffert des retombées importantes de l'augmentation des dépenses budgétaires et des ponctions sur les réserves en devises dues à l'achat sur des marchés éloignés de médicaments, de fournitures médicales, de réactifs pour les examens de laboratoire, de matériel jetable, d'équipements et d'intrants utilisés dans les troubles gastriques, ainsi que d'autres équipements et technologies. Les frais supplémentaires ont atteint 367 800 dollars par suite de l'augmentation des prix et 11 304 600 dollars pour les dépenses opérationnelles.

La formation des professionnels de la santé cubains aux techniques contemporaines d'assistance médicale se heurte à de sérieux obstacles à cause du blocus. Dans les circonstances actuelles, on ne peut recevoir de formation suffisante dans le domaine des équipements de tomographie à émission de positons de marque Philips, qui sont essentiels au diagnostic du cancer.

La majorité du matériel d'imagerie médicale tombe sous le coup de la réglementation ou fonctionne à l'aide d'ordinateurs dont le système d'exploitation est Windows XP de 64 bits, qui doit être activé avec l'aide de Microsoft dans les 30 jours suivant l'installation.

L'activation peut se faire automatiquement en ligne, grâce à une connexion directe de l'ordinateur avec les serveurs de Microsoft, ou manuellement, en téléphonant à l'un des bureaux mondiaux de ladite compagnie. Ni l'une ni l'autre des options n'est ouverte à Cuba car Microsoft n'y a pas de représentation et rejette l'activation automatique du matériel par son serveur parce que la demande émane de Cuba.

Le Centre national de génétique médicale n'a pu acquérir d'analyseur génétique car seules des compagnies américaines, telles que la société Applied Biosystems, appartenant à Life Technologies, fabriquent ce matériel qui permet d'effectuer la lecture des séquençages d'ADN, outil essentiel à l'étude des maladies génétiques, comme le cancer du sein, la polypose adénomateuse familiale, le cancer colorectal héréditaire non polyposique et le syndrome de Von Hippel Lindau.

L'Institut de gastroentérologie n'a pu acquérir d'appareils d'ablation par radiofréquence bipolaire des tumeurs du foie parce qu'ils sont fabriqués aux États-Unis et mis en vente par diverses sociétés installées dans certaines zones géographiques, comme Olympus Latin America, Inc.

Le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler fait face à de sérieuses difficultés pour se procurer de l'oxyde nitrique, gaz fabriqué par des sociétés américaines et européennes. Comme il est impossible de l'acheter aux États-Unis, il faut recourir à des fournisseurs plus lointains, ce qui grève leur coût du fait qu'il s'agit d'une substance dont le transport est assujéti à certaines précautions.

L'oxyde nitrique est administré à des malades souffrant d'hypertension pulmonaire et de troubles pulmonaires graves. Dans les centres médicaux, on l'administre aux malades ayant subi une transplantation cardiaque ou pulmonaire, ainsi que dans les cas de circulation fœtale persistante chez les nouveau-nés ou autres.

L'Institut de nutrition et d'hygiène alimentaire fait face à des obstacles dans la détection des aflatoxines (toxines ayant un effet cancérigène présent dans les aliments contaminés par des champignons), ce qui fait que l'essai est en attente depuis plus d'un an, faute de fournisseurs de modèle d'aflatoxines B2, G1 et G2 qui ne soient pas américains.

L'Institut de néphrologie éprouve des difficultés à se procurer des kits de typage HLA auprès de la société d'origine américaine, One Lambda, qui n'en autorise pas la vente à Cuba. Cette technique permet de mesurer les niveaux de compatibilité immunologique entre receveurs et donneurs d'organes dans le cadre du programme national de transplantation rénale, qui permet de choisir le receveur idoine. Environ 1 500 malades s'adressent à la banque des receveurs et ont donc besoin d'un typage immunologique.

À Cuba, les malades du VIH/sida se voient privés du traitement antirétroviral, qui inclut le Tenofovir de la société Gilead. Il leur est également impossible de se procurer les médicaments antirétroviraux Kaletra, Nelfinavir, Ritonavir et Lopi/Rito pour le traitement infantile 80/20 mg/ml car les sociétés américaines qui les

fabriquent ne répondent pas à la demande des entreprises cubaines ou font valoir qu'elles ne peuvent pas commercer avec Cuba.

Alimentation

De par sa nature, c'est l'un des secteurs les plus touchés par le blocus.

Bien que la possibilité existe d'importer des produits agricoles et des aliments des États-Unis, les relations commerciales normales entre les deux pays sont encore entravées dans ce domaine. Les achats demeurent régis par une réglementation très stricte, soumise à un mécanisme complexe de permis qui s'applique tant aux voyages des hommes d'affaires américains qu'à la signature des contrats, au transport et au paiement des transactions. Par ailleurs, l'OFAC (Bureau de contrôle des avoirs étrangers) se réserve d'annuler les licences accordées sans préavis ni justification explicite.

La société Alimport a subi, à cause du risque souverain, des pertes estimées à environ 45 millions de dollars car elle n'a pas d'accès direct au financement des banques américaines. Par ailleurs, la pression exercée par le Gouvernement américain sur le système bancaire et le crédit international fait que les créanciers tiers accroissent de 8 % à 10 % par an les coûts financiers bien que leur tendance soit de fluctuer entre 5 % et 6 %.

Alimport a subi des pertes additionnelles estimées à 20 millions de dollars car il ne lui est pas permis d'utiliser le dollar américain dans ses transactions. Les banques cubaines doivent acheter des devises pour le remboursement, ce qui entraîne des pertes considérables dues aux taux de change, aggravées par la grande instabilité des marchés financiers. Et il faut ajouter à ces pertes 10 millions de dollars, les transferts à partir de Cuba ne pouvant s'effectuer sans le concours de diverses banques.

Face à l'impossibilité d'exporter des produits cubains vers les marchés américains et aux restrictions qui les empêchent de transporter des cargaisons cubaines vers d'autres destinations, les bateaux qui vont des États-Unis à Cuba repartent à vide vers les ports américains, ce qui alourdit le fret. Les pertes dans ce secteur se sont donc élevées à 28 millions de dollars en 2012.

De même, les exportations de la société cubaine Caribex, et plus particulièrement celles des queues de homard et des crevettes, auraient pu être destinées au marché américain. Mais, en raison du blocus, ces exportations sur les autres marchés sont soumises au paiement de droits de douane élevés (alors qu'elles en sont exemptes sur le marché américain), à des coûts de transport élevés liés aux risques de transport de marchandises au long cours et à des taux de change coûteux vu qu'il est interdit d'utiliser le dollar des États-Unis pour les transactions.

De plus, l'éloignement des marchés pour l'importation de produits destinés à l'industrie alimentaire cubaine, tels que les produits destinés à l'emballage et à la conservation, les pulpes de fruits et les édulcorants, a occasionné des pertes de près de 3,4 millions de dollars.

2.2 Éducation, culture et sport

Depuis l'avènement de la Révolution, la priorité de l'État cubain a été de garantir la réalisation des droits de tous les Cubains à l'éducation, et à l'accès à la

culture et au sport. Mais le blocus imposé au pays entraîne des pénuries quotidiennes qui gênent le développement de ces secteurs.

À cause de cette politique, Cuba continue de ne pas avoir accès au marché américain pour l'achat de fournitures scolaires et de produits de base ni à l'échange d'informations scientifiques, culturelles et sportives.

Les pertes subies du fait qu'il faut importer les fournitures scolaires en faisant appel à des fournisseurs éloignés se traduisent par un accès limité des écoles cubaines aux moyens didactiques nécessaires à l'enseignement préscolaire, primaire et spécialisé. Un montant de 816 000 dollars, versés en sus de la cotisation régulière en vue de l'achat de matériels scolaires, équivaut à 1 723 modules de formation aux sciences naturelles. Du fait de ces coûts additionnels, seule une centaine de modules pédagogiques ont pu être importés.

Pendant la période ici examinée, les mesures qui ont pesé lourd sont celles visant à interdire ou à contraindre le déroulement normal des échanges universitaires, les voyages d'étudiants et de professeurs, la circulation des informations scientifiques par diverses voies, la distribution et la rémunération des travaux dans le domaine académique et l'acquisition d'articles, de moyens et d'instruments destinés à l'enseignement, la recherche et le travail scientifique en général.

L'incertitude dans l'octroi de permis, à des conditions très strictes, aux institutions académiques et universités américaines qui désirent lancer des programmes de collaboration fait qu'un grand nombre de possibilités sont perdues ou gêne les actions éventuelles en faveur de la coopération entre universitaires et étudiants des deux pays.

L'Université de Holguín n'a pas pu procéder à des échanges universitaires avec le Centre d'études supérieures de Grenade (Espagne), agréé par l'Université d'Alcalá (Madrid), où s'inscrivent des étudiants de divers pays d'Europe, d'Asie et des États-Unis. Dans tous les cas, le Centre paie les universités qui accueillent les étudiants. Lorsqu'on a appris que l'université bénéficiaire était cubaine, l'échange a été annulé.

Le matériel informatique de l'Université de la Havane ne peut être renouvelé en raison de l'interdiction frappant l'importation d'ordinateurs produits par les meilleurs fabricants mondiaux, tels que Hewlett Packard et Apple Macintosh, y compris par des sociétés associées à des fabricants japonais comme Toshiba ou Sony Vaio. Cette restriction est due au fait que la plus grande partie du marché est sous l'emprise de processeurs fabriqués par la société américaine Intel. Pour obtenir ce composant électronique, Cuba doit s'adresser à des pays tiers, ce qui grève les prix de 30 %.

À l'Université de Guantánamo, il y a cinq projets de collaboration dont la gestion pâtit de restrictions sérieuses en raison des difficultés de l'importation d'articles de laboratoire. Parmi eux, on peut citer les suivants :

- Pour le projet « Formation des capacités en vue de la gestion des côtes dans le sud de Cuba », réalisé en collaboration avec des institutions canadiennes, l'arrivée d'un système de localisation mondial (GPS) a été retardée car la contrepartie canadienne s'est vue dans l'impossibilité de se le procurer lorsque la destination en a été divulguée;
- Les importations visant les instruments du laboratoire du projet « Amélioration du code génétique », exécuté en coopération avec des institutions belges, ont également été retardées car le matériel commandé se composait d'éléments

provenant des États-Unis. Il a donc fallu se procurer les instruments sur des marchés plus éloignés et à des prix plus élevés.

Des membres de deux groupes de recherche du Département de biologie animale et humaine de l'Université de la Havane (Invertébrés et Écologie des oiseaux) n'ont pu opter pour les fonds du programme de préservation, intitulé « Conservation Leadership programme » (Programme de formation des cadres à la préservation), qui offre des subventions aux jeunes de pays en développement impliqués dans la protection et la gestion des ressources naturelles de leur pays, parce que les organisations américaines Wildlife Conservation Society et Conservation International se sont inscrites sur la liste des donateurs au programme. D'autres jeunes Cubains avaient pu y participer autrefois, lorsqu'il était parrainé par les entités britanniques British Petroleum, BirdLife International et Fauna and Flora International.

La politique du blocus entrave et empêche les relations directes et normales avec des institutions sportives internationales et la participation d'athlètes à des compétitions importantes aux États-Unis ou à Cuba. La dimension extraterritoriale de ses mesures rend l'accès au financement extérieur plus coûteux et nuit à l'achat d'équipements sportifs.

Il faut inclure dans les pertes principales infligées au sport cubain les coûts supplémentaires qui s'élèvent à 1 070 000 dollars, résultant des importations de matériel destiné aux disciplines sportives, telles que le base-ball, l'athlétisme, le softball, le tir à l'arc, la plongée, la natation, le tennis, la pelote basque, la voile et le polo, entre autres.

De même, l'équipe nationale de base-ball attend encore que soient réglés les frais de sa participation aux éditions de la Classique mondiale de base-ball de 2009 et de 2013, dont le montant s'élève à 2,3 millions de dollars et qui ne peuvent être transférés à Cuba en raison des lois du blocus.

Le 26 juin 2012, l'OFAC a informé l'agence de voyages Insight Cuba, qui promeut depuis 2011 la participation de coureurs américains au marathon Marabana, que la célèbre course ne pouvait être qualifiée de programme d'échanges entre les peuples et a empêché 300 athlètes américains d'y participer.

La réunion du Comité exécutif de la Fédération internationale des amateurs de basket-ball, qui devait avoir lieu du 7 au 10 novembre 2012, à la Havane, a dû être annulée car les autorités américaines n'ont pas accordé les permis de voyage aux membres du Comité venant des États-Unis et de Porto Rico.

Le blocus empêche la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents culturels cubains, réduit à des valeurs infimes le prix de vente des produits culturels du pays et empêche le public international de goûter pleinement à la musique cubaine. Un des principaux moyens utilisés est le contrôle du marché exercé par les grandes transnationales de l'art et de la musique, pour la plupart américaines ou implantées aux États-Unis. Ces grandes entreprises règnent sur les circuits de promotion et les expositions d'artistes au niveau international.

Les institutions cubaines n'ont pu percevoir 12,1 millions de dollars en raison des contraintes imposées par le blocus et de l'impossibilité d'avoir des échanges normaux avec les circuits artistiques des États-Unis.

Un autre exemple de la dimension extraterritoriale du blocus est offert par la société Paypal de paiement en ligne qui, le 21 août 2012, a restreint le compte d'une plateforme espagnole de financement de projets culturels cubains, en invoquant le non-respect de règlements de l'OFAC concernant Cuba.

Par l'entremise de ses sociétés, l'Institut cubain de la musique a mené à bien, pendant la période à l'examen en territoire américain, 51 projets auxquels ont participé 365 musiciens et techniciens. Toutefois, les participants ne reçoivent qu'une indemnité journalière et ne sont pas autorisés à commercialiser leurs représentations.

À cause des restrictions imposées par le blocus, l'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques n'a pas d'accès direct à la technologie mise au point par la société américaine Dolby. Les processus de sonorisation des productions cinématographiques cubaines sont obligés d'utiliser cette technologie sans la citer, ce qui en rend l'insertion sur le marché international du film pratiquement impossible. Cette situation force les professionnels cubains à s'associer à des coproducteurs étrangers afin d'obtenir les autorisations pertinentes.

Le service de grande distribution de musique numérique Soy Cubano de la société cubaine Artex S.A. n'a pas d'accès direct aux sociétés américaines de distribution en gros, très puissantes pour négocier sur le marché mondial. Il a donc fallu avoir recours à des sociétés intermédiaires, ce qui réduit d'autant la marge commerciale.

Pour sa part, la société RTV Comercial, chargée d'exporter les services de la radio et de la télévision cubaines, ne peut en commercialiser les produits audiovisuels sur le marché américain ni sur d'autres marchés de la région, en raison du contrôle exercé par les capitaux venant des États-Unis, ce qui fait que les produits cubains sont commercialisés à des prix bien inférieurs à ceux du reste des productions. Pour Cuba, le coût oscille entre 200 et 300 dollars de l'heure, montant inférieur au prix moyen des produits audiovisuels du genre, cotés à environ 600 dollars de l'heure sur le marché international.

Chapitre 3

Incidences sur le secteur extérieur de l'économie

3.1 Incidences sur le commerce extérieur

L'insularité et les conditions du développement de Cuba y déterminent la forte incidence du commerce extérieur sur l'accès aux technologies de pointe, la mobilisation des capitaux extérieurs, l'octroi de crédits, l'encouragement aux investissements étrangers et la coopération internationale.

De ce fait, le secteur extérieur de l'économie cubaine constitue l'une des principales cibles de la politique de blocus contre le pays.

Pour la période à l'examen, les pertes causées par le blocus au commerce extérieur cubain s'élèvent à 3 921 725 790 dollars, soit 10 % de plus que pour l'année précédente. Avec 78 % des pertes totales, ce sont les revenus non perçus par les exportations de biens et de services qui ont été les plus dommageables.

Par rapport à la période antérieure, l'augmentation des coûts de financement imputable au prétendu « risque souverain » a été de 76 % en raison des pressions exercées sur les tiers par les autorités américaines pour gêner ou empêcher les

financements à Cuba. Les dépenses de fret et d'assurance dues au déplacement géographique du commerce ont augmenté de 24 %.

De même, les dommages causés aux secteurs du tourisme, de l'énergie, des mines, de l'agriculture et de l'industrie restent élevés.

Rien qu'avec le tabac « premium », l'entreprise cubaine TabacCuba aurait pu faire aux États-Unis environ 121,5 millions de dollars de ventes, compte tenu des caractéristiques du marché américain pour ces produits.

Autre exemple des incidences sur le commerce extérieur cubain : l'entreprise mixte Havana Club Internacional, qui a perdu environ 73 millions de dollars parce que ses rhums sont interdits sur le marché américain. Ce chiffre est estimé d'après leur vente sur le marché international, où les États-Unis absorbent près de 42 % des marques premium.

3.2 Incidences sur les investissements étrangers

Ces dernières années, les investissements étrangers à Cuba ont porté sur des projets d'intérêt national à effet économique et social important, mais le blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis continue de les gêner et a notamment les conséquences suivantes :

- Entraves à l'accès à la technologie de pointe que possèdent les entreprises américaines;
- Entraves à l'accès des exportations cubaines au marché américain;
- Refus de l'accès au financement provenant de banques américaines pour développer les investissements étrangers directs dans le pays;
- Les financements sont majorés car ils doivent se faire dans des monnaies autres que le dollar, ce qui renchérit et retarde l'investissement;
- Les dépenses de fret et de transport maritime augmentent;
- Des sanctions extraterritoriales sont appliquées et des pressions sur les entreprises étrangères sont exercées, ce qui empêche la création à Cuba d'entreprises conjointes.

Dans le cas de l'industrie pétrolière, le blocus renchérit les contrats passés avec les compagnies propriétaires de plateformes de forage car les technologies qu'elles utilisent ne peuvent contenir plus de 10 % de composantes américaines, ce qui oblige les compagnies étrangères exploitantes à des investissements supplémentaires et, de ce fait, renchérit l'utilisation des plateformes dans les eaux cubaines.

3.3 Incidences financières et bancaires

On l'a dit, l'aggravation par le Gouvernement des États-Unis de son hostilité et de ses persécutions et harcèlements contre le secteur bancaire et financier cubain a constitué indubitablement l'élément distinctif de sa politique criminelle pendant la période à l'examen.

L'antagonisme s'est durci envers les institutions financières et bancaires étrangères afin de limiter dans les deux sens leurs opérations avec les banques cubaines. Cette situation complique le fonctionnement des banques nationales tout en leur causant des frais financiers supplémentaires.

Dans ce contexte, les institutions financières et bancaires étrangères ont de plus en plus tendance à limiter leurs opérations avec Cuba. Les incidences en sont difficiles à quantifier, mais on peut recenser les principales difficultés qui gênent le fonctionnement des institutions bancaires cubaines.

Les incidences d'ordre général constatées sur les banques et institutions financières du système cubain ont été les suivantes :

- À compter du 31 mars 2013, Reuters a totalement suspendu son service d'information bancaire et financière pour les institutions bancaires cubaines. Cela crée de multiples difficultés pour l'obtention de références professionnelles ou officielles de marché (informations sur les taux de change ou d'intérêt et sur les prix des produits de base) pour la concertation et le suivi des opérations financières qui intéressent les investissements de l'économie nationale;
- L'élimination de ces services a aussi des conséquences liées au renchérissement de la négociation des opérations de trésorerie car elle doit se faire dans tous les cas par téléphone, ce qui est plus coûteux et moins sûr;
- Les différences dans les taux de change découlant du fait qu'il faut utiliser des devises autres que le dollar américain font courir un risque cambiaire dans les transactions monétaires;
- La participation des banques étrangères aux opérations avec Cuba est limitée car elles se voient parfois refuser le transfert de fonds ou la participation en tant qu'agent ou conseiller d'opérations de lettres de crédit émises par le biais des banques cubaines;
- L'accès aux services bancaires de quelques banques étrangères est limité, ce qui renchérit les transactions en obligeant à passer par des banques de pays tiers;
- Il est impossible de recevoir les virements des personnes tant physiques que morales en provenance d'Amérique latine, malgré la forte présence des communautés cubaines dans la région et le grand nombre de familles d'étudiants latino-américains qui étudient à Cuba. Elles se voient donc obligées d'envoyer leur soutien familial par des voies non bancaires;
- Les entreprises nationales ne trouvent pas de banques étrangères en rapports directs avec les banques cubaines leur permettant d'acheminer directement les paiements pour leurs exportations;
- La réception des virements de personnes physiques se heurte à des obstacles dans leur couverture. De plus en plus de banques étrangères refusent de servir d'intermédiaire aux opérations vers Cuba, qu'il s'agisse tant des particuliers que des entreprises qui sont clients des banques cubaines;
- Le Banker's Almanac² a avisé diverses banques cubaines qu'à partir de janvier 2013, et en raison de sa fusion avec une société américaine et des restrictions imposées par le Département du trésor des États-Unis, il ne renouvelerait pas leur abonnement à ses services de consultation. Cela met dans l'impossibilité d'obtenir certaines informations nécessaires aux paiements ainsi que de se tenir au courant sur les actionnaires et les correspondants bancaires, etc.

² Principal outil d'information en ligne, par Internet, sur le statut des banques, leurs affiliations et leur place dans le système mondial, leurs dirigeants et leurs contacts.

– éléments importants pour s’assurer que les opérations ne passent pas par des institutions à grand risque, ce qui pourrait entraîner le gel de fonds.

Certaines de ces difficultés ressortent des exemples suivants :

- En 2012, une institution bancaire européenne a avisé une institution bancaire cubaine que sa politique lui interdisait d’exécuter un ordre de paiement reçu. Par la suite, elle a annoncé qu’elle n’accepterait plus d’effectuer d’opérations ni de transferts de fonds et qu’elle n’effectuerait que les opérations en cours. Vu les restrictions au compte courant dans cette banque, il a fallu la fermer à la fin de l’année;
- Toujours en 2012, une banque cubaine a dû restructurer une opération avec une banque étrangère. Vu l’impossibilité d’entretenir des comptes en dollars américains pour les opérations de clients cubains avec des banques étrangères participantes à un prêt, il a fallu convertir en euros les obligations et le compte de réserve initialement libellés en dollars. Il a de plus fallu renoncer à passer directement par le forex (change) pour recourir à une transaction faisant appel à un compte dans une autre banque cubaine. Cette affaire aura coûté 667 268,76 dollars;
- En 2010, Cuba a été informée qu’à partir de mars 2012, le système bancaire national ne pourrait plus utiliser la version SWIFT NET 7.0 du produit fourni par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) et dénommé Swift Alliance Access/Entry (SAA) pour la gestion de la messagerie interbancaire par ce réseau, motif pris qu’il contient des technologies et des pièces d’origine américaine. Jusqu’alors, les coûts annuels de l’utilisation du SAA ont été de 141 722,50 dollars;
- En 2012, on a recouru par contrat au nouveau produit GariGold pour le branchement sur SWIFT, conclu les paiements relatifs à son installation et effectué celui de son entretien annuel, ce qui a obligé à déboursier encore environ 900 000 dollars. En 2013, les frais d’entretien de ce système augmenteront de plus de 127 000 dollars;
- À la mi-octobre 2012, un organisme bancaire européen a informé une banque cubaine que, vu la politique du groupe financier dont il fait partie, son compte devait être fermé le 30 du même mois. D’autres entités du système bancaire cubain qui avaient des comptes dans cette banque ont été ainsi avisées, essentiellement à propos du paiement des factures par le biais de SWIFT, ce qui a entraîné la fermeture de ces comptes et obligé à effectuer ces paiements par le biais d’une autre banque européenne;
- En décembre 2012, l’OFAC a infligé 375 millions de dollars d’amende à la banque HSBC, sise à Londres, pour avoir effectué des opérations avec divers pays, dont Cuba. La banque a terminé ses opérations avec la Havin Bank, avec laquelle diverses entités cubaines au Royaume-Uni opèrent;
- En 2013, une banque d’Amérique latine a refusé un paiement en euros fait par le biais d’une entité bancaire européenne en expliquant qu’elle n’effectuait pas d’opérations avec Cuba, que le bénéficiaire de l’opération n’était pas son client et que le montant en était trop élevé. L’opération s’est faite avec une autre banque de la région qui dès lors a accepté de réactiver ses relations avec

la banque cubaine via SWIFT. Cela a causé des retards dans l'ouverture de la nouvelle lettre de crédit;

- Ayant prévu l'achat de trieuses de billets pour la Direction des émissions et des valeurs, la Banque centrale de Cuba a approché l'entreprise britannique Delarue, qui s'est dite intéressée, a envoyé à Cuba sa directrice des ventes et a présenté un devis. Mais, par la suite, cette compagnie a fait savoir qu'elle ne pouvait pas vendre le matériel demandé, faute de pouvoir réaliser l'opération, la fabrication devant se faire aux États-Unis. Il a donc fallu acheter ce matériel dans une entreprise allemande, moyennant des prix et des frais de transport plus élevés.

3.4 Article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence et nouvelles attaques dans le domaine des brevets et des marques

Le vol des marques et brevets cubains persiste du fait de l'application de l'article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence et d'autres violations de cet ordre, nonobstant l'arrêt de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce et le rejet de cette politique abusive³.

Le vol de la marque Havana Club par la compagnie Bacardí est chose faite. Le 30 novembre 2012, l'OFAC a informé l'Office des brevets et des marques des États-Unis qu'une licence n'était pas nécessaire pour annuler l'enregistrement de la marque Havana Club de l'entreprise cubaine Cubaexport. Quand l'Office se sera prononcé, Cuba sera spoliée de la prestigieuse marque Havana Club aux États-Unis, en violation grossière et cynique des lois internationales et des obligations américaines découlant des accords et des textes internationaux en la matière.

Autre grave exemple de vol de marque : le 14 mars 2013, rejetant la demande de l'entreprise cubaine Cubatabaco, le Bureau des appellations de marques, qui relève de l'Office des brevets et des marques des États-Unis, a annulé l'enregistrement de la marque Cohíba en faveur de l'entreprise General Cigar, propriété de la compagnie suédoise Swedish Match. Cette décision repose entièrement sur la thèse des tribunaux américains selon laquelle les règlements sur le contrôle des avoirs cubains empêchent de reconnaître la prestigieuse marque cubaine.

Même aujourd'hui, certains demandeurs contre l'État cubain aux États-Unis persistent à revendiquer, à titre de réparation, des marques commerciales ou brevets cubains en invoquant la loi sur l'assurance contre les risques de terrorisme adoptée en 2002 et en vigueur jusqu'en 2014.

Chapitre 4

Conséquences du blocus sur d'autres secteurs de l'économie nationale

Comme il est dit dans les précédents rapports de Cuba au Secrétaire général, la trame juridique du blocus se fait sentir sur toute l'économie du pays.

Aux revenus non perçus, aux vastes coûts financiers du blocage des transactions bancaires et aux dépenses supplémentaires de fret et d'assurance pour les institutions cubaines s'ajoutent les coûts imposés à l'économie nationale par l'immobilisation des inventaires et les restrictions à l'accès aux technologies de pointe.

³ Voir le document A/67/118, p. 45.

Par secteur, on peut citer les effets suivants :

- Faute de pouvoir accéder à des technologies de construction plus efficaces, plus légères et exigeant moins de matériaux de base et de composantes énergétiques, le bâtiment a perdu l'équivalent de 11,5 millions de dollars. Son accès à ces technologies se traduirait par une économie d'au moins 6 % en devise librement convertible, pour les projets nationaux de construction de logements;
- L'entreprise Comimport, chargée d'importer des produits de première nécessité pour la population, a subi 63,3 millions de dollars de pertes lorsque le processus d'importation s'est heurté aux écueils de cette politique génocidaire;

D'une importance vitale pour l'économie de Cuba, l'activité touristique a été encore gravement lésée dans les domaines des services, des opérations et des assurances logistiques, décisifs pour son développement. Les pertes pour ce secteur sont estimées à 1 960,18 millions de dollars et marquées principalement par les manques à gagner en raison de l'interdiction faite aux Américains d'utiliser les services touristiques cubains. Autre exemple : pour commercialiser le tourisme, les hôtels cubains ne peuvent utiliser que le système Amadeus, qui est l'un des quatre grands systèmes internationaux de distribution; les trois autres – Sabre, Galileo et Worldspan – appartenant à des entreprises américaines. De nombreux intermédiaires prestataires de ces services évitent les relations avec les entités touristiques cubaines par crainte d'être frappés d'amendes et de nuire à leurs ventes aux États-Unis. De plus, les entreprises touristiques cubaines ne peuvent pas faire de publicité dans les meilleurs systèmes de services à Internet comme ceux de Google, de Yahoo et de Microsoft car il s'agit d'entreprises américaines;

- En raison des contraintes imposées par le blocus à l'industrie légère, à la sidérurgie de transformation et à l'industrie chimique, le secteur industriel cubain estime avoir subi 197,2 millions de dollars de pertes;

Le groupe industriel ACINOX, qui fabrique notamment des barres ondulées et des mailles électrosoudées pour le bâtiment, des électrodes de soudure, des câbles et conducteurs électriques et téléphoniques, des matériaux réfractaires et des équipements pour le pompage de l'eau a, en raison essentiellement du déplacement des marchés d'importation des intrants, subi des pertes d'un montant de 38,3 millions de dollars. Avec cette somme, la tréfilerie de la fabrique de câbles Eleka pourrait acquérir les matériaux nécessaires pour produire des conducteurs électriques et téléphoniques pendant sept mois et demi. Ainsi, on offrirait une plus grande sécurité à l'emploi productif des travailleurs des entreprises et on contribuerait mieux aux secteurs des communications et des services électriques du pays;

Outre ACINOX, les groupes producteurs de biens d'équipement, de consommation, de réfrigération et de chauffage et autres entreprises cubaines se heurtent à des contraintes technologiques faute de pouvoir utiliser des programmes, comme VMware, nécessaires pour virtualiser les serveurs en réseaux informatiques;

Les entités économiques et scientifiques cubaines ne peuvent pas non plus utiliser le site sourceforge.net, centre de développement de logiciel libre qui sert de dépositaire des codes source pour télécharger les programmes;

- Dans le secteur des communications, les pertes sont évaluées à 44,2 millions de dollars et découlent de l'impossibilité d'acquérir du matériel américain ou des pièces de cette origine ainsi que d'accéder au marché des États-Unis. Autre contrainte : l'interdiction d'exécuter des opérations par le biais de banques américaines. De même, Cuba doit consacrer d'importantes ressources à la défense de son spectre radioélectronique. Les émissions anticubaines à partir des États-Unis se sont élevées à 2 400 heures hebdomadaires, émises sur 30 fréquences de radio et de télévision. L'agression contre Cuba dans ce domaine viole notamment les normes internationales qui régissent l'emploi du spectre radioélectrique selon la Convention internationale des télécommunications à laquelle le Gouvernement des États-Unis est partie;

Dans le domaine de l'énergie et des mines, on constate de multiples pertes. L'interdiction d'exporter aux États-Unis tout produit contenant du nickel cubain a obligé à ouvrir des voies de distribution plus coûteuses et à prendre d'autres mesures palliatives pour vendre les productions cubaines de nickel et de cobalt. Les pertes à cet égard sont estimées à 51,7 millions de dollars;

- L'industrie cubaine du pétrole et du gaz est visée par les mesures prises par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher son développement et son accès aux technologies de pointe, aux produits pétroliers et au financement nécessaire à sa croissance. On cherche à paralyser ce secteur et à en gêner la modernisation, les progrès technologiques, l'accès aux pièces de rechange et la participation à l'innovation. L'interdiction faite aux entreprises ou filiales américaines d'offrir à Cuba des services pétroliers ou parapétroliers est un élément supplémentaire de pression sur l'industrie nationale. Les fusions, achats et acquisitions qui ont normalement lieu entre les compagnies internationales du secteur se traduisent souvent par le retrait de fournisseurs du marché cubain;

Le blocus a affecté le secteur des transports dans tous ses domaines (maritime, aérien et terrestre; services portuaires et aéroportuaires; développement et entretien des voies et du réseau routier). Les dommages sont estimés à 469,3 millions de dollars;

À elle seule, l'Aeronáutica Civil de Cuba calcule le montant des pertes à 274,2 millions de dollars, essentiellement comme manque à gagner dû à l'interdiction faite aux lignes aériennes cubaines d'opérer sur le marché américain, à l'impossibilité d'offrir des services aux voyageurs américains qui vont à Cuba et d'acquérir des technologies de pointe, des équipements et autres accessoires;

- Dans le cas de l'Institut national des ressources hydrauliques, les pertes subies par l'entreprise importatrice Cubahidráulica se sont élevées à 2,2 millions de dollars en raison du déplacement des marchés d'importation;
- Dans le secteur des assurances, l'effet du blocus est important, surtout pour l'achat des protections de réassurance pour les portefeuilles d'assurance cubains qu'effectue Esicuba S.A.;
- Depuis qu'a été suspendu tout le quota sucrier cubain, l'industrie sucrière reste exclue du marché américain. L'entreprise chargée de la commercialisation du sucre cubain Cubazucar, estime à 22 millions de dollars son manque à gagner.

Chapitre 5

Opposition à la politique génocidaire du blocus contre Cuba

5.1 Opposition interne aux États-Unis

Comme le prouvent les exemples suivants, de nombreuses personnalités et organisations américaines se prononcent de plus en plus en faveur de la levée du blocus contre Cuba.

Le 24 avril 2013, la représentante Kathy Castor (démocrate, Floride) a envoyé au Président Obama une lettre demandant au Gouvernement de changer de politique envers Cuba, de rayer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et de créer les conditions nécessaires à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays.

Le 6 avril 2013, l'organisation religieuse Alliance baptiste, sise à Greenville, en Caroline du Sud, a publié une déclaration demandant la levée du blocus contre Cuba et sa suppression de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme. Cette demande a été publiée au site Web <http://www.lawg.org/>.

Le 25 mars 2013, pour obtenir l'appui des membres du Congrès à cet égard, le bureau du représentant Sam Farr (démocrate, Californie) a distribué à la Chambre des représentants le texte d'une lettre adressée au Président Obama et relative à la liberté d'aller à Cuba. Il y est demandé au Président de prendre les mesures nécessaires pour que les Américains aient l'autorisation générale de se rendre à Cuba.

Le 22 mars 2013, à la conférence intitulée « Le rapprochement avec Cuba : bon pour Tampa, bon pour la Floride, bon pour les États-Unis » et organisée à Tampa par l'Alliance pour une politique responsable envers Cuba, la représentante Kathy Castor (démocrate, Floride) a dit que les restrictions imposées par les États-Unis aux voyages et au commerce n'ont aucun sens. Elle a de plus souligné qu'il n'existe aucune preuve que Cuba parraine le terrorisme.

Le 27 février 2013, le représentant démocrate de New York, Charles Rangel, a présenté trois projets de loi pour un changement de politique envers Cuba : H.R.871, « Loi sur l'exportation de la liberté à Cuba, 2013 »; H.R.872 « Liberté du commerce avec Cuba », et H.R.873 « Loi pour la promotion des exportations agricoles et médicales des États-Unis à Cuba, 2013 ». Ces initiatives ont proposé d'autoriser les voyages des citoyens américains à Cuba, d'abroger les lois du blocus, d'éliminer Cuba de la liste des États qui parrainent le terrorisme et d'autoriser les virements directs entre institutions bancaires des deux pays, entre autres dispositions.

Le 24 février 2013, lors d'un entretien à l'émission *State of the Union* sur CNN, le sénateur Patrick Leahy (démocrate, Vermont) a déclaré qu'il serait bon de régler les questions intéressant les deux pays comme le blocus et la liberté de voyager.

Le 21 février 2013, lors d'une entrevue à l'émission *Starting Point* de CNN, le représentant James McGovern (démocrate, Massachusetts) a exhorté son gouvernement à négocier officiellement et directement avec Cuba sur une vaste gamme de questions, dont les restrictions aux voyages et l'« embargo économique ».

Le 20 février 2013, le Groupe d'études cubaines a publié un document intitulé « Rétablissement de l'autorité de l'exécutif sur la politique des États-Unis envers Cuba » où il a dit que la loi Helms-Burton était un échec politique et qu'elle était

périmée et nuisible. Il propose son abrogation et celle de toutes les règles connexes. Il recommande aussi diverses mesures qui modifieraient substantiellement le blocus.

Le 24 janvier 2013, Peter Kornbluh, chef du programme de documentation sur Cuba des archives de la sécurité nationale, a publié dans la revue *The Nation*, un article avec des recommandations, au Président Obama, dont l'élimination du blocus et l'élargissement des catégories d'Américains admis à se rendre à Cuba en vertu d'une autorisation générale.

Le 17 janvier 2013, le chercheur Ted Piccone, de l'Institut Brookings, a publié un « mémorandum » adressé au Président Obama avec des recommandations visant à changer la politique envers Cuba, et notamment en levant l'« embargo ».

Le 16 janvier 2013, dans sa colonne « Opinion », le *Washington Post* a publié un commentaire dans lequel le Vice-Président du Conseil national du commerce extérieur, Jake Colvin, a affirmé que les critères de l'ancien sénateur Chuck Hagel en faveur de la levée du blocus contre Cuba sont partagés par la majorité des Américains qui reconnaissent que le blocus n'a pas réussi à changer le régime politique cubain.

Le 9 janvier 2013, par le biais de son président, le révérend John L. McCullough, l'organisation religieuse Church World Service a demandé au gouvernement du Président Obama de continuer à faciliter les voyages des organisations religieuses à Cuba, d'éliminer toutes les entraves à ceux des citoyens américains et d'adopter des politiques et des mesures pour réduire les tensions entre les gouvernements des deux pays.

Le 25 octobre 2012, le journal *Tampa Bay Times* a publié un éditorial critiquant le sénateur Marco Rubio pour avoir défendu les barrières aux contacts de « peuple à peuple » et a demandé au Gouvernement des États-Unis d'abolir le blocus, de faire la sourde oreille aux extrémistes de Miami, d'éliminer tous les obstacles aux voyages et de réduire le pouvoir démesuré de l'OFAC.

Le 18 octobre 2012, le journal *Los Angeles Times* a publié un éditorial invitant le Gouvernement des États-Unis à éliminer les « politiques périmées de la guerre froide », comme le blocus « archaïque » de Cuba.

Le 6 septembre 2012, les agences Associated Press et Deutsche Presse-Agentur ont annoncé que l'ancien Président James Carter s'était prononcé, à la réunion annuelle de la Banque de développement d'Amérique latine, en faveur de la normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis et de la levée du blocus qui nuit au peuple cubain et au crédit des États-Unis.

Le 5 septembre 2012, la révérende Joan Brown Campbell a envoyé au Président Obama une lettre préconisant la levée du blocus et l'élargissement de cinq Cubains, injustement détenus dans des prisons américaines pour avoir lutté contre le terrorisme pratiqué contre l'île depuis les États-Unis.

Le 31 août 2012, des membres des comités exécutifs des organisations cubano-américaines pour les relations et de la Fondation pour la normalisation des relations États-Unis-Cuba ont envoyé aux comités nationaux républicain et démocrate une lettre les exhortant à ne pas traiter la communauté cubaine comme un bloc monolithique favorable au blocus car elle appuie en majorité la normalisation des relations entre les deux pays. Ils ont avalisé les mesures du Gouvernement qui ont facilité la réunification des familles, les voyages et l'envoi de fonds et ont exprimé

le désir que le Gouvernement des États-Unis permette aussi aux Américains de se rendre à Cuba.

Le 10 mai 2012, les participants à une manifestation au Centre de politique international, sis à Washington, se sont interrogés sur les effets du blocus dans le secteur pétrolier et ont affirmé la nécessité d'établir entre Cuba et les États-Unis un mécanisme de coopération efficace.

5.2 Opposition internationale au blocus

Dans le contexte international, l'opposition à la politique inhumaine visant le peuple cubain est écrasante, comme le prouvent les innombrables forums qui adoptent des déclarations et des communiqués demandant sa cessation de cette politique.

Pour la période à l'examen, il faut citer les exemples suivants :

- Au vingt et unième Sommet de l'Union africaine, tenu du 25 au 27 mai 2013 à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement participants ont adopté la résolution Assembly/AU/Res.1 (XXI), dans laquelle a été lancé un appel vigoureux pour la levée du blocus économique et commercial contre Cuba;
- Le 16 mai 2013, dans le cadre de la vingt-troisième session du Conseil des droits de l'homme, le Centre Europe-Tiers Monde, l'Association internationale des avocats démocratiques et l'Association américaine des juristes ont fait circuler le document [A/HRC/23/NGO/16](#) qui contient une déclaration commune condamnant le blocus économique contre Cuba et demandant au Conseil des droits de l'homme d'établir une procédure spéciale sur les mesures coercitives unilatérales;
- Le 1^{er} mai 2013, lors de la présentation de Cuba au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'examen périodique universel, 22 délégations ont critiqué le blocus des États-Unis contre Cuba et l'ont dénoncé comme faisant obstacle à la réalisation des droits de l'homme dans l'île;
- La déclaration adoptée au cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe tenu du 23 au 26 avril 2013 tenu à Pétion-Ville (Haïti), a réclamé la fin du blocus économique, commercial et financier contre Cuba;
- Dans la déclaration finale de la dixième réunion du Conseil politique de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), tenue le 28 février 2013 à Caracas, le maintien du blocus des États-Unis contre Cuba a été condamné;
- Au troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et d'Amérique du Sud, tenu du 20 au 23 février 2013 à Malabo, la Déclaration de Malabo a été adoptée; au paragraphe 27, il est demandé que soit appliquée la résolution [67/4](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique »;
- Au premier Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), tenu les 27 et 28 janvier 2013 à Santiago du Chili, un

communiqué spécial condamnant énergiquement la politique de blocus contre Cuba a été adopté;

- Au premier Sommet CELAC-Union européenne, tenu les 26 et 27 janvier 2013 à Santiago du Chili, la Déclaration de Santiago concernant le nouveau dialogue entre la CELAC et l'Union européenne a été adoptée. Au paragraphe 6, les mesures coercitives à caractère unilatéral qui sont contraires au droit international sont rejetées et les positions des deux blocs concernant les dispositions extraterritoriales de la loi Helms-Burton sont réaffirmées;
- Lors de la célébration, le 15 décembre 2012 à Caracas, du huitième anniversaire de l'Alliance l'ALBA-TCP a fait une déclaration dans laquelle ses pays membres ont condamné le criminel blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis au peuple de Cuba;

Au septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenu les 13 et 14 décembre 2012 en Guinée équatoriale, la Déclaration de Sipopo a été adoptée, par laquelle les mesures coercitives unilatérales contraires au droit international ont encore été condamnées et la loi Helms-Burton rejetée;

Le 26 novembre 2012, l'ALBA-TCP a publié un communiqué rejetant l'inclusion de Cuba dans la liste des pays qui parrainent le terrorisme et condamnant de même le blocus à son encontre;

- Tenu les 16 et 17 novembre 2012, à Cadix (Espagne), le vingt-deuxième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement est convenu d'un communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba, y compris la loi Helms-Burton; il réitère le rejet le plus énergique de l'application de lois et mesures contraires au droit international comme la loi Helms-Burton et exhorte le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à son application. Il invite celui-ci « à se conformer aux dispositions de 20 résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba »;
- Le 13 décembre 2012, par un nouveau vote historique, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de la communauté internationale, s'est prononcée catégoriquement contre le blocus en adoptant par 188 voix contre 3, avec 2 abstentions, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (67/4). Dix-neuf délégations ont participé au débat, dont sept représentantes d'organisations, groupes de concertation et organisations régionales et sous-régionales : le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la CELAC, la Communauté des Caraïbes, le Groupe africain, l'Organisation de la Conférence islamique et le Marché commun du Sud. Une fois la résolution adoptée, 17 autres délégations ont expliqué leur hostilité au blocus;
- À sa trente-huitième réunion ordinaire, le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain, réuni les 18 et 19 octobre 2012 en session ministérielle dans la République bolivarienne du Venezuela, a adopté la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba », où il est dit que ce blocus viole le droit international

et contrevient aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, aux normes du système international de commerce et à la liberté de navigation. De même, l'application de toute loi ou mesure contraire au droit international comme les lois Helms-Burton et Torricelli est énergiquement condamnée et le Gouvernement des États-Unis est exhorté à mettre fin à leur application;

- Pendant le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2012, de hauts dignitaires et représentants de 45 États Membres de l'Organisation ont explicitement condamné le blocus et demandé qu'il y soit mis fin;
- Réunis du 15 au 19 juillet 2012 à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté à leur dix-neuvième session ordinaire la résolution Assembly/AU/Res.1_(XIX) dans laquelle ils expriment leur appui à la résolution cubaine contre le blocus et lancent un appel à sa levée.

Conclusions

En 2009, après avoir pris la direction du pays, le Président Obama, récemment élu, a annoncé l'ouverture d'une page neuve avec Cuba et exprimé sa conviction qu'il était possible de changer la direction de ses relations avec les États-Unis.

Mais, par-delà ce qui a alors été dit et les propos trompeurs qui ont suivi, le fait est que, depuis cinq ans, on constate la recrudescence persistante du blocus économique, commercial et financier du Gouvernement des États-Unis contre Cuba et notamment de sa dimension extraterritoriale, malgré le rejet catégorique que suscite cette politique sur le plan international.

Pendant cette période-ci, la persécution et l'obstruction tenaces visant les transactions financières internationales de Cuba sont devenues la priorité de la politique d'asphyxie économique imposée depuis plus de 50 ans au peuple cubain.

Cuba répète que le maintien de cette politique constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux de tout un peuple et qu'on peut la qualifier d'acte de génocide en vertu de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, tandis qu'elle viole également les droits constitutionnels du peuple américain car elle porte atteinte à sa liberté de se rendre à Cuba et, par son caractère extraterritorial, enfreint les droits souverains de bien d'autres États.

Drapé dans l'idée insensée de vouloir réduire tout un peuple en l'affamant, le blocus contre Cuba, violation du droit international, est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain.

On l'a dit, les dommages économiques causés au peuple cubain depuis l'imposition à Cuba du blocus économique, commercial et financier par les États-Unis s'élèvent à 1 157 327 000 000 dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché international.

Le blocus reste une politique absurde, périmée, illégale et inique, qui n'a pas réussi et ne réussira pas à vaincre la volonté patriotique du peuple cubain de préserver sa souveraineté, son indépendance et son droit à l'autodétermination.

Le Gouvernement des États-Unis doit lever le blocus sans délai ni condition. Cuba remercie encore la communauté internationale de son soutien grandissant et lui demande de l'aider à en finir avec cette politique injuste, illégale et inhumaine.

Djibouti

[Original : anglais]
[8 mai 2013]

La République de Djibouti souhaite réaffirmer son attachement profond aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Elle a voté en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et n'a par conséquent ni adopté ni appliqué de lois telles que celles visées dans le préambule de la résolution susmentionnée. Par conséquent, il n'y a pas lieu pour elle d'abroger de telles lois ou mesures ou d'en annuler les effets.

Dominique

[Original : anglais]
[13 avril 2013]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures entravant de quelque manière que ce soit la liberté du commerce avec Cuba et de la navigation vers ce pays

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique s'oppose énergiquement à l'application extraterritoriale de lois nationales qui ne tiennent pas compte de la souveraineté des autres États et lui portent atteinte. La Dominique estime que de telles actions sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux coutumes et principes de l'égalité souveraine des États, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Gouvernement dominiquais considère Cuba comme un membre des Nations Unies et de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), et comme une nation sœur dans la mer des Caraïbes. Les étroits liens historiques qui nous unissent et notre solidarité dans plusieurs domaines de coopération, comme l'éducation, la santé et le sport, ont donné naissance à une amitié durable entre nos deux peuples.

La Dominique a constamment et sans réserve voté en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Elle continue d'exprimer sa préoccupation devant les épreuves et les souffrances humaines causées par le maintien du blocus contre Cuba, en dépit du soutien international écrasant apporté aux multiples résolutions appelant à mettre un terme à ce blocus.

Égypte

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

La République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, conformément à la position qu'elle a toujours défendue, à savoir qu'elle ne

sauroit admettre l'imposition de sanctions unilatérales, adoptées en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue une violation flagrante des principes du multilatéralisme et de ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et va à l'encontre des normes du droit international, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et d'un climat de confiance mutuelle.

Cet embargo injuste et injustifiable impose des contraintes économiques et sociales excessives à la population cubaine. En outre, il a des répercussions négatives sur des secteurs essentiels de l'économie cubaine. Cet embargo est un anachronisme hérité d'une époque révolue et doit être levé.

L'embargo a des répercussions sur les entreprises et la population de pays tiers. Ces incidences extraterritoriales portent donc atteinte aux droits souverains de nombreux autres États. L'Égypte est profondément préoccupée par le renforcement de la dimension extraterritoriale de l'embargo, qui constitue un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

El Salvador

[Original : espagnol]
[31 mai 2013]

La République d'El Salvador, toujours respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et pleinement consciente de la nécessité d'abolir l'application unilatérale de mesures économiques et commerciales prises à l'encontre d'un autre État qui entravent le libre développement du commerce international, réaffirme son appui à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

El Salvador estime que le blocus est une mesure regrettable qui entrave profondément le progrès et le développement d'un État souverain, au mépris de sa souveraineté et de sa dignité.

Il fait également observer que la portée extraterritoriale de lois nationales en vigueur continue de porter atteinte aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous la juridiction de la République de Cuba ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation et qu'il représente ainsi un obstacle de taille à tous les efforts déployés par le peuple cubain en faveur du développement et du bien-être.

El Salvador souhaite qu'il soit immédiatement mis un terme à ce blocus, non seulement parce que cela est conforme au droit international mais aussi parce qu'il considère que cet acte a infligé bien des souffrances au peuple cubain.

La République d'El Salvador estime que tous les efforts que la communauté internationale réalise aujourd'hui en faveur de la paix, de la coopération, du développement et de la justice sociale, des droits de l'homme, de l'intégration politique économique et sociale, de l'unité et de la solidarité des pays, sont gravement compromis par des actions telles que l'embargo imposé au peuple cubain, qui fait ressurgir en nous une page de l'histoire que nous voulons tourner une fois pour toutes.

El Salvador tient à exprimer sa préoccupation face à la dégradation continue du système de santé et de la sécurité alimentaire de la population cubaine occasionnées par le blocus, celui-ci obligeant l'État cubain à s'approvisionner sur des marchés lointains et souvent en ayant recours à des intermédiaires, ce qui entraîne le gaspillage d'importantes ressources financières qui pourraient être utilisées dans d'autres domaines du développement.

La République d'El Salvador s'associe à l'appel lancé par la majorité des États Membres de l'ONU qui sont favorables à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et, à cet égard, elle demande qu'il soit mis un terme à ces mesures imposées à Cuba et a l'honneur de faire savoir que, conformément à la résolution susmentionnée, elle n'a jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure dont la portée extraterritoriale porterait atteinte aux droits souverains de l'État cubain et de ses citoyens.

El Salvador joint à nouveau sa voix à la clameur de la communauté internationale, qui se fait entendre chaque jour un peu plus dans différents espaces de réflexion internationaux et régionaux, et demande à nouveau la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et d'entamer un processus de dialogue respectueux avec ce pays, sur la base du respect de sa souveraineté et du droit inaliénable du peuple cubain à l'autodétermination.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[10 avril 2013]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution 67/4 et respectent les obligations qui leur incombent en vertu des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils affirment donc que, conformément au droit international, tous les États doivent jouir de la liberté du commerce et de la navigation dans les eaux internationales. Aussi, n'appliquent-ils aucun embargo économique, commercial ou financier contre Cuba et n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol]
[8 mai 2013]

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies tient à faire savoir que, conformément à sa politique traditionnelle de condamnation du blocus imposé depuis plusieurs décennies à Cuba et à son peuple par les États-Unis d'Amérique, l'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures assimilables à un blocus de type économique, commercial ou financier contre Cuba.

De plus, il exige que les États-Unis lèvent immédiatement et inconditionnellement toutes les mesures unilatérales imposées à ce pays caribéen, qui causent de graves préjudices économiques et sociaux et font subir au peuple cubain une crise humanitaire de grande ampleur.

La position de l'Équateur, qui juge totalement inadmissible que soient adoptées des mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux sur des pays tiers, comme celles instaurées par la loi des États-Unis de 1992 sur la démocratie cubaine et la loi Helms-Burton de 1996, s'est traduite par l'appui constant qu'il a apporté aux résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur ce sujet.

Érythrée

[Original : anglais]
[26 avril 2013]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée s'oppose catégoriquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est incompatible avec les principes du droit international.

L'Érythrée se joint aux autres États pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de telles lois ou mesures qui ont des conséquences néfastes sur le peuple cubain et les ressortissants cubains résidant dans d'autres pays.

État de Palestine

[Original : anglais]
[10 mai 2013]

L'État de Palestine, qui pâtit des dégâts humanitaires et économiques causés par le blocus qu'impose Israël, la Puissance occupante, au territoire palestinien occupé, réaffirme sa position de principe en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale en date du 13 novembre 2012. Il soutient également toutes les résolutions des Nations Unies relatives à cette question et les positions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine qui appellent à la levée de l'embargo commercial imposé à la République de Cuba.

L'État de Palestine, guidé par les objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

L'État de Palestine entretient des relations diplomatiques complètes avec la République de Cuba et continuera à renforcer ses liens politiques, économiques et culturels avec elle.

Éthiopie

[Original : anglais]
[30 avril 2013]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie considère que le maintien d'un embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba compromet

gravement le niveau de vie du peuple cubain et elle réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie réaffirme ainsi son appui à la résolution 67/4 des Nations Unies et demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'Éthiopie estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour instaurer entre les nations une confiance et une compréhension mutuelles.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'ex-République yougoslave de Macédoine met pleinement en œuvre la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Fédération de Russie

[Original : russe]
[3 juin 2013]

La position de principe de la Fédération de Russie quant à cette résolution est bien connue. Notre pays, qui partage sans réserve l'opinion de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, condamne résolument le blocus imposé par les États-Unis à Cuba et demande qu'il soit levé au plus vite.

Nous estimons que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est anachronique et a pour unique objectif d'entraver le développement économique de l'île.

Nous sommes convaincus que la levée de l'embargo contre Cuba et, plus généralement, la normalisation des relations américano-cubaines aideraient à améliorer la situation de l'île.

Nous espérons que les décisions du Gouvernement américain d'assouplir certains aspects du blocus (abolition de certaines des restrictions imposées aux citoyens américains qui souhaitent rendre visite à leur famille à Cuba, ainsi qu'aux transferts d'argent et aux virements postaux) seront suivies d'autres mesures afin de lever le blocus définitivement.

Fidji

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution 67/4, ainsi que sa position selon laquelle tous les États doivent s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type visé dans ladite résolution, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

Les Fidji n'ont pris aucune mesure qui pourrait entraver les relations économiques, commerciales ou financières entre elles et Cuba. Bien au contraire, elles entendent tisser des relations de coopération avec tous les pays et à ce titre appuient pleinement l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français]
[30 avril 2013]

En novembre 2012, le Gabon avait voté en faveur de l'adoption de la résolution 67/4, à l'instar de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et demeure attaché à l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de ladite résolution par les États Membres.

Le blocus va à l'encontre des principes d'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux, tous prévus par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Gabon reste préoccupé tant par la poursuite des mesures visant à durcir et élargir le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba que par les conséquences qui en résultent pour la population cubaine et les Cubains résidant hors de Cuba.

Gambie

[Original : anglais]
[24 mai 2013]

La Gambie demeure opposée à la promulgation ou à l'application, à l'encontre de Cuba, de lois ou de mesures entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux. L'embargo imposé à Cuba contrevient aux principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux règles et principes régissant les relations pacifiques entre États, et enfreint les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États Membres. Étant donné qu'il continue de porter atteinte aux droits essentiels du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement, l'embargo est dépourvu de fondement moral ou de légitimité et doit immédiatement être levé.

En sa qualité de membre responsable de la communauté internationale, la Gambie s'associe par conséquent aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de ces lois, mesures ou politiques, en raison de leur incompatibilité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et avec le droit international.

Nous souhaitons vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées sans plus tarder.

Géorgie

[Original : anglais]
[15 mai 2013]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 67/4 et n'a adopté ni appliqué aucune loi ni pris aucune mesure à l'encontre de Cuba qui interdiraient ou limiteraient les relations économiques, commerciales ou financières entre Cuba et elle-même.

Ghana

[Original : anglais]
[6 juin 2013]

Au cours des 50 dernières années, le Ghana n'a jamais soutenu l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et, en conséquence, n'a jamais adopté ni appliqué de lois dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à Cuba. Le Ghana est convaincu que l'embargo imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis n'est pas conforme aux obligations incombant aux États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Ghana croit fermement que cet embargo est condamnable et moralement inacceptable puisqu'il refuse à un État souverain, membre de la communauté internationale, les avantages qu'il pourrait tirer du commerce extérieur. Il s'oppose par conséquent à l'embargo et à toute loi violant deux principes cardinaux du droit international, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le droit de toute nation à déterminer sa propre voie de développement social. Le Ghana reste attaché à ces principes et a toujours soutenu les résolutions de l'Assemblée générale appelant, notamment, à mettre fin à l'embargo.

Le Ghana souhaite se tourner vers les États-Unis pour leur demander d'entendre les appels à lever l'embargo lancés par l'Assemblée générale depuis des années, les prier de reconsidérer leur position vis-à-vis de Cuba et de traiter ce pays comme un État indépendant qui a le droit de choisir sa propre voie de développement.

Les événements récents révèlent qu'il importe d'invoquer notre autorité morale collective pour appeler à nouveau toutes les nations à faire preuve d'esprit de coopération et de multilatéralisme et à tenir compte de leur interdépendance et de la diversité de leurs patrimoines culturels, ainsi que de leurs fondements idéologiques respectifs, dans toutes leurs relations internationales sans exception. Le peuple cubain, qui a souffert pendant plus de cinq décennies dans sa quête de la liberté, mérite de bénéficier de son travail acharné et de son engagement en faveur de la justice sociale. Il est maintenant temps que la communauté internationale apporte un soutien sans faille à cette cause.

Le Ghana souhaite prier instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'abstenir de toute politique qui illustre ou encourage l'unilatéralisme, au mépris de la Charte des Nations Unies, de ses valeurs et principes fondamentaux, et des aspirations et valeurs d'un autre État Membre.

Au fil des ans, Cuba a accueilli des milliers d'étudiants originaires d'Afrique, qui, une fois leurs études achevées, ont contribué et continuent, selon leur spécialité, à contribuer au développement de leurs pays respectifs.

C'est pour ces raisons que le Ghana souhaite qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier anachronique imposé à Cuba, et il espère que ce dernier pourra prendre part au commerce international et en tirer profit.

Grenade

[Original : anglais]
[23 mai 2013]

La Grenade considère que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique viole les normes et les valeurs régissant la coexistence pacifique entre États et qu'il est contraire aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont exposés à l'Article 1 de la Charte.

Par ailleurs, la Grenade est convaincue que l'indépendance politique est une question qui relève de la souveraineté de chaque État et considère que c'est au peuple cubain d'exiger des changements si telle est sa volonté politique.

Elle affirme que l'embargo constitue une violation du droit souverain du peuple cubain de contrôler la destinée de son pays et qu'il a des répercussions négatives sur le développement humain et le bien-être de la population cubaine, conditions nécessaires à l'instauration de relations pacifiques et amicales entre les nations aux termes de l'Article 55 de la Charte.

Par conséquent, le Gouvernement grenadien ne promulgue, n'applique ni n'approuve aucune loi ou mesure ayant pour effet de saper les droits souverains d'un État ou d'empiéter sur ces droits et s'oppose à l'application unilatérale de mesures économiques et commerciales qui limiteraient la capacité d'un État de se développer.

Plongée dans de grandes difficultés économiques et sociales en raison de l'embargo, la République de Cuba a toujours témoigné son amitié et sa solidarité à d'autres pays en développement dans le monde entier et elle continue de le faire. Bien que d'une portée limitée, l'esprit de coopération et de fraternité témoigné par les Cubains est essentiel à la paix et à la stabilité dans le monde.

Dans ces conditions, la Grenade se joint aux autres États Membres pour demander la suppression des mesures imposées au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis dans le cadre de l'embargo commercial et financier.

En tant que défenseur des principes de la Charte des Nations Unies, la Grenade reconnaît l'égalité souveraine des États; elle appuie donc la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et appelle à la levée immédiate de l'embargo imposé à Cuba. Elle affirme que le droit d'un État de choisir ses partenaires économiques et commerciaux n'exclut pas celui d'un autre à l'indépendance politique et à l'autodétermination.

Guatemala

[Original : espagnol]
[31 mai 2013]

La République du Guatemala fait savoir, conformément à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, qu'elle n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure qui soit contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala précise donc qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre Cuba et lui-même.

Le Guatemala rejette ainsi toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le système juridique comporte encore de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler les effets.

Guinée

[Original : français]
[22 mai 2013]

Le Gouvernement de la République de Guinée demeure préoccupé par la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies au peuple cubain. Fidèle à ses engagements internationaux, la Guinée réaffirme solennellement son adhésion aux principes d'égalité et de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et demande instamment la levée immédiate et sans condition de ce blocus injuste qui a causé tant de souffrances au peuple cubain.

Raison pour laquelle la République de Guinée votera en faveur de toute résolution réaffirmant la nécessité de mettre fin à cet embargo.

Guinée-Bissau

[Original : français]
[19 avril 2013]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires aux besoins de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau n'a, ni voté de résolution contre Cuba et ni actionné, au niveau interne, de mécanismes visant la mise en œuvre de sanctions, puisqu'elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, respectivement concernant la libéralisation du commerce et de la navigation.

Notre pays, entre-temps, regrette que cet embargo de plus de 53 ans, continue à affecter le peuple cubain avec des dommages importants aux niveaux économique, financier, sanitaire et autres.

Malgré la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'avoir successivement adopté des résolutions ces dernières années, par une grande majorité de ses Membres pour la levée de l'embargo, n'ayant quoi que ce soit de signes de flexibilité de la part des États-Unis d'Amérique dans sa politique persistante sur l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

La République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général de l'ONU donne à cette question et appelle à l'observation stricte de cette résolution.

Elle appelle également la communauté internationale à continuer ses efforts pour que les deux pays trouvent un dialogue constructif, afin d'établir des relations entre les deux États.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]
[31 mai 2013]

La République de Guinée équatoriale, conformément aux principes de sa constitution nationale et l'engagement ferme qu'il a pris de défendre et préserver les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, exprime à nouveau sa préoccupation face à la poursuite du blocus économique, financier et commercial imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à la République de Cuba, sachant qu'il est préjudiciable au bien-être du peuple cubain.

Nous sommes convaincus que, dans un monde de plus en plus mondialisé et ravagé par la crise économique et financière internationale, maintenir un État dans l'isolement économique, commercial et financier n'est pas le bon moyen de régler un différend.

À cet égard, nous invitons la communauté internationale à se livrer à une réflexion approfondie sur ce sujet et à redoubler d'efforts pour que les parties mènent un dialogue positif en vue de parvenir dès que possible à mettre un terme définitif à l'embargo.

Par conséquent, soucieuse de contribuer à l'avènement d'un monde plus harmonieux, la République de Guinée équatoriale réaffirme son appui inconditionnel aux résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à la levée du blocus qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

Guyana

[Original : anglais]
[11 avril 2013]

Le Gouvernement guyanien a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Le Guyana n'a donc promulgué aucune loi ni adopté aucune politique ou pratique dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi, par principe, toujours fermement opposé au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande de nouveau qu'il soit mis fin à cette politique. Le Guyana encourage le processus de dialogue entre les deux pays.

Le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 67/4, qu'il continue d'appuyer sans restriction.

Haïti

[Original : français]
[10 juin 2013]

La République d'Haïti, soucieuse du respect des conditions fixées dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, prend toutes les dispositions pour s'abstenir de promulguer ou d'appliquer des lois et règlements dont les effets territoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

De plus, le Gouvernement haïtien entretient d'excellentes relations d'amitié, d'échanges et de coopération avec le Gouvernement cubain.

Honduras

[Original : espagnol]
[21 mai 2013]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement hondurien n'adopte ni n'applique à l'encontre d'autres États de lois ou mesures économiques ou commerciales unilatérales qui entraveraient le libre développement du commerce international.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[15 avril 2013]

Les Îles Salomon trouvent navrant que des vestiges de la guerre froide persistent encore aujourd'hui. L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis au Gouvernement et au peuple cubains maintient les enfants et la population du pays dans une situation difficile. Les Îles Salomon réclament la levée inconditionnelle de l'embargo, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies.

Elles rendent hommage au Gouvernement et au peuple cubains pour le courage, la résistance et la générosité dont ils font preuve pour éduquer, loger et habiller les enfants de nombreux pays qui viennent étudier chez eux, malgré les difficultés auxquelles eux-mêmes doivent faire face.

Inde

[Original : anglais]
[11 mai 2013]

L'Inde n'ayant promulgué ou appliqué aucune loi du type visé dans le préambule de la résolution 67/4, elle n'a donc rien à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays. Cela concerne notamment toute tentative visant à étendre l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finaux adoptés à ce sujet par la seizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 31 août 2012 à Téhéran, ainsi que d'autres décisions prises à haut niveau par ce mouvement, et prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[11 juin 2013]

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a causé de graves difficultés au peuple cubain.

Le maintien de cet embargo viole les principes de l'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie demande instamment aux États qui appliquent des lois ou mesures dont le caractère extraterritorial porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs citoyens ou d'autres personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation d'y renoncer. L'Indonésie continue d'appuyer la résolution 67/4 et demande qu'il soit immédiatement mis fin à l'embargo.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[13 juin 2013]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate avec déception que des sanctions économiques, commerciales et financières continuent d'être prises contre Cuba, en dépit de l'adoption annuelle, par l'Assemblée générale, d'une résolution demandant la levée de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis.

Le Gouvernement iranien réaffirme sa ferme conviction que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du

droit international régissant les relations entre les États ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations. Ces mesures continuent d'influer de façon négative sur les conditions de vie et de porter atteinte aux droits fondamentaux du peuple cubain et entravent les efforts du Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que l'embargo continue de compromettre les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation, éléments indispensables au développement économique et social.

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui dure depuis des décennies, n'a d'autre effet que d'infliger des difficultés et des souffrances terribles au peuple cubain, en particulier les femmes et les enfants. Il compromet gravement les droits et intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, et doit par conséquent être levé immédiatement, ainsi que le demandent toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les différends et problèmes entre pays doivent être réglés par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États Membres.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne bien de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Elle témoigne aussi de la sympathie croissante à l'égard de la lutte du Gouvernement et du peuple cubains en vue de mettre fin à cet embargo illégal et inhumain. Par ailleurs, la communauté internationale ayant à affronter des problèmes majeurs, notamment les conséquences de la crise financière et économique mondiale et la crise alimentaire, et donc une aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition, l'imposition de l'embargo semble plus que jamais injustifiable et doit faire l'objet d'une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran rappelle le document final du sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à Téhéran du 26 au 31 août 2012, où les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés ont une fois de plus réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre le fait qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Ils ont une fois encore demandé instamment le strict respect des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6 et 67/4 de l'Assemblée générale. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'amplification du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et rejeté le renforcement des mesures adoptées par le Gouvernement des États-Unis qui visent à resserrer cet embargo, ainsi que toutes les autres mesures appliquées récemment par le Gouvernement des États-Unis contre le peuple cubain. Ils ont réaffirmé que ces mesures constituaient un déni de la souveraineté de Cuba et une violation massive des droits fondamentaux du peuple cubain.

La République islamique d'Iran demeure opposée à l'application par les États-Unis d'Amérique, à d'autres pays, de mesures économiques et commerciales unilatérales bloquant la circulation des personnes et les flux commerciaux et financiers, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de telles mesures nationales et à leurs conséquences sur la souveraineté des autres États. Les sanctions sont contraires aux principes du droit international, de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la coexistence pacifique.

La République islamique d'Iran, qui a subi des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste, par conséquent, sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer pleinement les dispositions de la résolution 67/4.

Jamaïque

[Original : anglais]
[27 mai 2013]

Le Gouvernement jamaïcain demeure opposé à l'imposition unilatérale par un État à un autre de mesures économiques et commerciales qui portent atteinte à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Ainsi, et conformément aux obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement jamaïcain n'a pas promulgué de loi ni pris de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Confirmant cette position, la Chambre des représentants jamaïcaine a adopté depuis 2009 les résolutions appuyant la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, notant qu'il entrave la liberté du commerce non seulement dans la région, mais également dans tout l'hémisphère.

La Jamaïque continue de s'opposer fermement à l'embargo économique, commercial et financier unilatéral et coercitif imposé à la République de Cuba et à l'application de lois et mesures visant à étendre la portée de cet embargo à des pays tiers. Cet embargo porte gravement atteinte, de manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain.

Le Gouvernement jamaïcain renouvelle donc son appui aux résolutions de l'Assemblée générale qui demandent qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et exhorte tous les États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type à faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler les effets le plus tôt possible.

Japon

[Original : anglais]
[17 avril 2013]

Le Gouvernement japonais n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées au paragraphe 2 de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être essentiellement envisagée comme une question bilatérale. Il partage toutefois les préoccupations qu'inspirent la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba dans la mesure où, si leur application cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou de nationaux d'un État tiers, elles sont probablement contraires au droit international pour ce qui est de l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de très près la situation causée par les lois susmentionnées et les circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Après avoir pesé la question avec le plus grand soin, le Japon a voté en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[24 mai 2013]

Dans sa politique étrangère, le Kazakhstan s'inspire des principes du droit international et défend le droit des États de choisir leur propre voie en matière de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tous les actes unilatéraux portant atteinte à la souveraineté d'un autre État. Il a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Il préconise donc, comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, la levée de l'embargo imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

Le Kenya partage la position de la communauté internationale, qui demeure opposée aux sanctions et à l'embargo imposés à Cuba.

Il n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou mesures de quelque nature ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient violer la souveraineté d'autres États.

Il continuera de s'opposer au blocus imposé à Cuba, qui a eu un impact négatif sur les citoyens cubains et, conformément à la position de l'Union africaine,

demande la levée immédiate de l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à Cuba afin de lui permettre de jouir de toutes les perspectives légitimes pour son développement durable.

Kirghizistan

[Original : russe]
[21 mai 2013]

Conformément aux principes fondamentaux du droit international, y compris ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, la République kirghize n'a adopté ni appliqué aucune loi ou disposition ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient violer la souveraineté d'autres États.

Kiribati

[Original : anglais]
[17 avril 2013]

La résolution répond à des considérations d'ordre moral et humanitaire et son adoption contribuera à améliorer les conditions de vie et le bien-être général du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[8 avril 2013]

L'État du Koweït appuie l'application de la résolution 67/4 et souligne la nécessité de respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationales.

Il a en outre toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui préconisent la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis.

Lesotho

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Le Royaume du Lesotho rappelle que, en dépit du fait que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte depuis plus de 20 ans des résolutions sur la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, cet embargo persiste.

Il exprime une fois de plus sa profonde inquiétude face au maintien de cette mesure unilatérale et extraterritoriale, qui est contraire aux principes du système commercial multilatéral, au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention dans leurs affaires intérieures. Le Royaume du Lesotho est particulièrement préoccupé par les

conséquences néfastes qu'a l'embargo économique, commercial et financier sur le peuple cubain.

Au cours de la période considérée, le Royaume du Lesotho n'a ni adopté ni appliqué à l'encontre de Cuba de lois ou de mesures qui lui interdiraient d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays. Il a voté en faveur de l'adoption des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, ce qui montre clairement sa volonté de supprimer ce type de mesures unilatérales et son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme.

Liban

[Original : anglais]
[6 juin 2013]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cette position immuable, qui se base sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, souligne la nécessité de respecter la souveraineté des États.

Libéria

[Original : anglais]
[17 mai 2013]

Le Libéria s'est toujours déclaré préoccupé par la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba de manière unilatérale, qui est contraire aux normes fondamentales du droit international, notamment au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant la coexistence pacifique entre États, et nuit aux bonnes relations d'amitié.

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement libérien n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures du type de celles qui sont visées dans le préambule de la résolution 67/4.

Le Gouvernement libérien continue de soutenir les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies afin que soient levées les restrictions commerciales imposées à Cuba et réaffirmés les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Liechtenstein

[Original : anglais]
[18 avril 2013]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées dans le préambule de la résolution 67/4. Il estime par ailleurs que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes généralement admis du droit international.

Malaisie

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

Le Gouvernement malaisien a voté en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement malaisien s'oppose à toutes les formes de sanctions et d'embargos économiques, commerciaux et financiers unilatéraux qui enfreignent les normes du droit international et sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux règles du système commercial multilatéral. Ce type de mesures économiques unilatérales fait obstacle non seulement au commerce transfrontières libre et sans entraves mais aussi au développement social, notamment en ce qui concerne les possibilités d'emploi et les conditions de vie de la population.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement malaisien appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale en application de la résolution 67/4 et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui demandent la levée de l'embargo économique, commercial et financier unilatéral imposé à tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Malawi

[Original : anglais]
[22 mai 2013]

Le Gouvernement de la République du Malawi n'impose aucune sanction ou embargo au Gouvernement cubain. Il continue d'entretenir d'excellentes relations bilatérales avec Cuba dans le cadre d'une Commission permanente mixte de coopération et d'instances multilatérales telles que le Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement malawien tient à dénoncer une nouvelle fois la promulgation et l'application unilatérales de lois et réglementations répressives telles que la loi Helms-Burton de 1996, qui est contraire à la Charte des Nations Unies consacrant le libre exercice du commerce entre les nations. À cet égard, il se joint au reste de la communauté internationale pour demander la levée des sanctions imposées au Gouvernement cubain qui ne font que perpétuer la souffrance du peuple cubain.

Maldives

[Original : anglais]
[7 mai 2013]

La République des Maldives n'impose pas de sanctions à un pays sans mandat exprès de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ou des organisations internationales dont elle est membre. Elle n'a donc imposé aucune sanction à Cuba ni adopté ou appliqué des lois ou règlements qui soient contraires aux dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, en faveur de laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français]
[17 mai 2013]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 67/4, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français]
[26 avril 2013]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement de relations amicales entre les États Membres des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]

Le Gouvernement mauricien n'a pas promulgué de loi ni pris de mesure visant à imposer unilatéralement un embargo économique, commercial et financier à Cuba.

La République de Maurice entretient d'excellentes relations bilatérales avec Cuba. En ce qui concerne les relations commerciales, bien que les exportations vers Cuba aient été négligeables, Maurice a acheté à Cuba pour 5,3 millions de roupies mauriciennes de biens en 2012, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à 2010.

Mauritanie

[Original : français]
[17 mai 2013]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol]
[30 mai 2013]

Le Gouvernement mexicain rappelle une fois de plus qu'il rejette énergiquement l'application de lois ou mesures unilatérales de blocus économique visant un quelconque État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le recours à des mesures coercitives ne trouvant pas de fondement juridique dans la Charte des Nations Unies.

Le Mexique souligne que les mesures de ce type ont de graves conséquences humanitaires, sont contraires au droit international et signifient l'abandon de la diplomatie et du dialogue comme voies de règlement des différends entre États.

Le Mexique réaffirme sa position de principe de toujours, qui est que des sanctions politiques, économiques ou militaires de quelque nature que ce soit ne peuvent être imposées à un État qu'en application de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le multilatéralisme reste le meilleur moyen de régler les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique.

Le Mexique souligne une nouvelle fois que le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence pacifique des États, indépendamment de toute asymétrie ou différence, ainsi qu'un dialogue respectueux sont des instruments irremplaçables pour surmonter les divergences de vues entre États et garantir un climat de paix internationale.

Le Gouvernement mexicain a fait connaître à la communauté internationale sa ferme opposition aux lois nationales qui se veulent d'application extraterritoriale dans des pays tiers, du fait qu'elles sont contraires au droit international. Conformément à cette position, l'État mexicain a promulgué, le 23 octobre 1996, une loi relative à la protection du commerce et des investissements contre les législations étrangères contraires au droit international. Ce texte, qui reste en vigueur, interdit tout acte susceptible d'affecter le commerce ou les investissements qui résulterait de l'application extraterritoriale de lois étrangères.

Le Mexique souligne à nouveau que ses relations bilatérales et multilatérales avec les autres États sont fondées sur les principes généraux du droit international, qui régissent la coexistence pacifique et civilisée des nations souveraines dans le

monde moderne. Il a appliqué ces principes avec détermination et constance dans le cadre de ses relations avec Cuba.

Conformément à ce qui précède et dans un geste extrêmement significatif pour les relations entre les deux pays, le Mexique a voté, en 1992, en faveur du projet de résolution que le Gouvernement de la République de Cuba soumettait alors pour la première fois à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'obtenir le rejet et l'abandon de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Cela fait maintenant 21 années consécutives que, conformément aux principes qui fondent sa politique extérieure, le Mexique vote en faveur des projets de résolution que Cuba présente à l'Assemblée générale sur cette question.

Les liens historiques puissants qui unissent le Mexique et Cuba sont encore renforcés par un climat de confiance renouvelée et par le respect inébranlable des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Sur cette base, que ce soit dans le cadre d'un dialogue bilatéral ou dans celui des instances et mécanismes régionaux et internationaux compétents, le Mexique a favorisé la coopération et un dialogue empreint de respect.

Dans le cadre du Traité de Montevideo de 1980, le Mexique et Cuba ont signé un accord sur la complémentarité économique (ACE-51) d'une durée indéterminée. Lors de la visite présidentielle à Cuba, les deux pays ont signé un cadre général de négociation pour l'élargissement et l'approfondissement de l'accord sur la complémentarité économique (ACE-51) au moyen duquel ils espèrent parvenir à une intégration plus complète en ajoutant de nouvelles préférences tarifaires et en renforçant celles qui existent déjà.

Le 30 mai 2001, le Mexique et Cuba ont signé un accord bilatéral de promotion et de protection réciproques des investissements qui a été approuvé à l'unanimité par le Sénat mexicain le 11 septembre de la même année. Cet accord est entré en vigueur le 3 mai 2002.

Le Gouvernement mexicain n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure unilatérale d'embargo économique ou financier contre aucun pays. Il respecte ainsi les dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies et entretient avec Cuba des relations conformes aux intérêts des deux États.

En septembre 2011, le Gouvernement mexicain a fait part au Gouvernement cubain de son intérêt pour la participation de la compagnie pétrolière Petróleos Mexicanos (PEMEX) à des opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire cubain. Lors de la visite présidentielle, les représentants de PEMEX Exploration et Production et d'Unión Cuba Petróleo ont signé une lettre d'intention non contraignante afin que la compagnie PEMEX étudie la possibilité de participer et d'investir dans l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures à Cuba, dans les blocs contigus à la zone économique exclusive du Mexique, dans le respect absolu de la souveraineté des deux pays.

Lors de la visite officielle qu'il a effectuée à Cuba, les 11 et 12 avril 2012, le Président du Mexique d'alors a réaffirmé que « le Mexique condamnait et

continuerait de condamner le blocus économique injustifié imposé à Cuba depuis une cinquantaine d'années ».

Le Gouvernement mexicain continue également de s'opposer fermement à l'isolement économique et politico-diplomatique de Cuba. Aussi a-t-il résolument appuyé la participation de Cuba à tous les mécanismes régionaux d'intégration, en vue de favoriser les échanges économiques et commerciaux, la coopération et le développement. À l'occasion de la visite présidentielle à La Havane précédemment évoquée, l'importance d'une participation active de Cuba à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a été soulignée.

Lors de la réunion tenue entre les Présidents Enrique Peña Nieto et Raúl Castro Ruz dans le cadre du sommet de la CELAC à Santiago en janvier 2013, il a été convenu de renforcer et de relancer les relations bilatérales entre les deux pays. En outre, des démarches de rapprochement ont eu lieu, comme la visite du Directeur général de Bancomext en mars dernier et la visite de travail de la Sous-Secrétaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en avril, lors de laquelle la situation des principaux domaines de coopération bilatérale a été examinée et de nouvelles voies de collaboration ont été tracées.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement mexicain réaffirme une fois de plus sa ferme volonté de contribuer activement et résolument au respect du droit international dans le contexte de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mongolie

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le Gouvernement mongol n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées au préambule de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. La Mongolie a systématiquement appuyé la résolution susmentionnée.

Monténégro

[Original : anglais]
[28 mai 2013]

Le Gouvernement monténégrin réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées dans la résolution 67/4. Il est prêt à renforcer la coopération avec Cuba tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[19 avril 2013]

La République du Mozambique n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés dans ladite résolution ou contribué à leur application. C'est dans ce contexte qu'elle a voté en faveur de la résolution susmentionnée, réaffirme son appui inconditionnel à ses dispositions et demande à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que tous les États Membres tiennent compte de cette résolution.

Myanmar

[Original : anglais]
[17 mai 2013]

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Myanmar observe scrupuleusement la position de principe du Mouvement en ce qu'il s'oppose fermement à l'imposition de sanctions commerciales et économiques unilatérales à l'encontre de pays en développement pour des raisons politiques. Le Myanmar considère que de telles sanctions sont nuisibles et portent atteinte aux droits de l'homme, en particulier au droit des peuples au développement.

Ayant fait l'objet de sanctions unilatérales similaires au cours des dernières décennies, le Myanmar comprend parfaitement l'étendue des épreuves et des souffrances causées par ce type de sanctions qui, en règle générale, touchent directement le peuple et en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. De ce fait, nous partageons le point de vue selon lequel l'embargo imposé à Cuba a ravagé l'économie de ce pays, auquel il a infligé, ainsi qu'à son peuple, des souffrances considérables, l'empêchant ainsi de développer pleinement son potentiel économique.

Au vu des changements positifs qui se produisent au Myanmar, la plupart des sanctions unilatérales imposées au pays ont été progressivement assouplies ou levées par l'Union européenne et les États-Unis depuis 2012, ce qui a ouvert la voie à des conditions plus propices au commerce, aux investissements et à l'emploi dans le pays, au bénéfice de la population. De la même manière, l'embargo imposé à Cuba depuis plusieurs décennies devrait également être levé au plus tôt pour alléger les difficultés économiques et les souffrances de la population.

Pour sa part, le Myanmar n'a adopté ni loi ni règlement susceptible d'entraver la liberté de commerce et de navigation internationale.

Namibie

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Le Gouvernement de la République de Namibie est attaché au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend les échanges libres et équitables entre les nations. L'embargo imposé à Cuba et à son

peuple par les États-Unis est contraire aux principes fondamentaux du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce.

La Namibie demeure préoccupée par la promulgation et l'application de toutes lois et mesures qui constituent un embargo économique, commercial et financier contre Cuba et en particulier par le caractère extraterritorial de ces lois et mesures. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des dispositions pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba. En 1991, les deux pays ont établi une commission permanente conjointe en matière de coopération économique, scientifique, commerciale, éducative et culturelle qui, depuis sa création, se réunit deux fois par an. Les deux pays ont décidé d'optimiser l'utilisation des missions et de tirer parti des visites de haut niveau plutôt que d'accueillir les réunions de la commission conjointe. Ainsi, la première réunion consultative entre la Namibie et Cuba au sujet de questions très diverses ayant trait aux relations bilatérales entre les deux pays s'est tenue à La Havane le 25 juin 2012.

Les visites officielles suivantes entre Cuba et la Namibie ont été effectuées en 2012 par des hauts fonctionnaires et d'autres responsables

- La National Housing Enterprise de Namibie a participé au salon FECONS, destiné à l'industrie du bâtiment, à Cuba et a conclu les discussions avec l'entreprise Unión de Empresas Constructoras Caribe.
- Le Ministère namibien de la jeunesse, du service national, des sports et de la culture a organisé un programme de formation pour les boxeurs amateurs namubiens.
- Le Président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, Ricardo Alarcón de Quesada, a effectué une visite officielle en Namibie.
- Le Directeur général de la Namibian Broadcasting Corporation s'est rendu à Cuba pour parachever un projet de film sur l'histoire de la Namibie.
- Hedelberto López Blanch, journaliste cubain, s'est rendu en Namibie pour rendre compte d'une réunion de la South West Africa People's Organization (SWAPO).
- Deux membres du personnel recruté localement de l'ambassade de Namibie à Cuba, qui étaient en poste depuis longtemps, et leurs épouses ont effectué une visite en Namibie.
- Un représentant du Ministère cubain de la santé publique s'est rendu en Namibie pour négocier des projets d'accord.
- Un groupe de huit jeunes boxeurs namubiens s'est rendu à Cuba pour suivre une formation en prévision des jeux de la jeunesse de la Communauté de développement de l'Afrique australe (zone 6).
- Richard Kamwi, Ministre namibien de la santé et des services sociaux, a effectué une visite officielle à Cuba pour examiner et parachever les accords en suspens.
- Des responsables du Ministère namibien de la jeunesse, du service national, des sports et de la culture se sont rendus à Cuba pour étudier avec leurs

homologues cubains les activités et programmes du Ministère dans les domaines des sports, de la jeunesse, de la culture et du développement des arts.

- À l'invitation du Ministère cubain pour le commerce extérieur et l'investissement étranger et du comité organisateur de la Foire commerciale internationale de La Havane, une délégation namibienne du Ministère du commerce et de l'industrie a assisté à cette foire.

Accords bilatéraux signés en 2012

- Le 15 juin 2012, un protocole d'accord a été signé entre les Forces armées révolutionnaires de Cuba et le Ministère de la défense de Namibie.
- Le 4 juillet 2012, un accord relatif à la coopération scientifique et technologique et aux moyens propres à faciliter les donations d'animaux à Cuba par la Namibie a été signé à Windhoek par le Ministre namibien de l'environnement et du tourisme, Netumbo Nandi-Ndaitwah, et Directeur du parc zoologique national de Cuba, le général de division Miquel Luis Abud Soto.
- En octobre 2012, le Secrétaire permanent du Ministère de l'éducation, Alfred Ilukena, a conclu et signé un accord relatif à la coopération en matière d'assistance technique pour les activités académiques et professionnelles entre le Ministère namibien de l'éducation et l'Université de sciences pédagogiques du Ministère cubain de l'éducation.
- En octobre 2012, un accord spécifique visant à fournir à la Namibie des services médicaux cubains (112 professionnels, techniciens et ingénieurs médicaux) a été signé par le Ministère cubain de la santé publique et le Ministère namibien de la santé et des services sociaux.
- En novembre 2012, au cours de la Foire commerciale internationale de La Havane, un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Namibie et le Vice-Président de la Chambre de commerce de Cuba ont signé un accord de coopération entre les deux organisations.

Les relations bilatérales entre la Namibie et Cuba demeurent excellentes, de sorte que le Gouvernement namibien réaffirme la nécessité de mettre fin immédiatement à toutes les sanctions imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement namibien considère que les mesures imposées à Cuba ont des conséquences néfastes pour le développement et le bien-être général de la population cubaine. La Namibie appuie énergiquement la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et demande que l'embargo contre la République de Cuba soit levé immédiatement et sans conditions, conformément aux obligations prévues par la Charte des Nations Unies. Chaque année, dans le cadre de l'Assemblée générale, nous avons invariablement fait des déclarations de soutien à Cuba et appelé à lever l'embargo auquel est soumise sa population, et nous continuerons de le faire.

Accepter

Nauru

[Original : anglais]
[17 avril 2013]

Le Gouvernement nauruan n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Il réaffirme son attachement aux dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale en date du 13 novembre 2012.

Népal

[Original : anglais]
[2 juillet 2013]

Le Gouvernement népalais s'est fermement conformé aux dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Il n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures qui soient contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[22 avril 2013]

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua, fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, réaffirme une fois encore son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés dans différents instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels pour assurer la paix et la coexistence internationales.

Le Nicaragua réaffirme aussi le droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique sans ingérence extérieure. Par conséquent, il condamne et rejette l'application de mesures coercitives unilatérales à caractère extraterritorial.

Le Nicaragua exprime une fois encore sa solidarité inconditionnelle avec le Gouvernement et le peuple cubains, il déclare qu'il n'a adopté et ni n'adoptera aucune loi ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère de Cuba et de son gouvernement et qu'il n'a pas appliqué et n'appliquera pas de mesures susceptibles de limiter les échanges commerciaux avec Cuba, ce qui serait contraire aux dispositions de la résolution 67/4. De même, la législation nicaraguayenne ne reconnaissant pas la validité de mesures coercitives ayant des effets extraterritoriaux, le Nicaragua condamne et rejette l'application de pareilles mesures.

Depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, le Gouvernement nicaraguayen a continué et continuera d'approfondir encore davantage ses relations politiques, économiques, commerciales, de complémentarité, de solidarité et de coopération au service du développement avec le peuple et le Gouvernement

cubains, tant sur le plan bilatéral qu'au moyen des divers mécanismes d'intégration, de renforcement de l'unité et de coopération mis en place dans notre région d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples et de PetroCaribe, ainsi que de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) dont Cuba exerce la présidence *pro tempore*.

Le Nicaragua réaffirme qu'il rejette et condamne vigoureusement le maintien et le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, acte qui non seulement ne contribue pas à instaurer le climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains, mais qui constitue également le plus grand obstacle au développement de ce pays frère et aux efforts qu'il déploie pour préserver ses principaux acquis socioéconomiques.

Face à ce cruel embargo et aux conséquences qui en découlent, nos frères cubains adoptent une attitude de plus en plus solidaire et internationaliste à l'égard de la communauté internationale, détachant toujours plus de médecins et d'éducateurs, renforçant la coopération et les liens de solidarité et développant le commerce équitable afin de contribuer véritablement au développement de tous les peuples du monde.

L'appui inconditionnel apporté par le peuple et le Gouvernement cubains à des projets sociaux en faveur du peuple nicaraguayen s'est considérablement accru, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le Gouvernement nicaraguayen condamne une fois encore le blocus économique, commercial et financier criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique du Nord à Cuba, il se dit à nouveau fermement résolu à observer sans restriction les normes et principes du droit international et il appelle une fois encore le Gouvernement américain à respecter les 20 résolutions votées par l'Assemblée générale, qui traduisent la volonté de l'ensemble de la communauté internationale, laquelle exige qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre le peuple héroïque et le Gouvernement de la République sœur de Cuba.

Niger

[Original : français]
[14 juin 2013]

Le Gouvernement de la République du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté du commerce entre les nations et de navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de cette résolution.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature de l'Accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique

de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux, pour le bonheur de leurs peuples.

Du reste, le Gouvernement du Niger estime que chaque pays, chaque peuple, a le droit légitime de définir librement son modèle de développement avec les mêmes chances et opportunités de succès, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, la République du Niger reste solidaire avec la République sœur de Cuba dans le combat qu'elle mène pour la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique.

Nigéria

[Original : anglais]
[13 mai 2013]

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Par conséquent, il réaffirme son appui à la levée de l'embargo contre Cuba.

Norvège

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

La Norvège n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans ladite résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique contre Cuba qui limiterait ou découragerait le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays. Au contraire, elle soutient une coopération accrue avec tous les secteurs de la société cubaine, notamment dans le domaine du commerce.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[13 mai 2013]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Il a soutenu systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale appelant à mettre fin à l'embargo commercial imposé à Cuba. La Nouvelle-Zélande n'a édicté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays.

Oman

[Original : anglais]
[23 mai 2013]

Le Gouvernement omanais n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international qui proclament la liberté du commerce et de la navigation. Il réaffirme aussi la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.

Ouganda

[Original : anglais]
[21 juin 2013]

L'Ouganda entretient des relations économiques, commerciales et financières normales avec Cuba et ne reconnaît ni n'applique l'embargo, qui est une mesure unilatérale.

Pakistan

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le Pakistan respecte pleinement les dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Panama

[Original : espagnol]
[3 juin 2013]

Le Gouvernement de la République du Panama a, dès le début de ses relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République de Cuba, fait part de sa volonté de continuer à maintenir et renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Au fil de ces relations diplomatiques, le Panama et Cuba ont signé 22 accords pleinement en vigueur à ce jour, dont 14 relèvent de la coopération interinstitutionnelle dans divers domaines, notamment un accord relatif à la lutte contre le trafic des stupéfiants, une convention de coopération de base, une convention de coopération sur les plans culturel et éducatif, une convention sur la suppression des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, des mécanismes de consultations politiques, une convention sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur, des accords en matière de services aériens, un accord commercial partiel et un accord d'entraide judiciaire en matière pénale.

Les deux pays mènent actuellement des négociations visant à mettre en place de nouveaux instruments de coopération, et notamment un projet d'accord pour la

promotion et la protection réciproque des investissements, un accord tendant à éviter la double imposition sur les opérations de transport aérien, un accord de collaboration et d'assistance technique entre le système national panaméen de radio et de télévision et l'Institut cubain de radio et de télévision, un traité concernant les transfèrements de personnes frappées de sanctions et l'élargissement de l'accord commercial partiel.

Par le passé, le Panama a condamné l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en votant en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que des résolutions précédemment adoptées par celle-ci et de résolutions de diverses instances régionales et internationales.

Le Panama estime qu'il faut poursuivre le dialogue et les consultations en se fondant sur les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies afin de régler le problème au mieux pour le peuple cubain.

Le Panama condamne fermement les mesures coercitives à caractère unilatéral et ayant des effets extraterritoriaux, qui sont contraires au droit international et aux règles communément acceptées en matière de liberté du commerce et prévues par tous les mécanismes multilatéraux ayant trait au commerce et à l'intégration auxquels il est partie.

Le Panama appuiera indéfectiblement toutes les initiatives visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Panama entretient des relations commerciales fructueuses avec Cuba dans de nombreux domaines, comme en témoignent les chiffres indiqués ci-après :

- De janvier à septembre 2012, les exportations panaméennes à destination de Cuba ont atteint un total de 1 755 877,00 B tandis que, pendant la même période, les importations cubaines à destination du Panama se sont élevées à 776 962,00 B.

Zone libre de Colón

- En 2012, les importations en provenance de Cuba à destination de la zone libre de Colón ont totalisé 2 320 236,00 B, tandis que pendant la même période, le montant des réexportations s'est établi à 254 806 494,00 B.

Investissements

- Le Panama et Cuba ont souscrit un Accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements. Il a été signé à Panama le 27 janvier 1999 et approuvé par la loi n° 5 du 3 mai 1999 (Journal officiel n° 23.793 du 11 mai 1999). L'échange de notes relatif à son entrée en vigueur a eu lieu les 24 mai et 26 juillet 1999 et il est entré en vigueur le 26 juillet 1999.

Tourisme

- En 2012, un total de 5 960 ressortissants cubains sont arrivés par l'aéroport international de Tocumen.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]
[2 juillet 2013]

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, qui préconise la levée du blocus économique contre Cuba, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours approuvée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pris aucune mesure restrictive législative ou autre contre Cuba. Au contraire, elle encourage le développement de relations constructives et amicales entre les deux pays conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle n'approuve donc pas l'application extraterritoriale de lois ou de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres.

Paraguay

[Original : espagnol]
[9 juillet 2013]

La République du Paraguay respecte pleinement les dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et n'applique aucune mesure ou loi visée dans cette résolution.

De même, la République du Paraguay ne reconnaît pas en droit interne l'application extraterritoriale de lois nationales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, estimant que pareille mesure va à l'encontre des principes du droit international.

Conformément à l'article 143 de sa constitution et en tant qu'État fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Paraguay défend et revendique, dans le cadre de sa politique extérieure, les principes constitutionnels qui régissent ses relations internationales : l'indépendance nationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'égalité juridique entre les États, la solidarité et la coopération internationale, la défense des droits de l'homme, la libre circulation sur les fleuves internationaux, le principe de non-intervention, et il condamne toute forme de dictature, de colonialisme et d'impérialisme.

Ainsi, le Paraguay proclame son adhésion aux buts et principes énoncés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, qui visent à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ainsi qu'aux principes généraux du droit international et il considère que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté des autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention et affecte en outre la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Dans le cadre du système des Nations Unies, le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et il a exprimé à maintes

reprises son opposition à celui-ci, comme l'ont fait les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux côtés desquels il a exigé qu'il y soit immédiatement mis fin.

Pérou

[Original : espagnol]

[30 mai 2013]

Le Pérou adhère totalement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en particulier aux principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures, et de liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales et notamment le blocus économique, commercial et financier imposé à l'encontre de Cuba constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux.

Depuis qu'il a voté en faveur de la résolution 47/19 présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992, le Gouvernement péruvien a toujours systématiquement voté en faveur des résolutions successives sur cette question.

En ce sens, le Pérou n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce ou de la navigation.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives portent préjudice à la croissance économique de Cuba et retardent son développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien exprime sa profonde préoccupation concernant les effets négatifs sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des autres services sociaux essentiels, car ils ne peuvent obtenir de prêts personnels ni se procurer les aliments, médicaments, technologies et autres biens matériels indispensables au développement de l'île.

Le Pérou, en s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue à promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays. Bien que récent, le commerce bilatéral s'est considérablement accru au cours des dernières années, tout comme les liaisons aériennes entre Lima et La Havane, ce qui laisse non seulement présager un afflux considérable de touristes d'Amérique du Sud à Cuba, mais aussi la possibilité de renforcer davantage les relations commerciales bilatérales.

Pour conclure, le Pérou considère que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba est incompatible avec la dynamique de la politique régionale, marquée récemment par le retour de Cuba dans les instances de dialogue et de coopération des Amériques, comme en témoigne notamment le fait que Cuba exerce actuellement la présidence *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Philippines

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Les activités menées par les Philippines conformément à la résolution 67/4 sont les suivantes :

Accord de coopération dans le domaine de la culture et de l'éducation (2001)

Depuis 2003, Cuba octroie des bourses universitaires à des Philippins issus de milieux défavorisés notamment pour suivre des études de médecine et d'ingénierie hydraulique. Ces bourses incluent la gratuité des frais de scolarité, les frais de pension ou de logement ainsi qu'une allocation de 80 pesos cubains (4,00 dollars des États-Unis) par mois.

Actuellement, sept boursiers philippins étudient à Cuba, cinq d'entre eux poursuivent des études de médecine à l'ELAM (École latino-américaine de médecine) et les deux autres d'ingénierie hydraulique. Deux autres boursiers philippins ont terminé leurs études de médecine en 2009.

Accord de coopération sportive entre le Comité philippin des sports (PSC) et l'Institut national cubain des sports, de l'éducation physique et des loisirs (INDER) (2003)

Des entraîneurs cubains ont participé à la formation de jeunes boxeurs philippins, notamment Mansueto « Onyok » Velasco Jr., qui a remporté une médaille d'argent aux Jeux olympiques d'été à Atlanta en 1996.

Les équipes de boxe philippines ont participé aux tournois organisés à Cuba pour préparer les grands championnats de cette discipline.

Une équipe de cinq boxeurs a été entraînée en vue des Jeux olympiques de Beijing de 2008 et du Championnat du monde de 2009 dans le cadre du Championnat national cubain de boxe et de la Coupe Roberto Bolado (La Havane, avril-mai 2008).

Un autre groupe de 10 boxeurs philippins a été entraîné à La Havane en octobre 2008 en vue des premiers Championnats de boxe jeunesse organisés par l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) à Guadalajara (Mexique) (du 23 octobre au 2 novembre 2008).

Deux entraîneurs de boxe cubains de Cuba Deportes, institut spécialisé dans l'entraînement des sportifs professionnels du Ministère cubain des sports, ont aussi assuré la préparation de l'équipe nationale de boxe philippine de janvier 2009 à février 2010.

Du 16 au 24 septembre 2012, le Secrétaire d'État à l'agriculture philippin, Proceso J. Alcala, a effectué un voyage officiel à Cuba à la tête d'une délégation de six personnes. Cette visite a notamment abouti à l'élaboration d'un projet d'accord de coopération agricole entre Cuba et les Philippines. Le Secrétaire d'État philippin a invité personnellement le Ministre cubain de l'agriculture, Gustavo R. Rodriguez, aux Philippines cette année pour achever et signer le projet d'accord.

Du 17 au 22 mai 2012, le représentant pour l'Asie du laboratoire cubain de fabrication de produits pharmaceutiques et vétérinaires, Labiofam S.A., s'est rendu aux Philippines pour y promouvoir plusieurs de ses produits (Vidatox CH-30, nouveau médicament homéopathique contre le cancer, Biorat, Griselef, Bactivec et des vaccins vétérinaires) auprès du Centre national pour le contrôle et la prévention des maladies, l'Institut philippin des soins de santé traditionnels et alternatifs et l'Université des Philippines. Des fermiers et des pêcheurs philippins ont manifesté leur intérêt pour des produits de Labiofam et Unilab Inc., la plus grande société pharmaceutique des Philippines, a signé un accord de confidentialité avec Labiofam, marquant une nouvelle étape dans l'instauration de liens commerciaux entre les deux sociétés.

Les Philippines et Cuba ont aussi travaillé à la rédaction d'un projet de plan d'action commun entre les deux pays portant sur un programme de coopération d'une durée de deux ans dans les domaines suivants : agriculture, biotechnologie, culture, éducation, pêche, questions maritimes, coopération, santé publique, communications (médias), sport, commerce et investissement.

Qatar

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'État du Qatar n'applique aucune sanction économique contre Cuba. Il appuie la résolution 67/4 qui est conforme avec la politique étrangère générale de ce pays, fondée sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales, l'amitié et la coopération avec tous les États et le rejet de toute forme de coercition politique ou économique. Conformément à sa politique de développement économique et budgétaire qui repose sur le principe du partenariat et de la solidarité internationaux ainsi que sur les initiatives visant à surmonter les difficultés et les problèmes qui freinent la coopération internationale en matière de financement du développement, l'État du Qatar progresse dans la réalisation de ces objectifs, sur la base des principes énoncés ci-après :

- Établissement d'un système économique mondial fondé sur la justice et la participation de tous;
- Promotion et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement convenus au niveau international et promotion du développement durable;
- Engagement sans réserve en faveur de sociétés justes et démocratiques axées sur le développement;
- Exploitation concrète des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement pour lutter contre la pauvreté.

La politique étrangère et économique du Gouvernement qatarien appuie les initiatives visant à lever l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur ce sujet.

République arabe syrienne

[Original : arabe]
[31 mai 2013]

La République arabe syrienne affirme que les mesures de coercition unilatérales, sous toutes leurs formes, sont illégales et qu'elles constituent une violation de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elles sont en contradiction flagrante avec les normes et principes qui régissent les relations entre États, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et avec la nécessité d'instaurer des relations amicales entre les États et de promouvoir la stabilité et le bien-être de leurs peuples.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée au fait que des États ou des entités régionales imposent des mesures unilatérales, d'ordre économique, commercial ou financier, pour exercer une pression politique ou économique sur des États en développement, ou les forcer à prendre certaines mesures ou à modifier leur politique. Les mesures unilatérales constituent une punition collective pour l'ensemble de la population et affaiblissent le système des Nations Unies. En outre, elles entravent le commerce international et l'exercice intégral des droits garantis par les instruments relatifs aux droits de l'homme.

La République arabe syrienne estime que les mesures unilatérales visant à interrompre l'aide au développement dont bénéficient certains pays en développement, à rompre les relations économiques avec ces États et à leur imposer un embargo économique, commercial et financier, à interdire les échanges financiers et commerciaux avec eux et à empêcher certains États en développement de recevoir ou d'effectuer des investissements, sans compter les différentes formes de pression et de provocation que subissent d'autres gouvernements afin de les forcer à adopter de telles mesures unilatérales, réduisent les chances des peuples des États touchés d'atteindre un développement durable.

En outre, ces mesures attisent l'hostilité à l'égard de l'Occident. La plupart d'entre elles ont été ou continuent d'être imposées par des États occidentaux, essentiellement les États-Unis d'Amérique et certains États européens, afin d'affaiblir les gouvernements des États Membres des Nations Unies et de leur imposer leur volonté, au mépris des souhaits des peuples des États concernés et des intérêts nationaux et régionaux de ces pays.

La République arabe syrienne affirme également que l'embargo que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba depuis plus de cinq décennies est illégal et contraire aux normes édictées par la communauté internationale pour régir les rapports entre États.

L'embargo fait subir à Cuba différents types de préjudices économiques, sociaux et politiques. Il a accru les souffrances du peuple cubain et sapé ses efforts acharnés pour parvenir à la prospérité et au bien-être. Il a mis les États-Unis d'Amérique dans une position totalement injustifiable d'un point de vue moral et juridique, et qui est en porte-à-faux avec la position politique de la grande majorité des États Membres des Nations Unies.

La République arabe syrienne réitère l'appel lancé lors du seizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu du 26 au 31 août 2012 à

Téhéran, en faveur de la levée de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Elle rappelle que, lors du deuxième Sommet du Sud, qui a eu lieu du 12 au 16 juin 2005 à Doha, le Groupe des 77 et la Chine ont dénoncé les mesures de coercition unilatérales et invité les États-Unis d'Amérique à mettre un terme à cet embargo.

Fidèle à sa position de principe concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, ainsi que le droit des peuples à recourir à tous les moyens légitimes en vue de la promotion et de la protection des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, tels qu'énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République arabe syrienne a voté en faveur de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, qui préconise la nécessité de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de la liberté de navigation et de commerce internationaux. Dans cette même résolution, l'Assemblée a de nouveau invité les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois ou mesures du type de celles visant Cuba et demandé la levée sans délai de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies.

La République arabe syrienne invite également l'Assemblée générale, conformément à son mandat et à ses résolutions pertinentes, à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux pratiques hostiles, aux politiques d'embargo et aux mesures économiques unilatérales contraires au droit international qui ont été adoptées par certains États à l'encontre de leurs voisins géographiques immédiats et d'autres États plus lointains.

La République arabe syrienne demande l'intensification des efforts internationaux visant à mettre au jour les effets des mesures de coercition extrêmes et à faire cesser ce phénomène lié à la tentative de l'Occident de contrôler les pays du Sud et leurs ressources.

La République arabe syrienne demande que l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique cesse sous toutes ses formes et qu'il soit mis un terme aux mesures unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique et d'autres États occidentaux à un certain nombre de pays, notamment la Syrie.

La République arabe syrienne espère que la communauté internationale fera entendre sa voix par l'entremise de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres institutions et organisations internationales, et que les États-Unis d'Amérique et toutes leurs institutions respecteront pleinement cette voix.

République centrafricaine

[Original : français]
[26 juin 2013]

Fidèle à ses engagements et respectueuse du droit international, la République Centrafricaine, en conformité avec ses textes fondamentaux qui disposent qu'elle a le souci d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres États, pense que

la coexistence pacifique reste le fondement des relations internationales sur lequel reposent les autres échanges.

Forte de ce constat, elle estime que l'embargo imposé à Cuba depuis plus de 50 ans est contraire aux règles du droit international et du droit humanitaire international. Cet embargo doit être levé afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région.

Le Gouvernement centrafricain soutiendra toujours la lutte du peuple frère cubain jusqu'à la levée de l'ensemble de ces interdictions.

République démocratique du Congo

[Original : français]
[31 mai 2013]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo exprime sa profonde préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale appelant à sa levée.

Une fois de plus, la République démocratique du Congo se joint à la volonté exprimée par la communauté internationale à travers l'adoption, par 188 États Membres, de la résolution 67/4, et appuie ainsi toute nouvelle résolution visant la rupture dudit blocus.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à cette question et soutient toute initiative s'efforçant d'engager Cuba et les États-Unis d'Amérique sur la voie d'un dialogue constructif et fructueux pouvant conduire à la levée complète du blocus.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[14 mai 2013]

Il est regrettable que l'embargo imposé ces dernières années par les États-Unis d'Amérique à Cuba, pays indépendant et souverain, continue d'être en vigueur. Non seulement cet embargo, qui a des incidences extraterritoriales, entrave les progrès de Cuba sur le plan du développement socioéconomique et entraîne des souffrances indicibles pour son peuple, mais il viole également les principes du droit international et de l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Pour sa part, la République démocratique populaire lao, qui souscrit à tous les principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et les respecte, n'a pas adopté ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles qui sont visées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 67/4.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[21 mai 2013]

Dans ses relations internationales, le Gouvernement dominicain respecte les normes et principes régissant les rapports de coopération et d'échange entre les nations, qui ont leur fondement dans la Charte des Nations Unies, et les autres normes du droit international. Le pays s'abstient par conséquent d'adopter ou d'appliquer des lois contraires à ces normes et à ces principes.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[19 avril 2013]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours opposé à tous types de sanctions, y compris aux embargos économiques, commerciaux et financiers imposés à des États souverains.

L'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba par les États-Unis constitue non seulement une atteinte manifeste à la souveraineté de ce pays, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, à la liberté du commerce et de la navigation et aux normes les plus fondamentales de coexistence et de respect entre les États souverains, mais aussi une violation des droits de l'homme, en ce qu'il prive la population du droit à la vie et au développement. Il doit donc être fermement condamné par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

La politique de blocus imposée à Cuba par les États-Unis depuis plusieurs décennies a infligé au pays d'immenses pertes (qui se chiffrent en centaines de milliards de dollars) dans les domaines économique et social et a eu des répercussions sur des pays tiers qui entretiennent des relations économiques et commerciales normales avec Cuba, et demeure donc le principal obstacle au développement socioéconomique du pays et à l'accès de sa population aux moyens de subsistance. La politique de blocus criminelle, inhumaine et anachronique imposée à Cuba par les États-Unis devrait donc cesser immédiatement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux exigences de la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée ne cesse de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour mettre fin à l'embargo des États-Unis et continuera à étendre et développer ses relations économiques et commerciales avec Cuba à l'avenir.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[12 avril 2013]

La République-Unie de Tanzanie exprime une nouvelle fois son soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains et demande la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. Cet embargo continue de peser sur l'économie et le développement de Cuba et a un effet négatif sur la vie quotidienne des Cubains.

La levée de l'embargo, que l'Assemblée générale a exigée dans de nombreuses résolutions, notamment sa résolution 67/4, ouvrirait de plus vastes perspectives au peuple cubain qui, malgré les interminables restrictions dont il fait l'objet, n'a cessé de fournir un appui et une assistance précieux à de nombreux pays, dont la République-Unie de Tanzanie, dans de nombreux domaines comme la santé, l'agriculture et l'éducation. La Tanzanie salue les mesures prises par le gouvernement Obama et l'encourage à poursuivre sur cette voie pour mettre fin à l'embargo.

Rwanda

[Original : anglais]
[2 juillet 2013]

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, réaffirme son appui à cette résolution, et n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule. De plus, le Rwanda est à même de déclarer qu'il n'existe aucun obstacle légal ou réglementaire à la liberté du transit ou du commerce entre le Rwanda et Cuba et qu'il a voté en faveur de la résolution 67/4.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[2 avril 2013]

Le Gouvernement de Sainte-Lucie, conformément à ses obligations internationales et dans le respect du principe d'égalité souveraine des États, n'a adopté ni loi, ni acte, ni autre mesure qui porterait atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts nationaux légitimes, ou ferait obstacle à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie rappelle l'importance qu'il attache à sa coopération avec Cuba dans les domaines économique, scientifique et technique et dans le domaine de l'éducation en vue de promouvoir durablement le progrès économique et social dans les deux pays.

Sainte-Lucie réaffirme sa position concernant l'application extraterritoriale de législations nationales, qu'elle considère comme contraire au droit international et

aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]

[3 juin 2013]

Réaffirmant son attachement au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies, et soucieux de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de cette dernière, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis tient à souligner qu'il n'a jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure restreignant la liberté du commerce et de la navigation qui porte atteinte à la souveraineté d'autres États ou à l'intérêt légitime des entités et individus placés sous leur juridiction.

Toute pratique qui viole les dispositions de la résolution 67/4 et tend à contraindre les citoyens d'États tiers à se conformer à une législation étrangère n'est pas propice à l'établissement de la paix internationale et de relations de bon voisinage. De telles mesures doivent être reconsidérées en vue d'être mises en conformité avec le droit international.

Par conséquent, Saint-Kitts-et-Nevis reste opposé à ce qu'une législation nationale soit appliquée de façon extraterritoriale et ait des effets sur la souveraineté d'autres États. Cela contrevient aux principes du droit international relatifs à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et à une coexistence harmonieuse.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et exige à nouveau qu'il soit immédiatement mis fin à cette mesure unilatérale.

Saint-Marin

[Original : anglais]

[11 avril 2013]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un embargo, quel qu'il soit, et désapprouve par conséquent l'embargo unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression ainsi que les graves répercussions qu'il a sur la population.

Saint-Siège

[Original : anglais]

[16 mai 2013]

Le Saint-Siège n'a jamais formulé ni appliqué de lois ou mesures économiques, commerciales ou financières à l'encontre de Cuba.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[2 mai 2013]

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'oppose fermement à l'application extraterritoriale d'une législation nationale qui ne tient aucun compte de la souveraineté des États. Il considère que de telles mesures sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes de l'égalité souveraine, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines n'impose pas de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique à l'encontre d'autres États. Saint-Vincent-et-les Grenadines n'a aucune loi restreignant d'une quelconque manière la liberté de commerce, la navigation, la coopération économique ou toute autre activité commerciale avec Cuba. Elle entretient des relations très amicales avec Cuba et continuera d'entretenir de tels liens de solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains dans le cadre de divers partenariats de coopération constructifs et mutuellement bénéfiques.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a toujours clairement voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'exprimer sa profonde préoccupation devant les épreuves et les souffrances humaines causées par le maintien du blocus contre Cuba, en dépit du soutien international massif apporté aux multiples résolutions appelant à mettre un terme à ce blocus. Elle considère ce blocus comme dépassé, injuste et illégal.

Samoa

[Original : anglais]
[22 avril 2013]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement inébranlable aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont également des principes fondamentaux du droit international. Par conséquent, il n'a ni promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais]
[22 avril 2013]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe affirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales, au principe

fondamental de la liberté du commerce et à d'autres instruments juridiques internationaux.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne toute décision unilatérale visant à restreindre la liberté économique, commerciale et financière d'un État. Dans le cas présent, étant donné qu'elles entravent le développement social et humain de Cuba, les mesures coercitives appliquées ont des conséquences directes sur le peuple cubain, en particulier sur les segments les plus vulnérables de la société, et font obstacle à la croissance économique de l'île.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié avec Cuba, a toujours voté en faveur de la résolution contre l'embargo et renouvelle une fois de plus son soutien à la résolution 67/4.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de la décision prise par les États-Unis en 2012 et encourage ce pays ainsi que Cuba à rechercher des solutions pour améliorer leurs relations, dans un esprit pacifique et de bon voisinage, afin de renforcer la paix et la coopération partout dans le monde.

Sénégal

[Original : français]
[14 juin 2013]

Le Sénégal qui avait voté en faveur de cette résolution demandant la levée du blocus s'est toujours conformé aux dispositions de ce texte et n'a édicté aucune loi ni aucune mesure commerciale, économique ou financière visant à limiter ou à décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Serbie

[Original : anglais]
[28 mai 2013]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant son attachement aux règles et principes du droit international, applique pleinement la résolution 67/4 et n'a jamais adopté ni appliqué de lois, mesures ou actes du type visé dans le préambule de ladite résolution.

À cet égard, la République de Serbie a toujours appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur. Elle demande la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais]
[9 mai 2013]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Les Seychelles sont opposées aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; elles engagent donc les États à s'abstenir de prendre de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Les circonstances ont beaucoup évolué depuis le début de l'embargo. La mondialisation devrait créer les conditions propices à l'émergence d'une solidarité mondiale et à des partenariats entre les nations. La levée de l'embargo s'inscrirait dans l'esprit de l'époque.

L'embargo ne contrevient pas seulement aux normes fondamentales du droit international humanitaire et aux principes du multilatéralisme, mais il est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire.

Les conséquences de l'embargo imposé à l'économie cubaine continuent de susciter une vive inquiétude au sein de la communauté mondiale, compte tenu en particulier de son impact sur les conditions de vie de la population cubaine, notamment en ce qui concerne la santé et l'alimentation.

Ces conséquences sont exacerbées par les effets néfastes des crises économique, financière, énergétique et alimentaire mondiales, qui compromettent gravement les efforts déployés par Cuba pour relever son niveau de développement. L'embargo continue de causer des dommages irréparables au développement économique, social et culturel du pays, en privant sa population des bénéfices qu'elle serait en droit de tirer du libre-échange.

En tant que nation insulaire, les Seychelles ont également conscience du rôle crucial du commerce dans le développement des îles, dans la mesure où les sociétés qui y sont établies sont en général largement tributaires des importations et 12 fois plus sensibles aux chocs pétroliers.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[20 mai 2013]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, la Sierra Leone n'a adopté ni a fortiori appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 67/4. Elle soutient cette résolution et reste convaincue que la levée des pratiques commerciales discriminatoires et la fin de l'application extraterritoriale du droit interne contribueraient non seulement à améliorer la situation socioéconomique de la population cubaine mais aussi à favoriser le dialogue, les relations de bon voisinage et la coopération entre États.

Singapour

[Original : anglais]
[15 avril 2013]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée en faveur des résolutions appelant à la fin de l'embargo commercial américain à l'égard de Cuba.

Somalie

[Original : anglais]
[11 avril 2013]

La Somalie n'a aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 67/4, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Soudan

[Original : anglais]
[26 avril 2013]

Le Gouvernement soudanais mène une politique pleinement conforme au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et respectueuse de l'égalité souveraine des États et du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Compte tenu de cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'application de sanctions à l'encontre des pays en développement car elles anéantissent les efforts faits par ces pays pour atteindre un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. À ce sujet, la délégation soudanaise participe tous les ans au débat de l'Assemblée générale sur le point de l'ordre du jour consacré à cette question et vote, avec la majorité des États Membres, en faveur des résolutions interdisant l'application unilatérale de telles mesures et sanctions. Le Gouvernement soudanais affirme de nouveau qu'il ne promulgue ni n'applique loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois portant application de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé à l'embargo économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui a fortement nui et causé de grandes souffrances au peuple cubain, et porté atteinte à ses droits légitimes et à ses intérêts puisqu'il constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un total mépris de leurs nobles principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques que lui imposent les États-Unis de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et des pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir leur système politique, économique et social en plein accord avec leurs aspirations.

Depuis l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais a porté la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser les pays en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques imposées unilatéralement aux pays en développement.

Le Soudan s'emploie activement à resserrer ses relations bilatérales avec la République de Cuba. À cet égard, la Commission ministérielle conjointe entre le Soudan et Cuba s'est réunie en mai et juin 2007 à La Havane; la délégation soudanaise était dirigée par le Ministre de la coopération internationale, accompagné d'autres fonctionnaires de haut rang. La Commission ministérielle conjointe est l'organe chargé de promouvoir la coopération entre les deux pays dans tous les domaines. Elle s'emploie à resserrer et à renforcer les relations entre le Soudan et Cuba afin de promouvoir leurs liens bilatéraux et de combattre les effets négatifs de l'embargo.

Les relations bilatérales entre les deux pays se sont encore resserrées lorsque le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a été accrédité en qualité d'Ambassadeur à Cuba en décembre 2007, ce à quoi ont contribué également des visites de hautes personnalités dans les deux pays.

Le Soudan a participé, au niveau ministériel, à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane du 27 au 30 avril 2009 et, dans la déclaration qu'il a prononcée à cette occasion, a demandé qu'il soit mis fin immédiatement à l'embargo contre Cuba. Lors de ses réunions bilatérales avec des représentants du Gouvernement cubain, le Soudan a réaffirmé sa volonté de resserrer ses relations bilatérales avec Cuba dans tous les domaines.

Soudan du Sud

[Original : anglais]
[8 juillet 2013]

La République du Soudan du Sud exprime sa profonde préoccupation face au maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et suivant les résolutions Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI) de l'Union africaine, elle demande la levée de l'embargo que le peuple cubain endure depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes de base du système commercial multilatéral. La République du Soudan du Sud estime que ces mesures coercitives entravent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Le Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsqu'elles sont contraires aux principes de la Charte des Nations

Unies et au droit international. Il considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Le Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 67/4.

Le Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies et considère que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit prendre fin.

Suriname

[Original : anglais]
[15 mai 2013]

Le Gouvernement de la République du Suriname demeure attaché aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. À cet égard, le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la République du Suriname est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales, doivent être respectées en tout temps.

Swaziland

[Original : anglais]
[29 avril 2013]

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer les efforts visant à mettre fin au blocus imposé à Cuba.

Une fois de plus, le Secrétaire général a été invité à présenter un rapport à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, sur l'application de la dernière résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 67/4).

Le blocus imposé au peuple cubain demeure le principal obstacle au développement du pays et aux efforts qu'il déploie pour conserver ses principaux acquis socioéconomiques et pour améliorer la qualité de vie des Cubains, hommes, femmes et enfants.

Nous espérons de tout cœur que le peuple cubain pourra compter sur le soutien de la communauté internationale pour que sa demande légitime, à savoir la levée du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, soit exaucée et que plus rien n'empêchera Cuba de jouir sans entrave des libertés, droits et privilèges reconnus à tous les États souverains.

Le Royaume du Swaziland considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis 1960, et tel que renforcé par la loi Helms-Burton de 1966, viole les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de

non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Outre qu'il constitue une mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies et aux relations de bon voisinage, le blocus a fait subir d'énormes pertes matérielles et économiques au peuple cubain. Le blocus a non seulement causé des souffrances incommensurables au peuple cubain, mais aussi porté atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers.

Conformément, notamment à toutes les résolutions antérieures des Nations Unies sur cette question, le Royaume du Swaziland estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelles ainsi que l'harmonie et la coexistence pacifique entre toutes les nations du monde.

Le Royaume du Swaziland soutiendra tout projet de résolution dont l'Assemblée générale viendrait à être saisie concernant ce point de l'ordre du jour.

Tadjikistan

[Original : anglais]
[27 mai 2013]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu, notamment, des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, compte tenu des grandes difficultés que rencontre la communauté internationale du fait de la crise financière et économique mondiale et de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résultent, l'imposition d'embargos et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées sur le plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international et aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer sa coopération et approfondir ses relations d'amitié avec elle.

Thaïlande

[Original : anglais]
[22 mai 2013]

Par principe, la Thaïlande n'est pas favorable à ce qu'un pays impose sa propre loi à un autre pays avec pour effet d'obliger un pays tiers à s'y conformer. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et elle reste opposée à ce genre de mesures.

La Thaïlande est fermement attachée aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation. Toute action économique ou politique doit être le fruit d'une coopération constructive et volontaire et conforme aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Les embargos unilatéraux, tels que celui imposé à Cuba, entravent le développement économique du pays et font souffrir la population.

C'est pourquoi le Gouvernement thaïlandais ne cesse, depuis plus de deux décennies, de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin de l'embargo commercial et économique imposé à Cuba et qu'il continuera de le faire.

Timor-Leste

[Original : anglais]
[3 juillet 2012]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République démocratique du Timor-Leste réaffirme son appui à la résolution 67/4 de l'Assemblée générale et réaffirme qu'elle n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais est opposé à la poursuite de l'adoption et de l'application de mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français]
[5 juillet 2013]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo a toujours œuvré pour le respect de l'égalité souveraine des États, de leur intégrité territoriale ainsi que pour la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires

intérieures. De même, il appuie sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, principe consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En conséquence, le Togo rejette systématiquement tout recours à des mesures unilatérales visant à exercer des pressions sur des États.

C'est pourquoi il n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou règlements visant à porter atteinte à la souveraineté d'autres États et/ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a constamment soutenu la démarche du Gouvernement cubain qui appelle à la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tonga

[Original : anglais]
[18 avril 2013]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume des Tonga n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 67/4 et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[6 juin 2013]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago estime que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, il n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient des relations commerciales, économiques et diplomatiques amicales avec Cuba et il appuie les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser l'embargo économique, commercial et

financier contre ce pays et lui permettre d'atteindre un développement humain durable.

Cette position est réaffirmée par les organes régionaux et interrégionaux dont la Trinité-et-Tobago est membre, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Tunisie

[Original : français]

[23 mai 2013]

La Tunisie n'applique pas de lois ou mesures unilatérales à effet extraterritorial.

Turkménistan

[Original : anglais]

[12 avril 2013]

Le Turkménistan appuie l'adoption de la résolution 67/4. Par ailleurs, sa législation nationale ne contient aucune disposition limitant la liberté du commerce ou de la navigation.

Turquie

[Original : anglais]

[18 juin 2013]

La République turque n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 67/4, s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc maintient que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[29 mai 2013]

Le Gouvernement tuvaluan réaffirme sa position selon laquelle l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre de la nécessité de promouvoir le dialogue et de garantir le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération et à l'établissement de relations amicales entre les nations. Ces pratiques commerciales discriminatoires continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de vie et les droits fondamentaux de la population et du Gouvernement cubains et d'entraver les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement tuvaluan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures contre Cuba et soutient donc pleinement la levée de l'embargo économique, commercial et financier, conformément à la demande ferme et persistante de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela permettra à la République de Cuba de consolider et renforcer sa coopération avec les petits États insulaires en développement comme Tuvalu.

Ukraine

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'Ukraine n'a adopté ni loi ni règlement dont les effets extraterritoriaux pourraient affecter la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction, ou encore la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

En outre, le Gouvernement ukrainien n'accepte pas l'application de mesures de ce type et fonde ses relations avec les autres pays sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et la liberté du commerce et de la navigation.

Union européenne

[Original : anglais]
[29 avril 2013]

L'Union européenne considère que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres ont clairement manifesté leur opposition à l'application extraterritoriale des mesures d'embargo imposées par les États-Unis, comme celles qui figurent dans la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba et dans la loi Helms-Burton de 1996.

Il convient de souligner qu'en novembre 1996, en vue de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, le Conseil des ministres de l'Union

européenne a adopté un règlement et des mesures conjointes interdisant de respecter ladite loi. De plus, lors du Sommet Union européenne-États-Unis tenu à Londres, un accord est intervenu le 18 mai 1998 au sujet d'une série de mesures prévoyant des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, l'engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois de caractère extraterritorial de ce type et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. L'Union européenne continue de demander instamment aux États-Unis de mettre en œuvre les mesures lui revenant, telles que prévues dans l'accord du 18 mai 1998.

Uruguay

[Original : espagnol]
[23 avril 2013]

La République orientale de l'Uruguay a maintes fois exprimé son opposition à l'embargo économique, commercial et financier visant Cuba et à l'impact qu'ont sur le bien-être du peuple cubain des mesures coercitives à caractère unilatéral qui portent atteinte au libre-échange et à la transparence du commerce international.

Il convient de souligner que l'Uruguay a une politique étrangère favorable à la liberté du commerce et de la navigation et ne reconnaît pas, dans son droit interne, l'application extraterritoriale de lois nationales d'autres États. Il considère que cette pratique, outre qu'elle porte atteinte aux principes généralement acceptés du droit international, constitue une forme de pression qui fait obstacle au dialogue plutôt que de le favoriser.

Conformément à ce qui précède, la République orientale de l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de lois, décrets ou mesures de quelque nature que ce soit qui pourraient être assimilés à ceux qui sont visés dans la résolution 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vanuatu

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Le Gouvernement de la République de Vanuatu souscrit sans réserve aux dispositions de la résolution 67/4.

Il fait savoir que Vanuatu n'a adopté ni loi ni règlement ayant des effets extraterritoriaux, sachant que cela porterait atteinte à la souveraineté d'autres États et irait à l'encontre du droit international.

En outre, le Gouvernement de la République de Vanuatu souligne l'importance que les échanges et le commerce revêtent pour les petits États insulaires en développement, ce qui fait que l'embargo a d'énormes répercussions sur leur capacité à se développer et porte atteinte à leur droit au développement.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[17 mai 2013]

La République bolivarienne du Venezuela n'applique pas et n'appliquera pas de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leurs populations, conformément aux principes constitutionnels qui guident son action au sein du concert des nations, à savoir l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et à sa ferme vocation pacifiste inspirée de son inébranlable attachement aux normes et aux principes du droit international.

Le Gouvernement vénézuélien réaffirme qu'il rejette énergiquement l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, considérant que de tels actes contreviennent aux normes et aux principes du droit international, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux, et violent la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux.

De même, il condamne l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton qui, au cours des 20 dernières années, ont causé de graves dommages additionnels à l'économie de Cuba dans le cadre de ses relations économiques avec des pays tiers et avec des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a appuyé sans réserve les 21 résolutions que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à une majorité écrasante sur cette question, de même que les déclarations adoptées au sein d'autres instances politiques pour rejeter de tels actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

Le Gouvernement vénézuélien fait de nouveau appel au Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, pour que le Gouvernement américain mette fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier que son pays a imposé au peuple frère de Cuba. Une réponse favorable à cet appel démontrerait l'attachement de ce pays à la légalité internationale, manifesté par le respect total des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis plusieurs décennies a compromis le bien-être de la population cubaine, dont les droits de l'homme ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. En conséquence, le Gouvernement vénézuélien exige des États-Unis qu'ils respectent rigoureusement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6 et 67/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Par conséquent, la République bolivarienne du Venezuela condamne à nouveau le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, mesure qui ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations

amicales et la coopération entre les États, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Le Gouvernement bolivarien observe avec inquiétude les mesures appliquées récemment par le gouvernement Obama comme, en décembre 2012, l'imposition injuste et illégale d'amendes à des entités bancaires qui opèrent sur l'île caribéenne au motif qu'ils auraient prétendument enfreint le régime de sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales.

Selon les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 67/4, les pertes économiques et financières conséquentes provoquées par l'embargo s'élèvent à plus d'un milliard de dollars.

Ces mesures à caractère punitif comprennent également l'interdiction de vendre à Cuba des équipements pour son système de santé. Ainsi, par sa politique d'agression persistante, le Gouvernement américain viole de façon flagrante les droits fondamentaux du peuple cubain, en particulier le droit à la santé, en interdisant la vente d'équipements et de médicaments à ce pays frère latino-américain.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres instances, du Mouvement des pays non alignés, du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du Sommet d'Amérique latine et Caraïbes-Union européenne, du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraires au dialogue et à la coopération, véritables expressions du multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

De la même manière, il convient de citer le communiqué spécial adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Caracas les 2 et 3 décembre 2011, aux termes duquel les dirigeants ont :

1. « [...] Exprimé leur vive opposition aux mesures économiques coercitives et unilatérales appliquées à l'encontre de pays souverains pour des raisons politiques et qui portent atteinte au bien-être de leur peuple et visent à les empêcher d'exercer leur droit de décider, librement, de leurs régimes politique, économique et social;
2. Réaffirmé leur condamnation la plus énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton, y compris de ses effets extraterritoriaux, et exhorté le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte;
3. Prié en conséquence le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de se conformer aux résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et, en réponse aux appels renouvelés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba, sachant que ce blocus est contraire au droit international, qu'il porte gravement atteinte, de manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain et nuit à la paix et à la coexistence entre les nations américaines. »

Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères des pays participant au Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité commercial entre les peuples ont, à l'occasion du sixième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Cartagena de Indias (Colombie) les 14 et 15 avril 2012, adopté un communiqué officiel aux termes duquel les participants ont manifesté leur entière solidarité avec ce pays frère d'Amérique latine en décidant :

4. « [...] D'exiger du Gouvernement des États-Unis qu'il lève immédiatement le blocus économique, commercial et financier inhumain imposé à Cuba et qu'il engage le processus de dialogue fondé sur le respect de la volonté souveraine et du droit à l'autodétermination du peuple cubain [...] ».

De même, au sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Téhéran, les représentants ont, tout en réaffirmant leur rejet catégorique de l'embargo, exprimé « leur profonde préoccupation devant l'amplification du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et rejeté le renforcement des mesures adoptées par le gouvernement des États-Unis qui visent à resserrer cet embargo, ainsi que toutes les autres mesures appliquées récemment par le Gouvernement des États-Unis contre le peuple cubain. Ils ont également exhorté le Gouvernement des États-Unis à restituer à Cuba la souveraineté sur le territoire actuellement occupé par la base navale de la baie de Guantanamo et à mettre un terme aux émissions de radio et de télévision agressives dirigées contre Cuba. Ils ont réaffirmé que ces mesures constituaient une violation massive des droits fondamentaux du peuple cubain ».

Le Venezuela est convaincu que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour exiger qu'il soit mis fin à l'application des mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de décider, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. Il estime qu'en aucune circonstance il ne faut priver les citoyens de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réitère son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et appelle donc à nouveau le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter les dispositions des 21 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il continue d'imposer illégalement à Cuba depuis plus de 50 ans.

Viet Nam

[Original : anglais]
[22 mai 2013]

La politique de blocus et d'embargo appliquée à Cuba par les États-Unis depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au désir qu'ont toutes les nations du monde d'entretenir de bonnes relations avec les autres pays d'égal à égal, quel que soit leur système politique et dans le plein respect du droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois imposant à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 67/4, qui a recueilli 188 voix pour.

Le Viet Nam considère que les divergences de vues entre les États-Unis et la République de Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation, dans un esprit caractérisé par le respect mutuel, le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

Réaffirmant son appui résolu aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Viet Nam est convaincu que l'Organisation des Nations Unies adoptera bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus et l'embargo imposés à Cuba.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus la solidité des liens d'amitié, de coopération et de solidarité qu'il entretient avec le peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus et d'embargo.

Yémen

[Original : anglais]
[24 juin 2013]

Il convient de noter que, depuis quelque 35 ans, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République sœur de Cuba aux niveaux économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale sur les plans diplomatique, économique, culturel et médical. Du fait de ces accords, des citoyens cubains ont été envoyés au Yémen, des missions éducatives se sont rendues à Cuba et une coopération active a été menée dans plusieurs domaines.

Le Yémen affirme par conséquent qu'il est nécessaire de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Zambie

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

Le Gouvernement zambien est opposé à toutes mesures coercitives unilatérales visant un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que cela constitue une violation de la Charte, du droit international et du droit international humanitaire.

La Zambie continue donc à appuyer l'appel lancé à tous les États par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/4, les exhortant à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans la résolution, à savoir celles qui portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation, et demandant aux États

qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou pour en annuler l'effet dès que possible, dans le respect de leur ordre juridique.

Zimbabwe

[Original : anglais]

[15 avril 2013]

Le Zimbabwe souhaite exprimer à nouveau son inquiétude devant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui est illégal et qui a des conséquences désastreuses. Il est consterné de voir qu'au lieu d'être levé, l'embargo a été renforcé, ce qui accentue les souffrances infligées à la population et bouleverse fortement les activités commerciales et les transactions financières du pays.

La majorité des États Membres n'ont cessé de condamner l'adoption de lois ayant un effet extraterritorial, ainsi que toutes les autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales, qui prennent essentiellement pour cible les pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté. Le Zimbabwe, qui est aussi une victime de ces sanctions mal avisées, illégales et immorales, a pleinement conscience de leur impact.

Durant les 20 dernières années, le Zimbabwe a déclaré que l'embargo imposé à Cuba était contraire aux normes fondamentales du droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. L'embargo constitue également une violation des principes d'égalité souveraine des pays, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ces principes ont été réaffirmés dans la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1, adoptée le 24 septembre 2012), dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont instamment prié les pays de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières et commerciales unilatérales contraires au droit international et à la Charte qui entraveraient le plein développement économique et social des pays, en particulier celui des pays en développement.

Le Zimbabwe s'associe donc aux autres pays pour condamner l'embargo punitif imposé à Cuba et exige qu'il soit levé sans condition afin que le peuple cubain puisse prendre en main son destin économique et social.

III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

Les activités proposées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'appui de tous ses États membres, y compris Cuba, sont régies par l'article III/C de son statut, qui se lit comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du Statut ».

Toutefois, l'embargo actuel entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Le nombre de fournisseurs en mesure de vendre et de livrer des marchandises à Cuba étant très limité, l'achat de matériel et de biens essentiels (produits radiopharmaceutiques, par exemple) souffre d'une hausse des coûts ainsi que de retards. Par ailleurs, des restrictions sont appliquées à la participation de citoyens cubains aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'AIEA aux États-Unis. Conformément à l'article susmentionné de son statut et afin de satisfaire aux exigences de son programme de coopération technique à Cuba, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés, notamment en achetant le matériel et en envoyant les ressortissants cubains se former dans d'autres pays.

Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba

[Original : anglais]
[12 juin 2013]

Cuba, qui a su maintenir un taux de développement humain élevé, a déjà atteint de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. La principale difficulté est maintenant de préserver la qualité des services sociaux et de ne pas perdre les acquis obtenus.

Pour la deuxième année consécutive, en 2012, le Gouvernement cubain a continué d'actualiser son modèle économique en mettant en œuvre les principes issus d'un document intitulé « Lineamientos de la política económica y social » (Lignes directrices de la politique économique et sociale), approuvé par le Congrès du Parti communiste en avril 2011. Il insiste sur les priorités nationales que sont par exemple l'efficacité et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et la politique de substitution à l'importation. Par ailleurs, les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement et les autres acquis obtenus par le pays.

La ligne directrice n° 112 de ce document appelle à promouvoir la collaboration multilatérale, en particulier avec le système des Nations Unies. À cet

égard, celui-ci aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux défis et enjeux.

L'ouragan Sandy, considéré comme l'un des ouragans les plus dévastateurs qui aient frappé les provinces orientales ces 50 dernières années, a traversé le pays en octobre 2012, heurtant de plein fouet la deuxième ville du pays, Santiago de Cuba. Malgré les mesures de préparation prises par les autorités nationales et locales, des dizaines de milliers de foyers ont été totalement ou partiellement détruits. L'industrie agroalimentaire, les infrastructures de communication et d'électricité et les institutions sociales, entre autres, ont subi des dégâts très importants. Les autorités nationales ont déclaré que le relèvement demanderait des années d'efforts et de dur labeur.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba rassemble l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. D'autres institutions non résidentes telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mènent aussi d'importants programmes et initiatives à Cuba.

En 2012, le deuxième plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de Cuba (2014-2018) a été élaboré. Le processus d'élaboration a été l'occasion d'un dialogue avec le Gouvernement qui a permis au système des Nations Unies de se positionner de façon stratégique dans le cadre du processus national de mise à jour du modèle économique cubain. En coopération avec les autorités nationales concernées, le système des Nations Unies a ainsi défini les contours de sa participation aux importantes transformations structurelles de la société et de l'économie.

Dans un tel contexte, l'embargo a des répercussions négatives sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain à Cuba, et en particulier sur les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population.

Achat de biens à des prix non concurrentiels et restrictions à l'importation des biens, services et technologies protégés par des brevets américains

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ni de technologies sur le territoire des États-Unis. En outre, il est impossible à Cuba de se procurer des biens, services ou technologies quelconques produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains.

Des ressources financières qui auraient pu être utilisées pour exécuter plus efficacement le programme fixé et obtenir les résultats voulus dans le domaine du développement sont donc nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par l'embargo.

Cette situation s'est répercutée de façon négative sur l'aide au développement et l'aide humanitaire fournies par le système des Nations Unies à Cuba, en particulier en ce qui concerne les projets visant les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux ciblant les groupes vulnérables.

Par exemple, après l'ouragan Sandy, l'acheminement de l'aide humanitaire a été difficile. Les secours, l'aide d'urgence et la fourniture des matériaux de reconstruction ont souffert des conditions difficiles imposées par l'embargo en termes d'accès et de transport : passage par des pays tiers pour les achats et importations, processus d'acquisition plus longs et paiements dans une autre monnaie. Cette situation a donné lieu à des retards et à des coûts élevés.

Le travail quotidien des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à Cuba est directement affecté par ces politiques américaines. Le système des Nations Unies dans le pays peut rarement se prévaloir des contrats multinationaux signés par ses organismes avec des entreprises des États-Unis pour acheter du matériel et des services (ordinateurs, logiciels, services Internet, etc.) et y avoir accès. Il est donc nécessaire de rechercher d'autres sociétés fournisseurs exclusifs des bureaux, avec comme corollaire des prix et des coûts administratifs plus élevés.

Crédits au développement consentis par les institutions financières internationales et services financiers auprès des banques américaines

L'embargo a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement consentis par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui offre moins de possibilités au pays de se procurer des ressources pour financer ses plans de développement nationaux et/ou locaux.

Les bureaux de l'ONU à Cuba ne peuvent pas utiliser leurs comptes professionnels dans leurs transactions avec des banques américaines, ni le dollar américain comme monnaie d'échange. Pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ils doivent donc faire appel à des banques de pays tiers, d'où des surcoûts et un surcroît de tâches administratives. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds affectés aux projets provenant d'autres pays donateurs.

En outre, en raison de l'embargo, les fonctionnaires cubains des Nations Unies en mission officielle n'ont pas accès aux services bancaires, ce qui influe sur leur capacité à faire face à des dépenses, notamment d'urgence, faute de pouvoir utiliser des cartes de crédit. L'embargo a aussi eu des répercussions négatives sur les transactions financières, les salaires, et les services de banque et d'assurance destinés aux fonctionnaires des Nations Unies recrutés au plan international.

Voyages du personnel des Nations Unies au Siège de l'ONU

Les fonctionnaires cubains de l'ONU qui doivent se rendre au Siège, à New York, ou dans ses bureaux de Washington doivent demander leur visa longtemps à l'avance, et même s'ils le font, il arrive que leur visa ne leur soit pas délivré en

temps voulu. En outre, en l'absence de vols directs entre Cuba et New York ou Washington, ils doivent emprunter d'autres itinéraires plus longs et plus coûteux via des pays tiers. Cela empêche certains fonctionnaires du système des Nations Unies en poste à Cuba de participer à des stages de formation et à des réunions officielles et, partant, les échanges d'expériences entre le Siège et Cuba.

Échange de savoir-faire

Les experts et chercheurs cubains invités à des manifestations aux États-Unis ont du mal à obtenir leur visa à temps. Cette situation se répercute sur les échanges professionnels et la formation de partenariats dans des domaines clefs du développement.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

Récents résultats économiques de Cuba

Depuis février 2008, lorsque Raúl Castro a été officiellement nommé Président de Cuba, le rythme des transformations économiques et institutionnelles s'est accéléré. Des changements administratifs ont eu lieu, entraînant par exemple la réorganisation des services de l'État, une amélioration du climat d'affaires, l'adoption de mesures anticorruption et la stimulation de l'activité agricole. Ces changements ont connu un nouvel élan depuis l'approbation, en avril 2011, du document intitulé « Lineamientos de la Política Económica y Social » (Orientations de la politique économique et sociale), feuille de route de la modernisation du modèle économique cubain.

Le processus de réforme s'est déroulé dans le contexte d'une augmentation spectaculaire des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie, d'une forte baisse du cours international du nickel, un des principaux produits d'exportation cubains, de graves dégâts causés par plusieurs ouragans et tempêtes tropicales qui ont frappé Cuba ces dernières années, et de la crise économique mondiale. Conjugué à des limitations structurelles de l'économie cubaine et aux contraintes externes rigoureuses imposées à sa croissance et exacerbé par le blocus de 1962, ce faisceau de paramètres a été paroxysmique. Cette situation a donc motivé la prise de nouvelles mesures visant à moderniser le modèle économique.

En dépit d'une augmentation des investissements due aux efforts de reconstruction faisant suite à l'ouragan Sandy, qui a touché d'importantes cultures, l'économie cubaine a connu une croissance de 3,1 % en 2012, soit légèrement inférieure à l'objectif de 3,4 % que s'était fixé le Gouvernement. La capacité limitée de Cuba pour s'approvisionner et acquérir des machines et du matériel à l'étranger et pour exporter ses propres produits – du fait du blocus – a gravement touché son économie en 2012. L'excédent des recettes budgétaires a servi à : a) constituer les fonds propres des entreprises d'État; b) financer la reconstruction nécessaire après les dégâts causés par l'ouragan Sandy; et c) financer les prêts bancaires à l'agriculture et aux coopératives non agricoles.

En 2012, plusieurs mesures conçues selon les Orientations de la politique économique et sociale ont été prises en vue d'améliorer et de rationaliser l'économie. Entrées en vigueur en janvier 2012, ces mesures concernaient notamment les subventions publiques aux réparations de logements et à la construction de logements.

Afin de stimuler l'activité agricole et en particulier de réduire les importations alimentaires (Cuba importe 80 % des aliments consommés), une nouvelle réglementation sur la distribution des friches a également été adoptée; elle vise à renforcer le processus de leur distribution en vue de les exploiter. En outre, une nouvelle réglementation régissant les activités des unités de base des coopératives de production est entrée en vigueur en août 2012. Elle vise à harmoniser l'exploitation des unités avec les réglementations régissant les deux autres formes de coopératives agricoles, à savoir les coopératives de crédit et de service et les coopératives de production agricole.

Afin d'étendre le marché intérieur et de favoriser l'emploi dans le secteur non étatique, le Gouvernement cubain a autorisé la formation de coopératives non agricoles. Au stade initial, l'objectif est d'en créer 230, ayant chacune une structure de gestion indépendante, dans environ 47 secteurs relatifs aux transports, à la construction, aux services aux personnes, et aux services domestiques et professionnels (notamment la traduction, les services informatiques et la comptabilité).

Une nouvelle loi fiscale conçue pour adapter la fiscalité à la nouvelle réalité économique est entrée en vigueur en janvier 2013 (la précédente datait de 1994). Elle prévoit des régimes spéciaux et des avantages fiscaux pour le secteur agricole, ainsi qu'un volet sur la fiscalité concernant les travailleurs indépendants.

Une nouvelle loi sur l'immigration visant à faciliter les procédures et les critères pour voyager à l'étranger et pour entrer sur le territoire cubain est entrée en vigueur en janvier 2013. Elle donne aux émigrés cubains plus de latitude pour rentrer à Cuba afin d'y tirer parti du marché intérieur naissant et des nouvelles formes d'entrepreneuriat et de gestion économique non étatique.

Incidence du blocus des États-Unis : évolution récente

En 2012, on n'a constaté aucun effort de la part du Gouvernement des États-Unis pour assouplir le blocus. En mai 2012, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis a réformé les directives relatives à l'application de la réglementation des voyages des citoyens américains, rendant les critères encore plus exigeants. En outre, le Gouvernement américain a refusé de renouveler l'enregistrement de prestigieuses marques cubaines comme Havana Club (rhum) et Cohiba (cigares), ce qui a entraîné un manque à gagner en devises à court et à long terme pour le pays. En 2013, le Gouvernement américain a encore inscrit Cuba sur sa liste d'États parrainant le terrorisme. Les pays inscrits sur la liste sont soumis à de sévères sanctions qui dépassent l'interdiction de ventes relatives aux armes pour aller jusqu'au contrôle des exportations commerciales et à l'interdiction de l'assistance économique. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a indiqué avoir bloqué 253,1 millions de dollars en 2012, 33 % de plus qu'en 2011. Ces mesures unilatérales visant non seulement le Gouvernement cubain mais aussi ses ressortissants, y compris les entités et les personnes, les chiffres indiqués comprennent des avoirs auxquels le Gouvernement cubain ou des ressortissants

cubains ont part, selon la définition dudit bureau. Certains de ces avoirs peuvent appartenir à des tiers.

D'après le dernier rapport du Gouvernement cubain, les dommages économiques accumulés entre février 1962 (début du blocus) et décembre 2011 dépassent les 108 milliards de dollars en prix courants (soit l'équivalent de 158 % du PIB de Cuba en 2011).

Résultats économiques de Cuba en 2013

Le Gouvernement a prévu une croissance de 3,7 % du PIB cubain en 2013. De nouvelles réformes seront mises en œuvre en 2013 afin de moderniser le modèle économique, notamment un processus progressif visant à instaurer des marchés de gros pour le secteur agricole. L'amélioration de la distribution des produits agricoles est également prévue, avec des programmes pilotes lancés dans les provinces de La Havane, Mayabeque et Artemis. En outre, le Gouvernement a annoncé des subventions accrues pour la réparation et la construction des logements, la facilitation du crédit et l'expansion des coopératives non agricoles et des programmes pilotes visant à améliorer l'efficacité des grandes entreprises d'État. La politique d'élimination progressive du régime monétaire double est un thème majeur du débat politique actuel.

Le blocus limite les grands choix politiques. Les progrès vers la réforme du modèle économique sont entravés par lui et par l'inscription de Cuba en 1982 sur la liste des États désignés par le Secrétaire d'État américain comme parrainant le terrorisme. Les restrictions imposées par le blocus freinent, voire bloquent, les transactions bancaires et financières internationales avec Cuba. Elles mettent en évidence la nature extraterritoriale du blocus imposé à cette nation par les États-Unis⁴. À cet égard, à la mi-2012, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a administré l'amende la plus élevée jamais infligée à une banque étrangère pour avoir traité avec Cuba : la banque néerlandaise ING a été contrainte de déboursier 619 millions de dollars pour ses transactions financières avec Cuba.

Pendant des décennies, l'économie cubaine a été soumise à des contraintes externes rigoureuses dont les effets ont été exacerbés par la crise économique et financière de 2009, et par l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie. Le blocus américain et les sanctions supplémentaires découlant de l'inscription de Cuba sur la liste des États parrainant le terrorisme entravent gravement le développement économique et social du pays, et lèsent durement sa population. Actuellement, ce blocus limite fortement le potentiel positif des mesures prises pour réformer le modèle économique du pays. Il est donc urgent qu'après 50 ans, il y soit mis fin.

⁴ En raison de l'extraterritorialité du blocus et de l'application rigoureuse des lois visant à maintenir cet aspect du blocus, les navires marchands de tous les pays qui mouillent dans les ports cubains se voient refuser l'entrée dans les ports des États-Unis pendant une période de 180 jours. D'autres mesures similaires rendant extrêmement difficile et onéreuse toute transaction commerciale et économique avec Cuba sont décrites dans le rapport de Cuba sur la résolution 66/6 de l'Assemblée générale de juillet 2012 (disponible par le lien suivant : www.cubavsbloqueo.cu/informebloqueo2012/InformeIngles/indexing.html).

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]

[21 mai 2013]

Au paragraphe 25 du mandat de Doha (voir [TD/500/Add.1](#)), adopté à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en avril 2012, « il est instamment demandé aux États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui puissent contrarier la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et qui soient préjudiciables aux intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce ».

Évolution de la situation à Cuba

L'embargo a eu un impact défavorable réel sur l'économie cubaine et le niveau de vie des ressortissants cubains. Comme l'a indiqué le Gouvernement cubain dans le rapport de 2012 du Secrétaire général sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ([A/67/118](#)), les pertes économiques directes globales qu'il a causées étaient de 108 milliards de dollars à la fin décembre 2011. Les pertes sont attribuées aux dépenses supplémentaires engagées par le Gouvernement cubain, les entreprises et les citoyens pour obtenir des biens, des services et des financements.

Dans le même rapport, le Gouvernement cubain indique que les pertes subies par le secteur de la santé publique et celui de l'alimentation se sont respectivement élevées à 10 millions de dollars (de mai 2011 à avril 2014) et 132 millions de dollars (de mars 2011 à mars 2012). Ces pertes résultent principalement de la hausse des coûts de transactions découlant de l'embargo. En outre, Cuba estime qu'elle aurait gagné plus de 222 millions de dollars si elle avait pu exporter des produits alimentaires et du rhum vers les États-Unis. En ce qui concerne l'investissement direct étranger, d'après la CNUCED, Cuba aurait reçu 110 millions de dollars d'entrées de capitaux en 2011. En l'absence d'embargo, les investissements directs étrangers venant des États-Unis auraient atteint 350 millions de dollars. La CNUCED estime par ailleurs que la République dominicaine voisine a bénéficié de 2 371 millions de dollars à ce titre la même année.

L'embargo freine aussi considérablement le progrès scientifique et technologique de Cuba, compte tenu de la position dominante des États-Unis dans ces domaines. L'incapacité de Cuba de se connecter à des réseaux de prestataires de service Internet américains est pour beaucoup dans son faible taux d'accès à Internet, ce qui se répercute sur tous les secteurs économiques et sociaux du pays. Par ailleurs, les effets négatifs de l'application extraterritoriale de l'embargo sont loin d'être négligeables, étant donné que les sociétés américaines sont souvent engagées dans des fusions et des partenariats commerciaux internationaux. Ainsi,

l'application extraterritoriale de l'embargo a non seulement des conséquences négatives pour Cuba mais prive également des pays tiers de débouchés commerciaux avec Cuba.

La croissance de l'économie cubaine a été estimée à 2,8 % en 2011, soit 0,4 % de plus que l'année précédente. Cuba a été classée 17^e sur 24 pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine en terme de croissance du produit intérieur brut. En octobre 2012, l'ouragan Sandy a frappé le pays, causant d'importants dégâts et entraînant 2 milliards de dollars de dépenses⁵. Cuba ne s'était pas encore remise des effets des ouragans Gustav et Ike qui lui avaient infligé l'équivalent de 10 milliards de dollars de dégâts en 2008. On pense que la reconstruction des infrastructures et des bâtiments endommagés par ces ouragans coûte plus cher au pays dans la situation actuelle qu'en l'absence d'embargo, étant donné que Cuba est obligée d'importer des biens et services de pays tiers alors que les États-Unis exportent ces mêmes biens et services à des prix concurrentiels.

Comme le montrent les statistiques fournies par la CNUCED dans le tableau 1, les échanges commerciaux cubains n'ont pas évolué en 2012 par rapport à l'année précédente. La CNUCED estime que le pays a respectivement exporté et importé pour 5,6 milliards de dollars (soit une baisse de 128 millions de dollars par rapport à 2011) et 14,4 milliards de dollars (soit une hausse de 323 millions de dollars) de marchandises. Le déficit commercial a donc été de 8,7 milliards de dollars en 2012, soit 451 millions de plus qu'en 2011. Les principaux articles exportés en 2012 ont été les « minerais et métaux », qui ont représenté 3,6 milliards de dollars (soit 63 % du total), suivi des articles des catégories « tous produits alimentaires » et « produits manufacturés ». En ce qui concerne la destination des exportations cubaines, l'Union européenne a été le principal acheteur (34 % du total).

Les principales catégories d'articles importés en 2012 ont été les « produits manufacturés » et les « combustibles », qui ont respectivement représenté 6,8 milliards de dollars (47 % du total) et 5,3 milliards de dollars (37 % du total), suivies de la catégorie « tous produits alimentaires ». Pour ce qui est de l'origine des importations, l'Amérique latine et les Caraïbes sont les principaux fournisseurs, représentant la moitié du total des importations. La loi de 2000 sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations autorise l'exportation de produits agricoles américains vers Cuba, sous certaines conditions très strictes. Cette mesure a fait des États-Unis le plus gros exportateur de ces produits vers Cuba. Les exportations agricoles américaines ont certes baissé chaque année de 2009 à 2011⁶ et ont été supplantées par celles du Brésil en 2011, mais les États-Unis sont revenus en tête en 2012. Les restrictions et conditions imposées limitent toutefois le potentiel de croissance des exportations.

Le secteur des services a été une importante source d'investissement direct étranger en faveur de Cuba. Les tendances dans le domaine n'ont pas évolué depuis 2011. La CNUCED estime que Cuba a exporté pour 11,8 milliards de dollars et importé pour 2,4 milliards de dollars de services en 2012; l'excédent (9,4 milliards de dollars) représente une hausse de 622 millions de dollars par rapport à 2011. La

⁵ Rosa Martinez, « Beautiful Santiago de Cuba after Sandy », 3 novembre 2012. Consultable sur www.havanatimes.org/?p=81443.

⁶ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 6 novembre 2012. Consultable (en anglais) sur <http://www.fas.org/sgp/crs/row/R41617.pdf>.

catégorie « services divers » a constitué la majeure partie des exportations, suivie de celle des « voyages ». Pour ce qui est des « services divers », l'envoi de personnel médical en République bolivarienne du Venezuela revêt toujours une importance particulière, dans la mesure où Cuba reçoit en échange du pétrole de ce pays à des conditions préférentielles. Le tourisme reste l'un des principaux moteurs de l'économie et du développement cubains. D'après l'Organisation du tourisme de la Caraïbe, en 2012, plus de 2,8 millions de personnes ont visité Cuba, soit 4,5 % de plus qu'en 2011⁷. L'accès au marché américain étant fermé, le secteur du tourisme reste largement tributaire des visiteurs canadiens⁸ qui ont représenté 38 % des touristes, suivis par ceux des pays de l'Union européenne (27 %) ⁷. L'interdiction de voyager qui empêche les citoyens américains de se rendre à Cuba a eu des conséquences économiques graves pour le secteur du tourisme cubain, qui perd plus de 2,3 milliards de dollars chaque année (A/67/118). Les transferts de fonds effectués par les membres des familles cubaines vivant à l'étranger, y compris aux États-Unis, sont aussi une importante source de liquidités. Les États-Unis ont assoupli les restrictions qu'ils imposaient à ces transferts en janvier 2011. En ce qui concerne l'importation de services, c'est la catégorie des « transports » qui a dominé.

Évolution de la situation aux États-Unis

Aucune mesure importante n'a été prise pendant la période considérée concernant l'embargo. Des propositions de loi ont été faites pendant la législature du 112^e Congrès des États-Unis. Certains sont favorables à la levée – ou tout au moins à l'adoucissement – de l'embargo, tandis que d'autres parlent de le renforcer encore.

Conclusion

Depuis la précédente période considérée, aucun changement majeur n'est intervenu dans l'embargo imposé par les États-Unis. Il a continué de peser lourdement sur la production, le commerce et le bien-être de Cuba et d'entraver son développement. Les mesures qui en découlent se traduisent par de sévères restrictions économiques, commerciales et financières, avec les coûts que cela implique pour le pays. En outre, les dégâts causés par l'ouragan Sandy risquent d'accentuer la misère du peuple cubain. Les occasions manquées de renforcer les infrastructures, de construire une économie performante et dynamique, et d'améliorer le niveau de vie des citoyens cubains font partie des pertes considérables que l'on peut imputer à l'embargo. L'impossibilité d'entretenir des échanges avec les États-Unis a de profondes conséquences pour le pays, notamment compte tenu du potentiel qu'il a de développer des industries à plus forte intensité de savoir et à plus grande valeur ajoutée. L'application extraterritoriale de l'embargo imposé par les États-Unis continue de faire du tort aux citoyens des pays tiers qui ne peuvent commercer avec Cuba ou y investir. Son impact est considérable. Enfin, il affecte aussi les citoyens américains, qui ne peuvent interagir avec Cuba dans les domaines économique, universitaire et social.

⁷ Voir www.onecaribbean.org.

⁸ Economist Intelligence Unit (service de recherche du magazine *The Economist*), « Cuba: country report », avril 2013, p. 19.

Tableau 1
Exportations et importations cubaines
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>	<i>2012^a</i>
Exportations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	344	333	396	425	522
	Minerais et métaux	540	445	892	1 411	1 491
	Combustibles	–	5	3	9	10
	Produits manufacturés	11	26	39	55	56
Total		895	809	1 330	1 899	2 078
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	5	18	39	26	34
	Minerais et métaux	1	13	25	25	24
	Combustibles	–	30	50	52	69
	Produits manufacturés	272	346	401	496	585
Total		279	407	515	599	712
États-Unis	Tous produits alimentaires	–	–	–	–	–
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	–	–	–	–	–
Total		–	–	–	–	–
Reste du monde	Tous produits alimentaires	740	476	690	804	753
	Minerais et métaux	2 019	1 366	2 369	2 411	2 036
	Combustibles	28	23	25	37	36
	Produits manufacturés	10	28	35	38	46
Total		2 798	1 893	3 120	3 291	2 871
Monde	Tous produits alimentaires	1 090	827	1 125	1 256	1 309
	Minerais et métaux	2 561	1 824	3 287	3 846	3 550
	Combustibles	29	58	78	99	115
	Produits manufacturés	293	399	476	589	687
Total		3 973	3 109	4 966	5 789	5 661
Importations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	452	283	405	584	564
	Minerais et métaux	62	33	36	48	45
	Combustibles	44	22	32	97	80
	Produits manufacturés	2 862	1 812	1 929	2 408	2 471
Total		3 421	2 150	2 402	3 138	3 160

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>	<i>2012^a</i>
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	700	388	578	701	732
	Minerais et métaux	49	29	58	18	40
	Combustibles	4 753	2 904	3 971	5 133	5 177
	Produits manufacturés	1 060	728	841	1 115	1 196
Total		6 561	4 048	5 449	6 967	7 145
États-Unis	Tous produits alimentaires	976	671	448	442	565
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	28	18	14	13	12
Total		1 006	689	462	455	577
Reste du monde	Tous produits alimentaires	509	175	202	240	226
	Minerais et métaux	129	40	70	77	77
	Combustibles	13	33	34	55	57
	Produits manufacturés	3 746	2 484	2 880	3 127	3 139
Total		4 397	2 732	3 186	3 499	3 498
Monde	Tous produits alimentaires	2 636	1 517	1 634	1 967	2 087
	Minerais et métaux	242	102	163	143	162
	Combustibles	4 811	2 959	4 038	5 284	5 314
	Produits manufacturés	7 696	5 042	5 664	6 664	6 818
Total		15 384	9 619	11 499	14 058	14 381

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises et la base de données de la Direction des statistiques commerciales du Fonds monétaire international.

Notes : Tous produits alimentaires (Classification type pour le commerce international de la Division de statistique, divisions 0 + 1 + 22 + 4)

Minerais et métaux (Classification type pour le commerce international, divisions 27 + 28 + 68)

Combustibles (Classification type pour le commerce international, division 3)

Produits manufacturés (Classification type pour le commerce international, divisions 5 à 8, à l'exception des divisions 667 et 68).

^a Estimations.

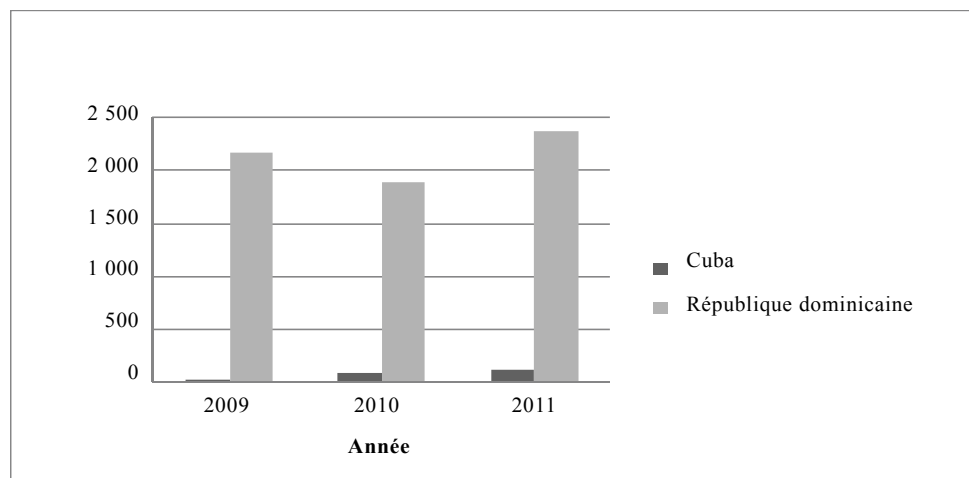
Tableau 2
Exportations et importations de services par Cuba
 (En millions de dollars des États-Unis)

Flux	Catégorie de service	2008	2009	2010	2011	2012
Exportations	Transport	1 620 ^a	1 437 ^a	1 772 ^a	1 913 ^a	1 928 ^a
	Voyages	2 258	2 051	2 187	2 318	2 447 ^a
	Services divers	5 374 ^a	4 956 ^a	6 253 ^a	6 755 ^a	7 409 ^a
Total		9 252	8 444	10 212	10 986	11 783^a
Importations	Transport	1 546 ^a	965 ^a	1 154 ^a	1 424 ^a	1 516 ^a
	Voyages	160 ^a	212 ^a	230 ^a	236 ^a	260 ^a
	Services divers	373 ^a	496 ^a	538 ^a	552 ^a	612 ^a
Total		2 079	1 673	1 923	2 213	2 388^a

Source : CNUCED et OMC (estimations).

^a Estimations.

Figure
Flux d'investissements directs étrangers vers Cuba et la République dominicaine (2009-2011)
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source : <http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]
[2 juillet 2013]

En 2012 et 2013, l'embargo a été renforcé à la suite du resserrement des contrôles liés aux transactions financières internationales, notamment des paiements et des transferts de fonds aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, et de l'interdiction faite à Cuba de détenir des comptes bancaires en dollars des États-Unis dans des pays tiers ou d'obtenir un crédit auprès de banques américaines, y compris auprès de leurs filiales dans des pays tiers ou auprès d'institutions internationales telles que la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement.

Dans ces conditions, le Fonds des Nations Unies pour la population continue de rencontrer de graves difficultés pour mettre en œuvre son programme à Cuba, en particulier pour se procurer certains produits, notamment des appareils, des médicaments et du matériel de laboratoire fabriqués ou brevetés par les États-Unis. Les fournisseurs américains sont quasiment inaccessibles. Par conséquent, les produits liés aux soins de santé procréative doivent généralement être achetés dans d'autres régions, ce qui entraîne une augmentation des coûts en raison de frais de transport accrus.

En outre, les marchés de substitution possibles sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison. Dans bien des cas, les fournisseurs demandent à être payés par virement bancaire extérieur en raison du manque de liquidité des banques cubaines. Toutes ces mesures ont des répercussions sur la santé procréative et sexuelle et les programmes de planification familiale qui permettent aux femmes et aux jeunes à Cuba de faire en connaissance de cause des choix responsables.

Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour couvrir ces surcoûts. Bien que le bureau de pays ait commencé à élaborer et négocier une stratégie de mobilisation des ressources pour faire face aux restrictions financières et développer ses activités dans le pays, l'embargo limite l'acheminement de l'aide internationale à Cuba.

La situation actuelle contrevient aux normes minimales en matière de santé procréative applicables à la population cubaine et compromet la réalisation durable des objectifs convenus à la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'embargo économique, commercial et financier continue d'avoir un effet néfaste sur les conditions de vie, l'éducation et le développement des enfants, des adolescents et des familles cubains. Il empêche aussi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne persistent à long terme, en particulier en ce qui concerne l'égalité de traitement et la protection des droits des enfants et des adolescents.

Incidence de l'embargo sur certains droits fondamentaux des enfants et des adolescents à Cuba

Santé

D'après le Ministère de la santé, le secteur continue de pâtir de l'embargo : les marchés étant très éloignés, les prix des consommables et des instruments médicaux, ainsi que des médicaments, réactifs, pièces de rechange et équipements, sont plus élevés.

Le Ministère a précisé que les établissements de santé (en particulier les services d'urgence et de chirurgie ainsi les autres services spécialisés pour les enfants et les femmes enceintes) avaient souffert d'une pénurie de médicaments, de matériel de diagnostic, de consommables, de pièces de rechange et d'équipement médical.

Dans le cadre de son programme de pays, l'UNICEF offre une aide pour l'achat d'un certain nombre d'articles de base, par exemple le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole pour les enfants âgés de 1 an. Comme le pays rencontre des pénuries matérielles et a un accès limité aux marchés, l'UNICEF doit importer des fournitures d'Europe pour aider le Gouvernement à proposer des services médicaux de qualité aux enfants et aux femmes enceintes, ce qui lui coûte plus cher.

Éducation

Malgré les efforts que fait Cuba pour garantir la gratuité de l'accès à l'éducation, le bureau de pays de l'UNICEF a observé que l'embargo se ressentait sur la qualité des services éducatifs.

Le Ministère de l'éducation a indiqué que Cuba n'ayant en effet pas accès au marché américain pour l'achat de fournitures scolaires, entre autres, les coûts de fret moyens étaient plus élevés, ce qui avait un impact direct sur la qualité de l'éducation.

Le Ministère a donné les exemples suivants :

- a) L'achat de ressources éducatives destinées à l'éducation ouvrière, à l'enseignement de la géographie ainsi qu'aux laboratoires de langues et au remplacement des technologies dépassées, en particulier des ordinateurs, téléviseurs et équipements vidéo, est limité;
- b) L'incidence de l'embargo est particulièrement forte dans le domaine de l'enseignement artistique, car les livres spécialisés, fournitures et instruments de musique sont déjà coûteux;
- c) Les possibilités d'échanges avec les universités et centres de recherche américains, très limitées, empêchent l'évolution des professeurs et enseignants;
- d) La pénurie de livres en anglais et de dictionnaires spécialisés empêche l'évolution des professeurs de langue ainsi que des scientifiques et spécialistes de l'informatique;
- e) L'accès restreint du pays à Internet ne lui permet pas d'obtenir en temps voulu les dernières informations dont il aurait besoin pour renforcer la qualité de l'éducation.

Incidence de l'embargo sur le programme de coopération du pays

Les restrictions commerciales évoquées s'appliquent aussi aux fournitures que l'UNICEF a besoin d'importer pour pouvoir exécuter son plan de travail et obtenir des résultats, et se traduisent par des surcoûts et l'extension de la durée du processus d'achat, qui peut prendre jusqu'à 120 jours. On estime qu'un accès au marché américain se traduirait aussi par une baisse des dépenses de fret et de logistique.

On notera par ailleurs que, d'après les estimations de l'UNICEF, les restrictions appliquées actuellement aux transferts bancaires effectués en dollars des États-Unis depuis et vers Cuba augmenteraient le coût des transactions jusqu'à 3 %.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]
[14 mai 2013]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba participe aussi, en qualité d'État membre, au Conseil d'administration du FIDA et, depuis septembre 2012, elle a été réintégrée aux activités de prêt et au programme de travail du Fonds. En outre, celui-ci entretient un dialogue continu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions du système des Nations Unies présentes dans le pays, et coopère avec elles.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[24 mai 2013]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son protocole de 1967. En conséquence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est saisi des demandes d'asile et statue sur celles-ci conformément à son mandat, tout en fournissant un appui aux réfugiés. À ce jour, Cuba maintient sa pratique de non-refoulement effectif et d'assistance éducative et sanitaire et de protection en faveur des réfugiés relevant du mandat du HCR, mais ne leur offre pas de possibilités d'intégration locale. Faute de perspectives de rapatriement volontaire, la seule solution durable pour la plupart des réfugiés de Cuba est donc la réinstallation souhaitée par le HCR dans des pays tiers.

Pour que Cuba soit disposée à devenir partie aux instruments internationaux en la matière et à chercher des solutions à la situation des réfugiés sur son territoire, il faudrait que ses relations bilatérales avec les États-Unis changent. Toute mesure propice à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba serait donc un pas vers son adhésion éventuelle à ces instruments.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait remarquer que, tant que l'embargo se poursuivra, la région des Caraïbes restera aux prises avec une série de graves problèmes liés au trafic de stupéfiants et d'armes à feu et au crime organisé. Avec d'autres pays de la région, Cuba se situe entre les principaux producteurs mondiaux de cocaïne, qui se trouvent en Amérique latine, et les principaux consommateurs mondiaux de drogues, à savoir l'Amérique du Nord et l'Europe.

L'ONUDC renforce actuellement sa présence dans les Caraïbes afin d'aider les États Membres, Cuba y compris, à lutter contre ces menaces. Grâce à une étroite collaboration avec la Communauté des Caraïbes, l'Office est sur le point d'achever d'élaborer et de lancer un Programme régional pour les Caraïbes pour répondre aux problèmes en matière de prévention et de lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues aux niveaux de la région et des pays et faire face aux graves répercussions négatives que ces fléaux ont sur la société. Par ce programme régional, l'ONUDC établira une présence dans les Caraïbes.

Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. L'ONUDC encourage Cuba à ratifier et appliquer le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Il l'invite aussi à présenter à titre volontaire, à l'aide de la liste informatisée de contrôle détaillée pour l'autoévaluation (« le questionnaire détaillé »), des informations sur les instruments auxquels elle est partie, afin d'améliorer l'efficacité des activités d'assistance technique dans le pays et la région.

Cuba a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2007. Un Mécanisme d'examen de l'application de la Convention par les États parties a été mis en place en 2010 afin d'appeler l'attention sur les pratiques de référence qui pourraient être reprises dans d'autres pays et de recenser les problèmes d'application grâce à la méthode de l'examen par les pairs exposée dans le cahier des charges du Mécanisme d'examen et les lignes directrices. En outre, l'examen par les pairs aide les États à déterminer et à justifier les besoins d'assistance technique, qui pourra être fournie, le cas échéant, sur demande. Le Brésil et le Guatemala ont procédé à une évaluation de Cuba, qui examine actuellement le Nicaragua, en collaboration avec le Népal. Les autorités cubaines ont pris les devants en procédant à cette étude de pays et montré au haut niveau une volonté politique réelle. En novembre 2012, l'Office a ouvert à Panama l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, qui propose différents stages destinés aux fonctionnaires de pays de la région, Cuba compris, sur les moyens de prévenir et combattre la corruption et sur les instruments internationaux disponibles pour ce faire.

Cuba a pris une part active à la vingt-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne le 7 décembre 2012 et du 22 au 26 avril 2013, et sa délégation est intervenue lorsque la Commission a abordé

le point 4 et le point 5 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « Débat thématique sur le problème que posent les nouvelles formes de criminalité qui ont un impact important sur l'environnement et les moyens de le traiter de manière efficace » et « Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ».

En juillet 2012, des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) se sont rendus à Cuba. Leur dernière mission dans ce pays remontait à 1999. Dans son rapport de 2012, l'OICS a noté que le Gouvernement cubain, État partie aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, était fermement attaché aux buts et objectifs de ces traités. La politique nationale de lutte contre la drogue portait essentiellement sur la prévention de l'abus et l'ensemble de la population bénéficiait de services de santé gratuits. Les efforts soutenus qui étaient faits en matière de lutte contre les stupéfiants avaient permis de limiter l'impact du trafic de drogues sur le pays. Il n'existait aucune preuve de culture ou de fabrication illicite massive de drogues à Cuba. Les contrôles visant le mouvement licite de stupéfiants et de substances psychotropes étaient satisfaisants. Le Gouvernement fournissait régulièrement à l'OICS les renseignements exigés en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, malgré quelques retards et anomalies mineures. Durant leur mission, les membres de l'OICS ont, entre autres, discuté avec les autorités cubaines de l'offre de stupéfiants pour le traitement de la douleur, plus limitée que dans d'autres pays des Caraïbes. Selon la dernière enquête sur le sujet, réalisée en 2006, la prévalence de l'abus de drogues dans le pays était faible. Les membres de l'OICS ont aussi discuté avec le Gouvernement de la nécessité de mener une nouvelle enquête sur l'abus de drogues afin de comparer les données et de repérer toute éventuelle tendance nouvelle au niveau national⁹.

L'ONUDC comprend qu'il faut renforcer l'assistance technique et les initiatives dans les Caraïbes, y compris à Cuba, et continuera de rechercher activement des ressources pour mener à bien ces activités.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a tenu sa sixième Conférence mondiale du transport aérien à Montréal (Canada) du 18 au 22 mars 2013, et la question de l'embargo des États-Unis contre Cuba y a été soulevée. Cuba a présenté une note de travail intitulée « Dommages causés par le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis dans le domaine de l'aviation civile » (ATConf/6-WP/37). Dans son rapport, la Conférence a indiqué qu'en ce qui concerne les renseignements fournis par Cuba sur les incidences du blocus imposé par les États-Unis sur le secteur de l'aviation civile, les délégations de trois États membres ont appuyé la position de Cuba et les recommandations présentées dans la note. Elles ont fait valoir que le blocus des

⁹ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.13.XI.1), par. 97 et 98.

États-Unis était une décision unilatérale, contraire à l'esprit de la Convention relative à l'aviation civile internationale, et soutenu qu'il avait eu des effets préjudiciables sur le développement de l'aviation civile à Cuba. De plus, elles ont exprimé l'avis que la sixième Conférence mondiale du transport aérien était la tribune appropriée pour examiner cette question, étant donné que la Conférence traite de la durabilité du transport aérien. La délégation des États-Unis a soutenu qu'il s'agissait d'une question politique bilatérale et qu'il ne convenait pas d'en délibérer durant la Conférence. Le secrétariat a indiqué que la question avait été prise en considération durant la trente-septième session de l'Assemblée de l'OACI, qui est l'organe directeur de l'organisation, et il a fait savoir que la sixième Conférence n'était pas habilitée à résoudre cette question. Dans sa conclusion, Cuba a fait connaître son intention de porter la question à l'attention de la trente-huitième session de l'Assemblée (voir ATConf/6-DP/2, par. 1.2.2).

Activités entreprises à Cuba par la Direction de la coopération technique de l'Organisation de l'aviation civile internationale pendant la période allant de juin 2012 à juin 2013

Activités de mise en œuvre

La Direction de la coopération technique de l'OACI n'a aucun projet national en cours à Cuba, mais le pays participe actuellement aux projets régionaux ci-après :

a) Le projet RLA/06/801 [coopération technique avec la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAAC)], financé par les 22 États participants de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAAC), qui a pour objectif de fournir une assistance administrative à la gestion de son secrétariat. Lancé le 1^{er} janvier 2007, il s'étendra jusqu'en 2014 et permettra d'appuyer le secrétariat de la Commission par l'intermédiaire de nombreuses activités (formation à la gestion administrative, réunions, séminaires, gestion des bourses, organisation des voyages, etc.);

b) Le projet RLA/09/801 (mise en œuvre de systèmes de navigation basée sur la performance dans la région des Caraïbes), lancé en 2009, et financé par les États et territoires participants et les organisations ci-après : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, États-Unis, France (Antilles françaises), Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine, Royaume-Uni (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat), Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Caribbean Aviation Safety and Security Oversight System (système de surveillance de la sûreté et de la sécurité du transport aérien dans les Caraïbes), Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale et Eastern Caribbean Civil Aviation Authority (autorité de l'aviation civile des Caraïbes orientales). Ce projet vise à aider les États de la région des Caraïbes à favoriser la mise en place de systèmes de navigation basée sur la performance qui déboucheront sur un système mondial de gestion de la circulation aérienne unifié;

c) Le projet RLA/99/901 (système régional de contrôle de la sécurité aérienne), lancé en janvier 2000, financé par les États participants suivants : (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbades, Belize, Bolivie (État

plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Il a pour objectif de créer et faire fonctionner sur le continent américain un système régional de contrôle de la sécurité aérienne doté des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires et qui soit en accord avec les dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes.

Activités de développement

La Direction de la coopération technique de l'OACI élabore actuellement, par l'intermédiaire de la délégation cubaine auprès de l'organisation, un projet d'acquisition de publications sur l'aviation civile (CUB/13/601), dont le cadre a été adopté et dont la phase de mise en œuvre devrait commencer sous peu.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Situation générale : effets du blocus sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire

Depuis la dernière période examinée, les principaux changements peuvent être récapitulés comme suit :

a) La production de céréales pour 2012 est estimée à 758 000 tonnes (en équivalent riz blanchi), soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2011, essentiellement attribuable à l'augmentation de la production de riz. La production totale de céréales est de 14 % supérieure à la moyenne des cinq années précédentes;

b) Pour 2011, la production de riz paddy est officiellement estimée à 566 000 tonnes (387 000 tonnes de riz blanchi), soit une hausse de 25 % en partie attribuable à l'augmentation du volume des cultures et à d'importants gains de productivité. Pour 2012, elle a été estimée à 580 000 tonnes, soit une nouvelle augmentation de 2 % attribuable notamment à la poursuite de l'expansion des rizières. La production de maïs en 2012 est estimée à 371 000 tonnes, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à la saison précédente. Les importations de céréales sont restées constantes ces dernières années : environ 2 millions de tonnes; elles devraient couvrir près des trois quarts des besoins intérieurs du pays en 2012-2013.

Les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire doivent être examinés encore sous deux angles différents :

a) Les problèmes dus à l'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture vers le marché le plus proche, les États-Unis. Cela se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays

pour acquérir des devises et acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces de rechange pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits hautement perfectionnés tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousseaux de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines). Il en résulte une baisse de la rentabilité et un affaiblissement de la capacité du pays pour satisfaire la demande alimentaire locale.

Le blocus pèse donc lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Il influe sur les importations de denrées alimentaires, en particulier destinées aux programmes sociaux, leur quantité et leur qualité étant limitées, ce qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables de la population.

Autre problème dû au blocus : la difficulté pour Cuba d'accéder à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Effets du blocus sur certains produits agricoles

Céréales

La production céréalière de Cuba (en équivalent riz blanchi) en 2012 est estimée à 758 000 tonnes, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2011 et de 14 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les activités de plantation des principales cultures de paddy pour 2013 ont commencé en avril et doivent se prolonger jusqu'à juillet. Selon les prévisions basées sur des conditions climatiques normales et sur la poursuite de l'expansion des cultures, la production de paddy devrait atteindre 600 000 tonnes en 2013, soit une hausse de 3 %. Établie à 580 000 tonnes, elle est restée relativement stable en 2012, avec une hausse de 2 % par rapport à 2011, où elle avait été officiellement estimée à 566 000 tonnes, compensant ainsi toutes les pertes dues à l'impluviosité en 2010.

Malgré ces gains récents et les prévisions favorables pour la prochaine saison, le pays dépend largement des importations : selon les prévisions actuelles, 400 000 tonnes de riz seront importées en 2013, ainsi que 720 000 tonnes de céréales brutes de juillet 2012 à juin 2013 et environ 800 000 tonnes de blé. Globalement, les céréales importées représentent plus de 70 % de la consommation nationale.

En général, malgré l'action menée ces dernières années par le Gouvernement pour promouvoir et libéraliser la production alimentaire nationale, le pays, surtout faute d'intrant agricole, demeure fortement tributaire des importations. Ces facteurs expliquent aussi l'augmentation relativement faible de la récolte de paddy lors de la dernière saison, bien que le Gouvernement ait investi davantage dans l'achat de machines agricoles et dans les infrastructures d'irrigation et de drainage afin de limiter les importations, en particulier de riz. Les accords commerciaux préférentiels conclus avec le Viet Nam dès 2010 ont aidé à satisfaire la majeure partie des besoins

de l'île en riz, le Brésil et l'Argentine aussi étant plus récemment devenus fournisseurs.

Oléagineux

Sa production d'oléagineux étant peu importante, Cuba dépend presque entièrement de l'importation pour ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont le haricot de soja, l'huile de soja et les tourteaux de soja. Récemment, le Brésil a commencé à aider Cuba à cultiver des variétés d'oléagineux adaptées à l'île et à haut rendement. Le Brésil et l'Argentine sont devenus les principaux fournisseurs en haricots de soja et en produits dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi exporté parfois de petites quantités à Cuba. Les importations cubaines d'huiles et de tourteaux non tirés du soja proviennent de l'Argentine, du Mexique, du Canada et de la Chine, ainsi que de l'Union européenne. Les importations de haricots de soja et de produits dérivés à partir des États-Unis ont repris en 2002 et largement remplacé les achats aux autres pays. Néanmoins, on estime qu'une mesure prise par les États-Unis en 2005 empêche les importations d'atteindre le niveau auquel elles peuvent prétendre et favorise la reprise des achats à d'autres pays, notamment le Brésil pour ce qui est de l'huile de soja.

Sucre brut

Selon les dernières estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Cuba a produit 1,6 million de tonnes de sucre en 2012-2013, soit environ 17 % de plus que la production moyenne pour la période 2007-2011. Cette hausse confirme une reprise modérée de la production, commencée en 2010 et stimulée par les investissements dans les capacités de production des exploitations et des usines. Des prix incitatifs ont en outre favorisé la reprise. La consommation de sucre est estimée à 645 000 tonnes en 2012-2013, autant qu'en 2011-2012. En raison de la hausse de la production, les exportations ont augmenté de 50 % en 2012-2013 par rapport à 2002-2003. Mais le blocus empêche Cuba d'avoir accès au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut.

Viande

La production nationale de viande a lentement augmenté pour s'établir à 300 000 tonnes en 2012, le porc étant la principale viande, suivi par le bœuf et la volaille. En 2012, les importations de viande ont été de 267 000 tonnes. La principale catégorie de viande importée est la volaille, suivie du porc et du bœuf. Sur les 210 000 tonnes de volailles importées en 2012, 75 % provenaient des États-Unis et 20 % du Brésil. Le Brésil est, avant les États-Unis, la provenance principale des importations de bœuf et de porc. Malgré les changements récents de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, le renforcement de la productivité est entravé par l'accès limité aux ressources financières et technologiques et par l'insuffisance des infrastructures. Les restrictions sur les importations de technologie et de moyens génétiques empêchent l'accès aux sources d'approvisionnement les moins onéreuses ou les plus commodes.

Produits laitiers

Depuis 2005, la production laitière cubaine a considérablement augmenté et aurait atteint 600 000 tonnes en 2012. Les importations représentent environ 50 % de la consommation (équivalent lait). Le lait en poudre est le principal produit importé, depuis l'Océanie, l'Amérique latine et l'Europe. Le secteur laitier national est une des priorités du Gouvernement cubain, qui vise à rendre le pays moins tributaire des importations alimentaires. Les cours élevés du marché laitier international ont conduit les autorités à augmenter les prix payés aux producteurs afin de stimuler la production nationale. Le cours élevé des aliments importés pour animaux et le manque de carburant pour les transports et la distribution entravent la croissance de ce secteur.

Produits de la pêche

Cuba exporte presque uniquement des produits de grande valeur, tels que des crevettes et homards congelés, pour lesquels la forte demande sur le marché international a pâti de la crise économique. De plus, le blocus empêche Cuba d'accéder au marché américain, l'un des plus importants pour le poisson et les produits de la pêche. Le pays est de ce fait obligé d'exporter vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. Pour 2011, les recettes d'exportation sont estimées à 59,2 millions de dollars pour un volume total de 4 500 tonnes (poids du produit), soit une baisse de 21 %, en valeur par rapport à 2010. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont augmenté en 2011 et auraient atteint 29,8 millions de dollars pour un volume total de 16 000 tonnes (poids du produit), soit une augmentation de 20 % en valeur par rapport à 2010.

Café

Sans être un grand produit de base, le café est important pour les petits exploitants. Comme en a témoigné la saison précédente, la rouille du café représente une lourde menace pour les cultures de la région. Or, le blocus risque de limiter l'acquisition et l'emploi des fongicides qui protègent les cultures contre la maladie.

**Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation
des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue d'aider le Gouvernement cubain à promouvoir le développement rural et la pêche en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et elle aide le pays à partager avec d'autres, dans la région, sa connaissance approfondie de l'agriculture urbaine et périurbaine.

En 2012, l'ouragan Sandy a gravement touché neuf municipalités de la région de Santiago de Cuba, les dégâts ayant radicalement réduit, à court et moyen terme, la disponibilité des aliments pour près de 500 000 personnes ainsi menacées d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En décembre 2012, un projet d'intervention d'urgence a été lancé afin de permettre aux exploitants de se relever immédiatement et de réduire la vulnérabilité alimentaire de la population touchée. Cette initiative vise à rétablir les capacités de 50 unités de production urbaines et de 30 unités suburbaines afin d'assurer la production alimentaire dans les zones dont la densité de population est la plus forte.

Six projets ont été approuvés dans le cadre d'un programme de coopération technique par lequel la FAO vise à donner des compétences techniques à ses pays membres par des projets de stimulation à court terme : l'un d'eux vise à améliorer les capacités de production durable de miel et d'autres produits de la ruche, un autre à améliorer génétiquement les porcs dans les zones suburbaines et rurales autour de La Havane.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, des progrès ont été faits concernant l'accord tripartite que Cuba, le Cap-Vert et la FAO ont conclu le 13 mai 2011 et en vertu duquel Cuba devait fournir pendant 18 mois une assistance technique au Cap-Vert en y envoyant un expert et 12 techniciens. Cette aide visait essentiellement à planifier et à mener des activités touchant aux aspects ci-après du programme national cap-verdien pour la sécurité alimentaire : horticulture et cultures maraîchères, gestion de l'eau, petit élevage, culture hydroponique de légumes et conditionnement de produits végétaux. En décembre 2012, un représentant du Ministère cap-verdien de l'agriculture a présenté les résultats principaux de ces activités à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud organisée à Vienne par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Bien que le représentant cubain n'ait pu se rendre à Vienne, l'étroit partenariat entre la FAO, Cuba et le Cap-Vert a été salué.

En collaboration avec d'autres institutions présentes sur le terrain, la FAO participe à deux programmes conjoints financés par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD. En outre, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD, l'Organisation mondiale de la Santé/l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme alimentaire mondial et des établissements relevant de cinq ministères, elle exécute le programme intitulé « Appui à la lutte contre l'anémie chez les groupes vulnérables de Cuba », pour lequel elle est chargée des activités relatives à la production et à la transformation alimentaires. Le budget de ce programme s'élève à 8,5 millions de dollars, dont 3,3 millions de dollars sont gérés par la FAO.

Intitulé « Appui aux nouvelles initiatives de décentralisation et d'encouragement à la production à Cuba », le deuxième programme conjoint est mis en œuvre avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'économie et de la planification. Son budget total se chiffre à 7 millions de dollars, dont 1,1 million de dollars est géré par la FAO afin d'appuyer des activités relatives à la production et à la transformation alimentaires, ainsi qu'à la formation.

Un appui technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fourni à Cuba dans le cadre d'initiatives régionales menées au titre d'un projet financé par la Commission européenne visant à renforcer les capacités liées aux accords environnementaux multilatéraux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue de l'élimination des pesticides obsolètes, de la gestion des stocks de pesticides et de la lutte durable contre les parasites. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides obsolètes, de promouvoir l'homologation des pesticides et de sensibiliser le public aux problèmes qu'ils posent.

Financé par la FAO, le projet pilote sur l'utilisation de deux centres de traitement de semence porcine pour l'élevage du porc dans les zones suburbaines et rurales proches de La Havane s'étend sur deux années (février 2013-janvier 2015) et

pourrait être appliqué au reste du pays. Dans son cadre, l'Institut de recherche porcine du Ministère de l'agriculture recevra l'appui nécessaire pour développer le secteur porcin en offrant une formation et les conseils pratiques de consultants intervenant à court terme et de spécialistes en élevage de la FAO, ainsi que des produits et du matériel essentiels pour obtenir les résultats escomptés.

Dans le contexte de l'initiative de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé animale relative au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, priorité a été donnée aux maladies suivantes : fièvre aphteuse, peste porcine classique, gripes (HPAI/H5N1 et pH1N1), lucilie bouchère (*Cochliomyia hominivorax*), encéphalopathie spongiforme bovine et rage. Cuba a pris plusieurs mesures pour prévenir, combattre et éradiquer ces maladies.

En outre, la FAO a, par une assistance et un appui techniques, aidé Cuba à se doter des moyens de mettre en place un système national d'information en vue d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de la commission pertinente de la FAO et de son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la délégation cubaine participe régulièrement à l'élaboration des orientations générales du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture concernant les objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques et les normes applicables aux banques de gènes intéressant ces ressources.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus imposé à Cuba, les projets que la FAO y exécute sont entravés dans leurs procédures d'approvisionnement car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis l'Europe, l'Asie et d'autres marchés à des prix bien plus élevés et avec des frais de transport supplémentaires. Il serait moins cher d'acheter les marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de dégager davantage de fonds pour des projets.

Le blocus freine l'achat de matériel et d'autres articles nécessaires aux projets, notamment les ordinateurs. Il cause également des difficultés pour les paiements et transactions bancaires avec les fournisseurs et pour les processus bancaires intéressant le personnel de la FAO.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[2 mai 2013]

Conformément aux nouvelles stratégies politiques, économiques et sociales annoncées en 2011, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) exécute actuellement des projets techniques pour aider le Gouvernement à renforcer encore ses capacités industrielles et sa compétitivité dans les secteurs industriels prioritaires. Ses activités à Cuba intéressent surtout les domaines suivants :

- Utilisation des sources d'énergie renouvelables pour les activités de production;
- Appui à l'exécution des accords internationaux relatifs à l'environnement (essentiellement le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone);
- Appui au renforcement des chaînes de valorisation agro-industrielles, en particulier dans l'industrie de la crevette;
- Appui technique aux programmes de sécurité alimentaire;
- Renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines liés au développement industriel.

L'ONUDI participe à la mise en œuvre à Cuba du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017. Cuba est également concernée par le système mondial de gestion des connaissances pour le développement du secteur privé, que financent les pays donateurs et le Fonds pour la réalisation des OMD et dont l'objectif est d'améliorer l'aptitude des organismes des Nations Unies à assurer des services consultatifs, à renforcer les capacités institutionnelles et à exécuter des projets pilotes.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]

[28 mai 2013]

Institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) n'est pas un organisme de financement. Aussi lui est-il difficile de chiffrer les dommages infligés par le blocus aux programmes qu'elle exécute dans ses domaines de compétence : l'éducation, la science, la culture, les communications et l'information. Toutefois, d'un point de vue qualitatif, elle est en mesure de formuler des observations sur les conséquences du blocus dans ces domaines.

La situation a peu évolué depuis 2012. Dans le domaine de l'éducation, le blocus continue de nuire à la disponibilité des ressources éducatives en raison de restrictions commerciales qui empêchent leur acquisition à des prix plus compétitifs. En ce qui concerne la science, il fait obstacle à l'achat de publications scientifiques récentes. Dans le domaine culturel, il entrave la possibilité d'acquérir le matériel nécessaire à la préservation des monuments historiques et les fournitures dont a besoin le secteur culturel, de même que la possibilité de coopérer avec des institutions américaines, notamment dans le cadre d'échanges. Dans le domaine des communications et de l'information, Cuba reste dans l'impossibilité de se procurer auprès de sociétés américaines des câbles sous-marins de fibre optique, des licences de logiciel et d'autres biens. Bien qu'il soit devenu un peu plus facile de réaliser des échanges académiques et culturels, ceux-ci continuent d'être restreints par la politique en matière de visas, qui complique tous les voyages, même d'étude.

Le blocus a également une incidence sur le fonctionnement du bureau de l'UNESCO à La Havane et les activités programmatiques que met en œuvre la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, notamment sur la réception de

fonds et les virements bancaires aux prestataires de services, d'où des dépenses supplémentaires, entre autres au titre des billets d'avion et des communications. Il lèse aussi les fonctionnaires et leur famille, notamment pour ce qui est des virements bancaires et des communications internationales.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Cuba est traitée de la même façon que tout autre État membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et participe activement à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail et aux autres instances de l'OIT. Le bureau de l'OIT au Mexique poursuit son programme de coopération technique à Cuba sur des questions relatives à l'emploi et à des conditions de travail décentes. Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'OIT fournira une assistance technique dans trois domaines d'activité :

- a) Promotion de la productivité et du travail décent, et mise en place de pratiques responsables sur le lieu de travail, suivant la méthode associée au système de mesure et d'amélioration de la productivité, qui est fondée sur les compétences de la main-d'œuvre, dans l'industrie sucrière;
- b) Renforcement des capacités des parties prenantes de consolider les programmes relatifs à la sûreté et à la santé, en vue en particulier de faire baisser le nombre d'accidents de travail dans l'industrie sucrière;
- c) Renforcement des capacités des parties prenantes d'appliquer la méthode SOLVE pour régler les problèmes de stress, de tabac, d'alcool et de drogues, ainsi que de VIH/sida et de violence au sein des usines sucrières.

L'OIT réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder les questions relatives à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[17 avril 2013]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation (programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et, le cas échéant, programmes mondiaux).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau régional de coopération entre les autorités maritimes d'Amérique latine, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans; l'OMI continuera de centrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau régional de coopération ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, de nombreuses activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Comme suite aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, la majeure partie de l'assistance de l'OMI passe par le Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau¹⁰. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires pour le renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Cuba, par l'intermédiaire de son ministère des transports, a assumé les fonctions de secrétariat du Réseau. Du fait de l'embargo imposé par les États-Unis, l'OMI a rencontré quelques difficultés à transférer au secrétariat les fonds alloués au Réseau pour lui permettre de s'acquitter des activités qui lui sont déléguées. Les précédents secrétariats du Réseau avaient ouvert un compte bancaire spécial auprès d'une banque nationale pour recevoir les fonds alloués pour les activités de formation. Dans le cas de Cuba, tous les fonds doivent être gérés par l'intermédiaire du bureau de Cuba du Programme des Nations Unies pour le développement du fait que le Ministère des transports ne peut pas avoir de compte bancaire libellé en dollars des États-Unis.

Pendant les deux années où le pays a assumé les fonctions de secrétariat du Réseau, il a organisé et exécuté les activités ci-après :

- a) Atelier régional sur la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et sur la gestion des zones spéciales et des régions maritimes particulièrement sensibles, tenu en Équateur en avril 2011;
- b) Cours de formation régional sur l'utilisation des agents dispersants [Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (pollution de niveau III)], organisé au Pérou en août 2011;
- c) Cours de formation régional sur le Code maritime international des marchandises dangereuses et le Code international relatif au transport de cargaisons solides, organisé en Argentine en 2012;
- d) Atelier régional sur la ratification, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires et sur le suivi, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, tenu au Pérou en août 2012;
- e) Atelier régional sur la mise en œuvre de l'annexe VI sur les émissions de gaz à effet de serre des navires de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (telle que modifiée par le Protocole de 1978 s'y rapportant), la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves (2007) et la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr

¹⁰ Le Secrétariat du Réseau est un secrétariat itinérant qui est transféré tous les deux ans.

et écologiquement rationnel des navires (2009), tenu en Uruguay, en septembre 2012.

Cuba continue de bénéficier de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes, centre d'activité régional établi à Curaçao et ayant pour but d'aider les pays de la région des Caraïbes à empêcher que de graves incidents de pollution ne se produisent en milieu marin et à y remédier.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]

[29 avril 2013]

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fourni un appui à des projets, du matériel et des instruments météorologiques et a coparrainé des conférences de météorologie à Cuba.

Le blocus peut avoir limité l'accès de l'Institut cubain de météorologie à des projets et entravé l'achat par celui-ci de certains équipements produits dans des pays qui appliquent ce blocus, mais l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'a pas nui à l'essor normal des relations scientifiques et techniques entre l'OMM et l'Institut cubain de météorologie ou entre ce dernier et le reste des services nationaux météorologiques et hydrologiques de la région ou d'ailleurs.

Malgré le blocus, l'Institut a été en mesure d'échanger des données météorologiques, hydrologiques et climatiques avec d'autres services nationaux et centres régionaux sans restriction. De plus, l'Institut a reçu toute la documentation technique produite par le secrétariat de l'OMM pour être distribuée à tous les pays membres.

L'Institut cubain de météorologie a ainsi été en mesure de recevoir la documentation technique nécessaire pour fournir des services à ses utilisateurs, et son personnel a pu participer à des réunions organisées par l'OMM et d'autres centres météorologiques dans la région et ailleurs, y compris des réunions des commissions techniques et des groupes de travail, ainsi qu'à des conférences sur des questions scientifiques et techniques.

Cuba a continué de participer aux activités du Conseil régional IV de l'OMM, notamment à sa seizième session, tenue à Willemstad (Curaçao) du 12 au 29 avril 2013.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]

[30 mai 2013]

Du fait de l'embargo, les faits suivants, qui freinent le progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique, ont été observés à Cuba :

a) En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, l'embargo limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle et dont la plupart sont dispensés aux États-Unis. Ceux-ci permettent notamment d'acquérir de l'expérience en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie, questions d'une extrême importance pour une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle;

b) Les restrictions imposées à la délivrance des visas s'opposent également à la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

c) Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent par ailleurs la diffusion à Cuba à grande échelle des cours de formation en ligne proposés par l'OMPI, bien que les autorités s'attachent à créer une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut, parce qu'une grande partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

d) La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également – en l'entravant – à l'accès des Cubains aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation – particulièrement le problème de l'accès aux bases de données sur les brevets, disponibles seulement sur Internet, notamment Patentscope – freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de l'environnement, de la médecine et des sciences de la vie, des biotechnologies et des nanotechnologies;

e) L'embargo limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des opérations administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat pour obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces;

f) Les effets extraterritoriaux de l'embargo s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain. De même, les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Originaux : anglais et espagnol]
[24 juin 2013]

Résumé

L'embargo porte atteinte à la santé et au bien-être de la population cubaine car il a des effets négatifs sur l'accès aux fournitures médicales, aux réactifs et aux médicaments essentiels. Le prix du matériel essentiel est alourdi car les achats doivent se faire par l'intermédiaire d'entreprises subsidiaires et de pays tiers, ce qui touche toutes les institutions du système de santé unifié et a des effets directs sur les services de santé, la recherche, la surveillance épidémiologique et le contrôle des maladies. L'embargo nuit à la qualité des soins car il oblige à recourir à des protocoles et à des technologies qui sont loin d'être optimaux pour le diagnostic et le traitement et entraîne des retards dans les traitements et les interventions.

L'embargo a également des effets sur le personnel sanitaire à Cuba car il réduit les possibilités d'échanges scientifiques et d'interaction entre médecins. La connectivité limitée à Internet et l'impossibilité d'accéder à d'importants périodiques scientifiques compromet l'accès à l'information et au savoir scientifique dans le pays, essentiel pour créer et échanger de nouvelles connaissances.

L'embargo nuit non seulement aux initiatives de coopération technique de l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS) dans le pays, mais aussi à ses opérations quotidiennes car il l'oblige à acheter le matériel et les articles de bureau dont elle a besoin dans des pays tiers, ce qui entraîne des coûts administratifs accrus, et car il limite énormément l'accès à Internet et aux logiciels disponibles.

L'OMS/OPS constate également que l'embargo a des effets négatifs sur la santé mondiale et la santé publique en général. En empêchant Cuba de participer aux activités et programmes régionaux et mondiaux, l'embargo entrave l'approfondissement et l'application des connaissances au niveau mondial pour l'amélioration de la santé de tous.

Conséquences de l'embargo pour la population, le secteur de la santé et la santé individuelle

Du point de vue économique, des sources internes au Gouvernement cubain ont estimé qu'en mai 2013, l'embargo avait coûté au secteur de la santé la somme de 2 398 millions de dollars des États-Unis. Ce montant est dû avant tout au fait que le pays doit se procurer des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel, des instruments et d'autres fournitures sur des marchés éloignés, ce qui implique souvent l'intervention d'intermédiaires, qui fait grimper le coût final des produits. Payer davantage pour des médicaments et des produits essentiels réduit les ressources disponibles pour investir dans de grandes infrastructures sanitaires publiques (logements, routes, distribution de l'eau et assainissement). Les restrictions imposées par l'embargo ont été aggravées par la crise économique mondiale qui sévit actuellement.

En outre, l'embargo freine les progrès en matière de santé publique en empêchant Cuba d'avoir accès aux prêts et dons accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, et en restreignant ses possibilités de bénéficier des dons d'organisations de philanthropes et de représentants de la société civile américains. Ces effets étant complexes et moins directs, il est difficile d'en déterminer précisément l'ampleur et le coût financier.

Services de santé

Le coût du matériel essentiel est alourdi car les achats doivent se faire par l'intermédiaire d'entreprises subsidiaires et de pays tiers, ce qui touche toutes les installations du système de santé unifié et a des effets directs sur les services de santé, la recherche, la surveillance épidémiologique et la lutte contre les maladies. L'embargo nuit à la qualité des soins car il oblige à recourir à des protocoles et à des technologies qui sont loin d'être optimaux pour le diagnostic et le traitement et entraîne des retards dans les traitements et les interventions. Le manque de ressources nécessaires pour répondre aux risques épidémiologiques risque de compromettre la santé publique.

Voici quelques exemples qui montrent que l'accès au matériel et aux médicaments essentiels est limité :

a) L'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire a fait savoir qu'il n'avait pas pu se procurer de matériel de cartographie anatomique tridimensionnelle non fluoroscopique, fabriqué par des entreprises américaines, de sorte qu'il avait fallu envoyer les patients en Italie, moyennant un surcoût;

b) L'hôpital Hermanos Ameijeiras a signalé qu'il n'avait pas accès au laser KTP (vert) pour le traitement des patients atteints d'hyperplasie prostatique. Les grandes entreprises qui, aux États-Unis, fabriquent des instruments d'endoscopie, de laparoscopie et de résectoscopie bipolaire ou des équipements laser KTP ne peuvent pas commercer avec Cuba et les coûts d'acquisition de ce matériel par l'intermédiaire d'autres pays sont prohibitifs. En outre, l'hôpital a un accès limité aux médicaments prescrits pour le traitement des cancers de la prostate et de la vésicule biliaire, tels que Mitomicin C, Zoladex et Casodex, et aux autres anti-androgènes. Il a aussi signalé avoir du mal à se procurer des anticorps monoclonaux pour le traitement du carcinome rénal avancé;

c) L'Institut de neurologie et de neurochirurgie, qui se consacre essentiellement à la recherche, ne peut pas se procurer de produits biologiques et de réactifs et ne dispose pas du matériel de laboratoire indispensable pour les projets de recherche et les soins cliniques. Il a signalé qu'il avait du mal à se procurer différents médicaments : du Temozolamida, un cytostatique utilisé dans le traitement postopératoire des tumeurs primaires du système nerveux central; des médicaments prescrits dans le traitement de la maladie de Parkinson, tels que la rotigotine, et dans le traitement des démences dégénératives, comme le Donepezil et le Rivastigmina; et d'autres comme le Mestinin, prescrit dans les cas de myasthénie grave. Il a signalé également qu'il ne disposait pas de tout le matériel dont il avait besoin : il n'avait pas, par exemple, de Gamma knife, utilisé pour la radiochirurgie de tumeurs et de malformations artério-veineuses du système nerveux central. Il avait aussi du mal à se procurer des valves pour le traitement de l'hydrocéphalie chez les enfants;

d) L'Institut de gastroentérologie a signalé qu'il n'avait pas d'appareil de radiofréquence bipolaire, qui sert à l'ablation des tumeurs du foie, ni d'inhibiteurs de protéase. Il lui manque certains médicaments fabriqués aux États-Unis qui sont essentiels dans le traitement de maladies chroniques invalidantes telles que l'hépatite B chez les enfants et les adolescents et l'hépatite C, que l'on peut, grâce à un traitement administré en temps voulu, empêcher de dégénérer en cirrhose du foie ou de causer d'autres complications;

e) Le Centre national des maladies génétiques a signalé qu'il n'avait pas réussi à se procurer d'analyseur génétique, appareil produit uniquement par des entreprises situées aux États-Unis qui permet d'analyser des séquences de bases de l'ADN et est essentiel à l'étude des maladies génétiques. Le Centre manque aussi de réactifs, notamment de β -nicotinamide adénine dinucléotide phosphate (NADP) sous sa forme réduite (sel tétrasodique), ce qui l'empêche de se servir de plusieurs techniques de mesure de la génotoxicité, environnementale et endogène. AmnioMAX, qui est produit par une entreprise américaine, est le moyen le plus efficace et le plus complet utilisé pour la culture des cellules humaines. On l'utilise dans les laboratoires de cytogénétique du monde entier pour analyser les chromosomes du fœtus et procéder au diagnostic prénatal dans les cas de grossesse à haut risque. La conduite de ces diagnostics a été interrompue plusieurs fois dans l'ensemble du pays en raison des retards de livraison du produit à Cuba;

f) Le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler a fait part de difficultés pour se procurer de l'oxyde nitrique, un gaz fabriqué par des entreprises américaines que l'on utilise pour traiter les crises d'hypertension pulmonaire ou les urgences associées et les cas de détresse respiratoire sévère. On en a besoin aussi pour les greffes de cœur et de poumon, entre autres, et pour traiter la circulation fœtale persistante chez les nouveau-nés. Le service de cardiologie a signalé des difficultés pour se procurer le médicament américain Bosentan, qui permet de traiter l'hypertension artérielle pulmonaire dans les cas de syndrome d'Eisenmenger non opérables, le sildenafil entraînant des réactions inattendues ou des effets secondaires;

g) L'Institut de nutrition et d'hygiène alimentaire a signalé des difficultés pour mener ses analyses sur les aflatoxines, qui sont des toxines cancérigènes présentes dans des aliments contaminés par des champignons. Cela fait plus d'un an

que les tests ont été interrompus, faute de fournisseurs de moyens de déceler les aflatoxines B2, G1 et G2;

h) L'hôpital orthopédique Frank País a mentionné des difficultés pour se procurer des prothèses articulaires pour les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde aux mains. Il a pris contact avec un fournisseur potentiel aux États-Unis mais il fallait passer par une filiale en France, ce qui aurait retardé la livraison des prothèses et augmenté leur coût. Actuellement, les patients concernés n'ont d'autre solution que d'aller à l'étranger ou de subir des opérations palliatives;

i) L'Institut d'électromédecine a indiqué avoir du mal à se procurer des accessoires et des pièces de rechange pour les moniteurs multiparamétriques et les défibrillateurs fabriqués par des entreprises américaines. Il faut acheter les pièces par l'intermédiaire d'un pays tiers, ce qui entraîne un surcoût, et il est souvent difficile d'obtenir la quantité désirée. Par ailleurs, le personnel de l'Institut ne parvient pas à obtenir une formation à l'utilisation du matériel de tomographie par émission de positons, qui est un matériel très perfectionné utilisé pour le diagnostic du cancer. Le centre qui assure cette formation se trouve à Cleveland (États-Unis), ce qui rend la participation de spécialistes cubains très difficile. L'Institut a par ailleurs signalé que le pays comptait neuf appareils de téléthérapie au cobalt pour traiter les patients atteints du cancer. La capsule radioactive que contiennent ces appareils doit en principe être remplacée tous les six ans. Dès 2009, une première capsule devait être remplacée; cinq capsules sont concernées actuellement. Les représentants du fabricant ont besoin de l'autorisation du Département du Trésor des États-Unis pour fournir des capsules de remplacement, mais ne l'ont pas encore obtenue.

Recherche

L'embargo continue de limiter les échanges scientifiques, malgré les progrès avérés réalisés par le pays en matière d'innovation et de recherche scientifique. Il restreint la capacité des scientifiques cubains de se faire connaître et de s'entretenir avec leurs pairs et les empêche d'accéder à l'ensemble des informations disponibles.

Les chercheurs scientifiques cubains obtiennent difficilement des États-Unis des bourses et des subventions pour financer des études approfondies et des formations ou la réalisation de projets de recherche. Leur accès aux revues scientifiques importantes publiées aux États-Unis est limité et encore plus difficile depuis que Cuba a été exclue de l'Interréseau-Santé Initiative d'accès aux recherches. Ils continuent d'avoir des difficultés pour faire paraître des articles scientifiques dans ces revues et, à cause de l'embargo, les médicaments et les vaccins fabriqués à Cuba n'ont pas pu faire partie des protocoles de recherche et des essais cliniques menés aux États-Unis.

Les Cubains rencontrent des difficultés pour payer leurs cotisations aux associations internationales et fédérations mondiales de professionnels de la santé. Ainsi, la Société cubaine de médecine familiale doit payer sur place sa cotisation annuelle lorsqu'un de ses membres participe à une manifestation animée par la Confédération. Le Centre de génie génétique et de biotechnologie de Cuba s'est heurté à un problème similaire concernant le versement de sa cotisation aux services de la Société américaine de microbiologie. Cette situation limite les interventions de professionnels de la santé cubains sur la scène internationale.

À cause de l'embargo, Cuba a également eu des difficultés à se faire représenter dans les organisations internationales et aux conférences organisées aux États-Unis, les visas nécessaires ayant été délivrés en retard ou pas du tout.

Informatique et gestion du savoir

Cuba ne peut pas se procurer de câbles à fibre optique sous-marins, ce qui limite sa connectivité à Internet et accroît les coûts qui y sont liés. De plus, cela restreint la participation des Cubains à des forums virtuels, à des associations scientifiques et à des événements importants dans le domaine de la recherche ainsi que leur accès à des logiciels libres. De nombreux sites Web, en particulier américains, sont inaccessibles depuis Cuba. Parmi les sites et les logiciels, sont notamment concernés :

a) Les sites de développement de Google (developers.google.com et code.google.com), conçus pour permettre le libre échange d'informations et de codes sources entre les développeurs de tous types de logiciels;

b) Sourceforge.net, l'une des logithèques de référence les plus complètes qui soient;

c) Les sites de la société Nvidia, qui produit des technologies de visualisation graphique et de calcul scientifique; ces sites hébergent des données et des logiciels indispensables au travail de modélisation, de simulation scientifique et de visualisation dans les systèmes d'imagerie diagnostique avancés;

d) Les programmes virtuels pour Java et le logiciel d'installation Adobe pour Flash Player, qui sont indispensables pour pouvoir utiliser une large gamme de services (Elluminate et YouTube, par exemple) et d'outils (comme Greenstone et BigBlueButton); la société Oracle refuse le téléchargement de ces programmes.

Répercussions de l'embargo sur les activités de coopération technique de l'OMS/OPS

Du fait de l'embargo, le bureau de l'OMS/OPS à Cuba a des coûts administratifs plus élevés que d'autres bureaux de pays de l'organisation pour ses activités de coopération technique. Il a du mal à se procurer le matériel et les fournitures de bureau dont il a besoin, qui lui coûtent plus cher, de sorte qu'il a moins de ressources à sa disposition pour assurer l'exécution des activités de coopération technique dans le pays.

Le bureau de l'OMS/OPS à Cuba n'a pas réussi à bénéficier d'ordinateurs, de services d'entretien ou d'autres fournitures dont l'acquisition est centralisée par le Bureau de l'OPS aux États-Unis pour tous ses bureaux de pays, si bien qu'il a du mal à garantir l'uniformité des technologies utilisées dans l'ensemble de l'organisation et est obligé de faire venir tous ses moyens et services techniques et toutes ses garanties de régions plus reculées et engendre une hausse des coûts. En outre, il n'arrive pas à acheter directement les logiciels dont le Bureau des services d'appui a normalisé l'utilisation pour sa propre utilisation.

L'incapacité du personnel cubain du bureau de pays de l'OMS/OPS d'accéder à l'information et aux outils de développement professionnel fait qu'il est désavantagé par rapport à ses collègues d'autres bureaux. L'accès à Internet est difficile et on compte un nombre important de sites Web que les internautes à Cuba

ne peuvent consulter et à partir desquels ils ne peuvent télécharger aucune information, pas même de logiciels gratuits.

L'embargo a également des répercussions directes sur les programmes de coopération technique. Les fonds nécessaires pour acheter des vaccins contre la grippe dans le cadre d'un programme de vaccination des personnes âgées mené à Cuba ont été bloqués dans une banque canadienne, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis n'ayant pas délivré la licence requise. Pareils incidents, s'ils se reproduisent régulièrement, entraveront les transactions futures.

Enfin, les effets négatifs de l'embargo ne se font pas sentir uniquement chez la population cubaine : ils se répercutent sur la santé publique mondiale. En empêchant Cuba de participer aux activités et programmes régionaux et mondiaux, l'embargo retarde l'approfondissement et l'application des connaissances au niveau mondial pour l'amélioration de la santé de tous.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Bien que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'examinent pas l'application des résolutions de l'ONU à la lumière des buts et principes de la Charte et du droit international, il existe divers forums et mécanismes au sein de l'OMC où les États-Unis, Cuba et d'autres membres peuvent traiter des questions concernant les droits dont ils peuvent se prévaloir et les obligations qui leur incombent dans le cadre de l'OMC, notamment les obligations de non-discrimination, l'interdiction des contingents et la possibilité de demander des dérogations à ces obligations.

En 2012, comme les années précédentes, cette question a été soulevée dans le cadre de plusieurs instances, notamment par l'Organe de règlement des différends, les 25 juin, 23 juillet, 31 août, 28 septembre, 23 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2012. De même, le Conseil général de l'OMC a été saisi de cette question, qui l'a abordée les 25 et 26 juillet et le 3 octobre 2012.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[23 mai 2013]

De mars 2012 à mars 2013, les activités générales, notamment les voyages de citoyens américains à destination de Cuba, ont continué d'être visées par l'embargo économique, commercial et financier imposé au pays par les États-Unis, ce qui a eu une incidence directe sur le tourisme cubain.

La sous-région des Caraïbes a connu une hausse des arrivées de touristes internationaux de 2 % en 2012. Le marché américain y a fortement contribué, puisqu'il représente plus de 50 % des touristes qui visitent la sous-région. En d'autres termes, 13 millions de touristes américains se sont rendus dans les Caraïbes

(Mexique compris), mais seulement un peu plus de 70 000 sont allés à Cuba, du fait des limitations imposées.

Si l'embargo n'existait pas et qu'environ 15 % des Américains qui se sont rendus dans les Caraïbes étaient allés à Cuba et avaient dépensé chacun les 975 dollars que, selon les estimations de l'Organisation du tourisme des Caraïbes, ils dépensent en moyenne pour ce type de séjour, 2 millions de touristes américains se seraient rendus à Cuba en 2012, ce qui aurait rapporté 1,95 milliard de dollars au tourisme cubain.

Les compagnies de croisière américaines dominent le marché caribéen, et pourtant aucun des 140 navires qui parcourent la région ne peut faire escale dans les ports cubains. Ces sociétés estiment que sur les 7 millions d'Américains qui achètent une croisière dans les Caraïbes, environ 1 million se rendraient à Cuba chaque année s'ils y étaient autorisés. Il est aussi interdit aux entreprises cubaines de fournir des biens et des services à ces sociétés, ce qui représente un manque à gagner estimé à 80 millions de dollars. En outre, les marinas cubaines perdent plus de 12 millions de dollars du fait que les yachts et voiliers américains ne peuvent pas mouiller dans les ports cubains, sans compter que les États-Unis ne participent pas non plus aux régates à la voile organisées par les clubs de sports nautiques cubains.

Les mesures d'embargo frappant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques nuisent aux activités touristiques de l'île, dont elles augmentent les coûts, et empêchent les entités implantées à Cuba de faire concurrence à d'autres destinations de la sous-région à armes égales. Les transactions effectuées par carte de crédit ont des répercussions sur les agences de voyages, et les taxes qui frappent les transactions financières en rapport avec Cuba, considérées à haut risque, sont supérieures à la moyenne.

Sur les quatre grands systèmes mondiaux de distribution, les hôtels cubains ne peuvent en utiliser qu'un seul, le système Amadeus, les trois autres (Sabre, Galileo et Worldspan) étant des entreprises américaines. Or, cela empêche les entreprises touristiques cubaines, qui ne peuvent pas non plus faire de publicité pour leurs produits sur des portails Web américains de renommée internationale comme Google, Yahoo ou MSN, d'entretenir des relations commerciales avec les intermédiaires du secteur.

L'embargo a des conséquences également sur les achats destinés au secteur touristique, surtout à cause du coût élevé qu'entraîne, pour les fournisseurs, la nécessité d'aller s'implanter ailleurs, ce qui renchérit les prix et les frais de transport et d'assurance en raison des grandes distances qu'ils doivent parcourir, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui, s'ils sont assortis de taux plus avantageux, sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement américain sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise. On estime à quelque 30 millions de dollars le montant total des dépenses supplémentaires liées aux achats dues à l'embargo.

Globalement, entre mars 2012 et mars 2013, le montant du préjudice subi par le tourisme national et international à Cuba à cause des mesures économiques,

commerciales et financières appliquées dans le cadre de l'embargo imposé par le Gouvernement américain est estimé à 2,1 milliards de dollars.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

L'embargo imposé par les États-Unis continue d'avoir des répercussions sur l'économie cubaine et sur les conditions de fonctionnement du Programme alimentaire mondial (PAM). Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles est un frein énorme à la productivité agricole cubaine. La majorité des agriculteurs cubains n'ont accès qu'à un nombre limité d'intrants agricoles; ils ont aussi du mal à se procurer de nouvelles technologies et du matériel. Résultat, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour satisfaire les besoins découlant de ses programmes de sécurité alimentaire. Il en résulte une charge financière importante pour le pays : ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale sont en péril, et la sécurité alimentaire est mise à rude épreuve.

Les restrictions posées par l'embargo empêchent le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises implantées aux États-Unis ou qui passent par des intermédiaires américains pour les paiements, ce qui a un effet direct sur les opérations et sur le fonctionnement de son bureau.

Cette année, par exemple, dans le cadre des activités qu'il mène pour prévenir et éliminer l'anémie chez les enfants et les femmes enceintes, le bureau du PAM à Cuba a acheté pour des dispensaires 38 photomètres, qui permettent de mesurer les taux d'hémoglobine (la prévalence de l'anémie reste élevée à Cuba, surtout chez les enfants de moins de 2 ans, compromettant leur développement et donc celui du pays). Il a acheté ces photomètres à une société européenne. S'il avait pu se les procurer sur le marché américain, il lui en aurait coûté presque exactement la moitié de la somme qu'il a payée, si bien qu'il aurait pu en acheter deux fois plus. En outre, comme il ne pouvait faire appel ni à des banques américaines ni à leurs filiales, il a eu plus de difficultés à régler la facture.

Les délais d'achat et de transport des produits alimentaires et autres ont aussi été allongés du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. À cause de l'embargo, les navires doivent faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, d'où des retards et des surcoûts qui touchent également les envois du Programme alimentaire mondial.

Les difficultés que rencontre le Programme pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs le gênent dans les activités qu'il mène à Cuba. Par exemple, il n'a pas pu se procurer sur place le matériel informatique dont il a besoin pour ses bureaux. Au niveau régional également, il a rencontré des obstacles : par exemple, une entreprise basée au Panama qui vendait des ordinateurs à des prix très intéressants n'a pas pu en vendre à Cuba car c'était une filiale d'une entreprise américaine. Ces obstacles concernent aussi l'achat de pièces détachées de voiture et de fournitures de bureau et entraînent une augmentation des coûts ordinaires. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données était anormalement élevé car il fallait contourner les infrastructures américaines.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[12 juin 2012]

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé, s'étant classée cinquante-neuvième sur 187 pays en 2012. Plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement y ont été atteints, dans certains cas bien avant l'accord sur eux. Le principal problème pour Cuba est de maintenir la qualité de ses services sociaux et de rester fidèle aux objectifs déjà réalisés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a récemment déclaré que Cuba était l'un des 15 pays à avoir réussi à réduire la faim avant 2015.

Le modèle de développement cubain est en mutation. Approuvé en avril 2011, au Congrès du Parti communiste, le document novateur et ambitieux intitulé *Lineamientos de la política económica y social* (« Orientations de la politique économique et sociale ») vise avant tout à accélérer la croissance, les activités locales devant jouer un rôle important dans la mise en œuvre du dispositif de décentralisation. La prestation de services sociaux universels et le développement social restent prioritaires pour le Gouvernement et continueront de relever de l'État, qui ajuste le système de protection sociale afin de le rendre plus efficace et plus viable.

Le point 112 dudit document préconise le renforcement de la coopération multilatérale, notamment avec le système des Nations Unies, qui aide les autorités nationales à faire face aux problèmes et obstacles neufs.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) coopère avec les autorités nationales, notamment dans les domaines prioritaires suivants : promotion de la sécurité alimentaire, appui à la politique nationale visant à réduire le volume des importations, appui aux administrations locales et à leurs stratégies de développement économique, introduction et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, particulièrement pour la production alimentaire, promotion du développement durable et amélioration de la stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes, et appui aux mesures nationales concernant le VIH/sida et la diversité sexuelle.

Son partenariat avec les autorités cubaines fait fond sur une relation de longue date, le PNUD soutenant depuis plus de 40 ans les grandes stratégies et politiques nationales et locales de développement. À l'heure actuelle, les activités de coopération relèvent du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2008-2013 et du descriptif de programme de pays du PNUD pour 2008-2013.

En 2012, les organismes des Nations Unies à Cuba ont mis au point le PNUAD pour 2014-2017 en étroite collaboration avec le Gouvernement et suivant une démarche participative associant un large éventail d'acteurs nationaux et locaux (institutions, établissements universitaires, centres de recherche, administrations locales, etc.). Le PNUD et ses principaux partenaires de développement ont par ailleurs élaboré le descriptif de programme de pays pour 2014-2017 en l'alignant sur les domaines de coopération définis dans le PNUAD.

Le descriptif et le plan-cadre recensent différents domaines prioritaires de coopération pour la mise en œuvre des orientations. La promotion du

développement humain durable restera au premier rang des efforts de coopération du PNUD. Celui-ci s'attachera également à promouvoir la coopération et le transfert de technologies et de connaissances entre pays du Sud. Les grands domaines abordés dans les deux documents établis pour 2014-2017 comprennent le développement économique durable, la sécurité alimentaire, la qualité et la durabilité des services sociaux, avec la promotion du respect de la diversité, l'utilisation des énergies renouvelables, le renforcement des administrations locales, et l'écoviability et la gestion des risques liés aux catastrophes. L'égalité des sexes et la jeunesse seront des thèmes transversaux.

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis

En 2012, la situation est restée très semblable à celle des années précédentes. Le blocus nuit aux relations économiques de Cuba avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Il limite les possibilités de développement national et local, détériore la situation économique de la population et nuit à ses groupes les plus vulnérables et au développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, les pertes que, du début des années 60 à décembre 2011, le blocus a causées directement ou indirectement à l'économie cubaine s'élèvent à 108 milliards de dollars.

Le blocus restreint l'accès de Cuba aux crédits de développement accordés par les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, réduisant ainsi ses possibilités de financer ses plans de développement nationaux ou locaux.

Vu les démarches nécessaires pour obtenir un visa, les experts et chercheurs cubains peuvent difficilement se rendre aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération. Il est difficile, en outre, de nouer des partenariats, de collaborer avec des universités et des instituts de recherche américains et de promouvoir des échanges entre les experts des deux pays.

Le blocus a des répercussions négatives sur les initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés dues aux restrictions commerciales et à l'interdiction d'acheter des produits fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba, ce qui réduit la disponibilité des moyens de transport et allonge les délais nécessaires pour charger les marchandises sur des navires qui ont de la place. Les frais associés aux services d'intermédiaire et au transport sur de longues distances limitent l'accès à des produits indispensables et accroissent le coût final de l'importation des biens et du matériel nécessaires. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés d'endroits plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Cette situation a eu des incidences directes sur tous les projets de développement du PNUD et plus particulièrement sur les activités pressantes et les opérations de secours à cause de l'augmentation du fret et des frais de transaction associés à l'achat des biens en question. Des retards considérables sont intervenus dans l'achat et la distribution des produits nécessaires, ralentissant et compromettant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.

Tout cela a eu des incidences particulièrement néfastes sur l'aide humanitaire devant être fournie d'urgence à la population touchée par l'ouragan Sandy qui a causé des dégâts à plus de 220 000 logements, dont 17 000 ont été anéantis, privant un très grand nombre de familles de leur habitation et de leurs biens. Il a fallu acheter des tôles en zinc et des bâches en plastique pour les toits, des trousseaux d'hygiène, des ustensiles de cuisine et d'autres matériels de secours dans les conditions imposées par l'embargo, d'où des coûts plus élevés et des délais d'acheminement plus longs. Ce sont les familles touchées par l'ouragan qui en ont fait les frais, ayant dû attendre longtemps avant de recevoir des secours d'urgence.

Ces problèmes ont eu des incidences sur tous les projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local car les démarches nécessaires à l'achat et à l'importation d'intrants agricoles (systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles, etc.) sont longues et complexes. En général, la passation des marchés est ralentie, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention des résultats. Il faut donc élaborer les propositions financières et les nouveaux projets en prévoyant des délais prolongés pour la procédure d'achat ainsi que des ressources financières supplémentaires qui, au lieu d'être affectées aux activités de développement, devront supporter les surcoûts et seront prélevées sur les fonds fournis par tous les donateurs.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, fournissent des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 14 636 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ils sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par l'embargo entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Dans ce cas, les fournisseurs doivent suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba, qui est pénalisé par rapport à d'autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui découleraient d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et de secours d'urgence. On observe ainsi une hausse d'au moins 15 % du coût des achats, imputable à la participation d'intermédiaires et au surcoût du matériel et des services d'informatique et de communications, ainsi que des licences de logiciels. En outre, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est également limité.

Le bureau du PNUD à Cuba est également handicapé par le fait qu'il ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels dans des banques américaines ni utiliser le dollar des États-Unis pour effectuer des paiements. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer ses opérations financières; ainsi, il doit recourir à des banques de pays tiers, d'où des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde. Le surplus de dépenses est financé par les fonds du PNUD et ceux fournis par des donateurs au titre de projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui autrement auraient été allouées à des activités de développement.

Le PNUD souffre également de l'embargo en ce que les agents du personnel recrutés sur le plan national devant se rendre au siège à New York doivent déposer leurs demandes de visa longtemps à l'avance. Malgré quelques progrès à cet égard, il est arrivé plusieurs fois que des visas ne puissent pas être accordés à temps et que les dispositions prises pour les voyages doivent donc être modifiées ou annulées. Des problèmes du même ordre sont survenus lorsque des responsables gouvernementaux ont dû participer à des réunions au siège. Faute de vols directs entre La Havane et New York, il faut emprunter des itinéraires plus longs et plus coûteux, qui passent par des pays tiers. Cela compromet la participation du personnel affecté à Cuba aux séances de formation et réunions officielles, limitant ainsi la capacité qu'a le bureau de suivre l'évolution des systèmes, politiques et des orientations mis en œuvre dans les autres pays pour atteindre plus efficacement les objectifs relatifs au développement et aux interventions d'urgence. Le coût des voyages et les difficultés relatives à l'obtention d'un visa posent également des problèmes aux responsables et experts cubains qui doivent assister à des réunions au Siège de l'ONU ou ailleurs aux États-Unis.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]

[31 mai 2013]

Du point de vue de l'environnement, outre Cuba, le blocus touche toute la sous-région des Caraïbes et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans la zone sensible des Caraïbes¹¹ est fragmentaire, incomplète, et pâtit de l'absence d'une stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région, financés par les États-Unis. Ainsi, elle ne peut pas participer aux projets du Fonds pour l'environnement mondial comme la grande initiative « Caribbean Challenge », qui, d'ici à 2020, vise à protéger 20 % des biotopes marins et côtiers des pays des Caraïbes participants. Cela nuit non seulement à Cuba en la privant des avantages de ces projets, mais à toute la sous-région, qu'il faudrait envisager dans son ensemble.

Le blocus a aussi des conséquences importantes pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis. Pour bien gérer ces ressources naturelles, notamment les oiseaux migrateurs et la faune et la flore marines, il faudrait que les gouvernements, les institutions et les organismes des deux pays arrêtent des stratégies et des accords de conservation communs, chose impossible à cause du blocus. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord environnemental sur les oiseaux migrateurs mais il n'existe pas d'accord de ce type entre Cuba et les États-Unis, bien que le nombre d'oiseaux migrateurs voyageant entre ces deux pays soit également très important.

Le blocus empêche la mise en œuvre de stratégies communes pour la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles autour de ces deux pays.

¹¹ La zone sensible des Caraïbes se compose essentiellement de trois grands groupes : les Bahamas, les Petites Antilles et les Grandes Antilles (Porto Rico, la Jamaïque, Cuba et l'île d'Hispaniola, qui comprend la République dominicaine et Haïti); Cuba, la Jamaïque et Hispaniola représentent 90 % des terres.

Or, il est impossible de progresser ici sauf dialogue et accords entre les deux gouvernements au sujet des écosystèmes qui leur sont communs.

Une grande partie du travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se fait dans le cadre de la coopération Sud-Sud que Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes mènent dans les domaines du transfert de connaissances, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, notamment par des activités de formation ou de renforcement des capacités et par des ateliers.

Le blocus entrave à Cuba l'exécution de certains projets du PNUE, comme le projet de couloir biologique des Caraïbes, qui est mis en œuvre au titre d'un accord entre Cuba, Haïti et la République dominicaine, – la Jamaïque en étant un observateur permanent – mais dont le blocus complique la collecte et le traitement des données télédétektées ou spatiales. Le fait que Cuba n'a pas accès aux technologies et au matériel voulus compromet la cohérence des efforts des trois pays.

Le maintien du blocus se traduit par des occasions manquées en matière de coopération environnementale régionale.

Les problèmes suivants sont également dus au blocus :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement. Le but est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer une utilisation globalement rationnelle des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette démarche. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composantes fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales;

c) Cuba est à la pointe de la recherche en biologie. Des milliers de diplômés de ses 10 universités et établissements sont spécialisés en écologie et contribuent à la production de technologies et de matériel de première importance, notamment pour des applications biotechnologiques. Cuba possède également une connaissance approfondie de la conservation des ressources naturelles. Ces technologies et produits ne peuvent toutefois pas être vendus aux États-Unis;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions imposées à leurs déplacements et plusieurs milliers de dollars de dépenses supplémentaires vont à des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs;

e) Le blocus limite l'accès de Cuba aux informations diffusées par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi qu'aux moyens de

communiquer par Internet avec les institutions et sociétés spécialisées américaines. Il s'ensuit que les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains sont à l'écart des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement qui pourtant les mettraient mieux à même d'utiliser des technologies écologiquement rationnelles. Les restrictions d'accès à Internet limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une utilisation constante de ressources en ligne;

f) Tant les États-Unis que Cuba s'intéressent à l'exploration et à l'exploitation pétrolières dans les zones maritimes partagées mais le blocus empêche la réalisation d'études d'impact conjointes et le recours à des méthodes opérationnelles respectueuses de l'environnement. La marée noire de 2010 souligne combien il est urgent de s'attaquer à ce problème;

g) Les deux pays sont situés dans des zones traversées par des couloirs biologiques d'importance cruciale pour lesquels il serait avantageux d'instaurer une coopération régionale étroite;

h) Aux États-Unis comme à Cuba, les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves retombées sur les écosystèmes et les populations. Les deux pays cherchent à mieux s'y préparer et à en prévenir les effets. Une coopération dans ce domaine leur bénéficierait ainsi qu'aux autres pays des Caraïbes;

i) Il a été établi, selon divers critères, que Cuba donne beaucoup d'importance à l'environnement et au développement durable. Néanmoins, les États-Unis s'opposent constamment aux projets qu'elle présente au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;

j) Du fait de l'embargo, Cuba ne bénéficie que d'un accès limité aux prêts et services des institutions financières internationales, ce qui réduit ses moyens de mettre en place un développement durable. C'est pourquoi elle soutient que le blocus entrave ses efforts en la matière.

La suppression des obstacles à la normalisation des relations entre les deux pays favoriserait la gestion durable de leurs écosystèmes communs, la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle bénéficierait également aux pays où des programmes sont menés en coopération avec les États-Unis ou Cuba.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de coordonner l'application du Programme pour l'habitat et d'aider les États Membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement concernant ces établissements. Or, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba restreint le libre-échange et le transfert de compétences et de connaissances scientifiques et technologiques à

vocation pacifique et humanitaire, ce qui a une incidence néfaste sur la disponibilité de biens, services et technologies liés aux établissements humains à Cuba. Il gêne donc le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et dans la réalisation des objectifs du Millénaire liés aux établissements humains.

ONU-Habitat tient à faire deux observations au sujet de son mandat et de l'efficacité de ses activités à Cuba. La première se rapporte à l'application de la résolution 67/4 de l'Assemblée générale, dont sont tributaires les objectifs à long terme suivants :

a) Un approvisionnement régulier et rapide en matériaux, engins et matériel de construction importés, ainsi qu'en énergie et en matières premières pour la construction et l'entretien des établissements humains et leur reconstruction après une catastrophe naturelle;

b) Le transfert de technologies plus efficaces et plus propres et l'utilisation de produits brevetés provenant des États-Unis ou commercialisés par des entreprises des États-Unis ou d'autres pays;

c) L'accès à l'énergie, aux technologies économes en énergie et au pétrole, qui sont indispensables à la fourniture de services urbains de base tels que les transports, la collecte et l'évacuation des déchets solides, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi qu'aux interventions d'urgence en cas d'incendies, d'inondations ou d'ouragans, de manière que les Cubains disposent de solutions de rechange écologiquement rationnelles;

d) L'accès à des produits chimiques et à du matériel bon marché pour le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées, afin d'améliorer la qualité de ces services et d'en réduire le coût, ainsi que de protéger l'environnement et la santé publique;

e) Le règlement des litiges concernant des biens ayant appartenu à des Cubains naturalisés ou à des nationaux américains qui améliorera l'utilisation et la remise en état d'immeubles importants et la cohérence du développement urbain et immobilier;

f) L'octroi des visas et autorisations de voyage nécessaires aux échanges scientifiques, techniques et culturels, en particulier pour les spécialistes de l'aménagement du territoire, les architectes, les ingénieurs et les sociologues chargés de conseiller leurs interlocuteurs cubains en matière de conception, de planification et de gestion de l'habitat et des établissements humains.

En substance, du point de vue des établissements humains, l'application de la résolution 67/4 permettra non seulement d'améliorer globalement la qualité de la planification et de la gestion sociales, économiques et environnementales, mais aussi d'apporter des améliorations majeures aux conditions d'habitation des couches pauvres et défavorisées de la population cubaine.

La deuxième observation concerne les dernières activités d'ONU-Habitat à Cuba et ses plans pour le proche avenir, ceux-ci et celles-là ne pouvant que bénéficier de la mise en œuvre de la résolution 67/4 :

a) Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a collaboré avec l'Institut national du logement et l'Institut des plans d'aménagement, pour élaborer des projets de coopération et promouvoir la mise en œuvre du Programme pour

l'habitat tout en favorisant la contribution de Cuba à la coopération Sud-Sud. Depuis peu, il collabore avec ces deux organismes à l'élaboration d'un rapport sur le secteur du logement;

b) ONU-Habitat met en œuvre son premier programme de pays à Cuba (2011-2013), qui comprend trois grands domaines d'activité : l'administration urbaine et les changements climatiques; l'infrastructure urbaine, les services essentiels et l'environnement; et l'appui au secteur du logement;

c) ONU-Habitat a récemment exécuté un projet sur la coopération Sud-Sud entre Cuba et la Colombie visant à améliorer la participation et les aptitudes des citoyens à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques connexes afin de favoriser la mise au point et en œuvre d'initiatives locales destinées à atténuer les incidences de ces changements et à réduire les risques de catastrophes. Huit municipalités cubaines y ont directement participé avec quatre municipalités colombiennes. ONU-Habitat a coopéré dans certaines municipalités avec le Ministère du commerce extérieur et des investissements à l'étranger, l'Institut national du logement, l'Institut des plans d'aménagement et les bureaux du programme Action 21;

d) Depuis le passage de l'ouragan Sandy en octobre 2012, ONU-Habitat participe activement aux activités de reconstruction menées à Santiago et à Holguín.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]

[21 mai 2013]

Les brouillages préjudiciables des services de diffusion radiophonique et télévisuelle cubains auxquels se livrent des stations situées à bord d'aéronefs de l'administration américaine n'ont pas cessé.

Lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Conseil de l'UIT s'est penché sur ce problème persistant, qui figure à titre permanent à l'ordre du jour du Comité du Règlement des radiocommunications.

Comme la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 l'a rappelé dans ses conclusions, une station de radiodiffusion fonctionnant à bord d'un aéronef et émettant uniquement en direction du territoire d'une autre administration sans l'accord de celle-ci ne peut être considérée comme étant conforme au Règlement des radiocommunications. Le Comité du Règlement des radiocommunications a donc fait adresser au Président des États-Unis une lettre datée du 13 février 2013 exhortant son administration à se pencher sur la question pour la résoudre rapidement.

La lettre rappelle que conformément à la disposition n° 197 figurant à l'article 45 de la Constitution de l'UIT, « toutes les stations doivent être établies et exploitées de manière à ne pas causer de brouillages préjudiciables aux communications ou services radioélectriques des autres États Membres [...] et fonctionnent conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications ». Par ailleurs, la disposition n° 198 (toujours à l'article 45) prévoit que « chaque État Membre s'engage à exiger des exploitations reconnues par

lui et des autres exploitations dûment autorisées à cet effet pour l'observation des prescriptions du n° 197 ». Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[31 mai 2013]

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Union postale universelle n'est pas directement concernée par l'application de la résolution [67/4](#) de l'Assemblée générale, qui ne vise directement que les États Membres.

L'Union postale universelle a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière ayant, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres. En 2013, les fonctionnaires de l'Union à Cuba ont bénéficié de plusieurs bourses pour suivre des sessions de formation sur toute une série de sujets, y compris sur le suivi du plan national d'évaluation de la qualité des services, les rémunérations et le développement durable. En outre, un consultant de l'Union a appuyé le suivi du plan national d'évaluation de la qualité des services.

Cuba a été réélue membre du Conseil d'exploitation postale de l'Union au dernier Congrès postal universel, qui s'est tenu en 2012, et siège dans plusieurs comités et groupes de travail du Conseil.
